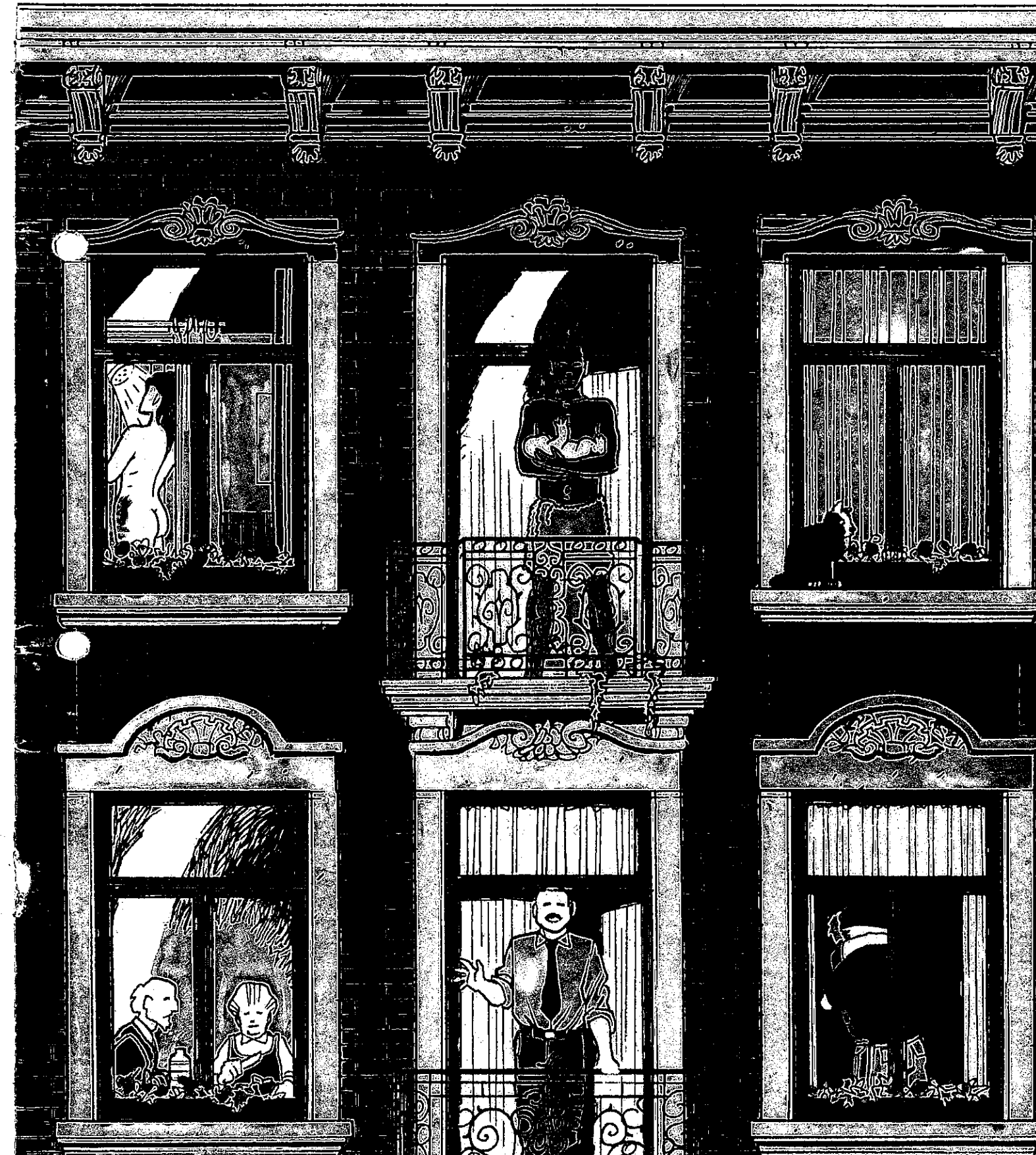


EDUCATION SANTÉ

MENSUEL (NE PARAÎT PAS EN JUILLET ET EN AOUT) MAI 1991 ISSN 0776-2623

58

UN OUTIL AU SERVICE DES INTERVENANTS EN EDUCATION
POUR LA SANTÉ DANS LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE



La revue Education Santé est réalisée avec l'aide du Ministère de la Communauté française de Belgique - Département de la Santé. Elle est publiée dans le cadre de la Cellule de coordination intermutualiste - Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes / Union Nationale des Mutualités Socialistes.



L'édito du Ministre

En quelques années, nous avons assisté à un nouveau déploiement des structures d'éducation pour la santé en Communauté française. Ce domaine était, il y a quelque temps encore, relativement désorganisé, ce qui ne rendait pas la tâche facile à ses utilisateurs.

En réglementant ce secteur, j'ai souhaité mettre en place une structure cohérente qui permettra de soutenir à l'avenir des actions encore plus efficaces que celles qui naissent spontanément sur le terrain.

Ce secteur me tient particulièrement à coeur et je tiens à souligner que ses professionnels ont, sans faillir, conservé leur volonté et leur esprit d'initiative.

Ils disposeront donc d'un dispositif à la mesure de leur engagement.

Je suis convaincu qu'une bonne campagne d'éducation à la santé ne peut connaître le succès que si elle s'appuie sur des relais sur le terrain. Maintenant, ces relais existent et constituent un gage de réussite pour toutes les futures actions d'éducation pour la santé en Communauté française.

L'information de ces relais me semble être primordiale. Il est tout à fait indispensable de maintenir un courant d'information entre les différents intervenants dans le domaine de l'éducation pour la santé et je suis persuadé que ce numéro spécial d'Education Santé y contribuera largement.

Je vous en souhaite bonne lecture.



François Guillaume,
Ministre de la Santé de la Communauté française

Mode d'emploi de ce numéro spécial d'Education Santé

L'objet de cette publication est de vous familiariser avec le secteur de l'éducation pour la santé en Communauté française de Belgique. Pour vous aider à vous y retrouver, nous expliquons d'abord «qui fait quoi en éducation pour la santé», avec un *organigramme* permettant de situer les différents *acteurs*.

Nous savons que la plupart d'entre vous attendent des *informations concrètes*. C'est pourquoi nous vous dévoilons ici la marche à suivre pour introduire, avec le maximum de chances d'aboutir, une demande de subvention pour un programme d'action en éducation pour la santé. Evidemment, cela ne suffit pas; encore faut-il élaborer un projet cohérent et utile à la communauté. Pour cela, à vous de jouer.

Vous trouverez aussi dans ce numéro les *textes officiels* réglementant l'éducation pour la santé en Communauté française. Ils pourront vous être d'une aide précieuse, comme ils le sont régulièrement pour nous...

Notre ambition est de vous donner l'information la plus précise possible. C'est pourquoi nous avons laissé aux responsables des *structures de coordination* et des *services aux éducateurs* le soin d'assurer eux-mêmes la présentation de leurs *activités* dans le cadre de la réglementation. Nous avons simplement veillé à respecter une certaine uniformité dans des contributions venant d'horizons très différents.

Vous ne trouverez pas ici d'amples développements relatifs à des activités d'éducation pour la santé propres à ces organismes en dehors du cadre légal fixé en 1988. Cela ne nous empêchera pas toutefois d'en dire quelques mots, pour illustrer toute la richesse du secteur. De même, vous ne trouverez pas non plus, à part un bref tour d'horizon, de description des réalisations nombreuses de services non agréés. D'ailleurs, pour rendre compte du foisonnement d'initiatives, subventionnées ou non, il faudrait assurément un autre numéro spécial. Après tout, pourquoi pas?

Enfin, les renseignements pratiques (adresse, téléphone, personne à contacter, etc) ont été volontairement «oubliés» dans ce numéro. Ces informations, de nature plus périssable, sont reprises dans un dépliant glissé dans la revue, et qui sera régulièrement mis à jour en fonction des nécessités du moment.

Le comité de rédaction

L'éditorial du Ministre	p.2
Qui fait quoi en éducation pour la santé?	p.4
Comment introduire une demande de subvention pour un programme d'action en éducation pour la santé?	p.8
<i>Pas besoin d'être agréé pour être actif en éducation pour la santé</i>	p.11
Vous avez dit coordination?	p.12
Les services aux éducateurs	p.16
Travailler avec méthode... un peu... beaucoup - APES	p.16
Prévention des assuétudes - CCAD	p.18
L'éducation du patient - CEP	p.21
A l'école aussi... - Croix-rouge	p.23
RÉGLEMENTATION EN ÉDUCATION POUR LA SANTÉ	p.25
Rien à Signaler ou Réseau d'Actions Sécurité - Educa-Santé	p.37
Education Santé - ANMC	p.39
Je m'appelle Fares, je ne fume pas et ça me va	p.41
Education nutritionnelle - ICAN	p.42
Des vidéocassettes triées sur le volet - Médiathèque de la Communauté française de Belgique	p.44
Petite enfance - ONE	p.47
Des chiffres, on veut des chiffres - Promes ULB	p.49
La documentation, un préalable à l'action - RESO UCL	p.50
Self-help, solidarité - UNMS	p.52
Les médicaments, à bon escient - Promocoop	p.53
La santé, c'est contagieux - Question Santé	p.55
Bulletin d'abonnement	p.57

Réalisation et diffusion:
Infor Santé, Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes.

Rédacteur en chef:
Jacques Henkinbrant.

Secrétaire de rédaction:
Christian De Bock.

Secrétaire de rédaction adjoint:
Roger Swinnen.

Documentation, abonnements:
Maryse Van Audenhaege, Etienne Watteau.

Comité de rédaction:
Christian De Bock, Alain Deccache, Michel Demarteau, Jacques Henkinbrant, Vincent Magos, Jean-Louis Pestiaux, Danielle Piette, Roger Swinnen, Thierry Poucet, Patrick Tréfois.

Editeur responsable: Jean Hallet.

Maquette: Philippe Marechal.

Composition: P&E.

Tirage: 10.000 exemplaires

ISSN: 0776 - 2623.

Les articles publiés par Education Santé n'engagent que leurs auteurs. La revue n'accepte pas de publicité.

Les textes parus dans Education Santé peuvent être reproduits après accord préalable de la revue et moyennant mention de la source.

Pour tous renseignements complémentaires: Education Santé, rue de la Loi 121, 1040 Bruxelles. Tél.: 02/237.48.53. Fax: 02/237.33.00 (indiquer ANMC-Education Santé comme destinataire).

Comité de rédaction numéro spécial:
Pierre Anselme, Christian De Bock, Michel Demarteau, Jacques Henkinbrant, Philippe Mouchet.

Qui fait quoi en éducation pour la santé?

Nous avons essayé de schématiser sous la forme d'un organigramme la structuration de l'éducation pour la santé dans la Communauté française. Evidemment, les organigrammes, c'est comme les statistiques, on leur fait dire ce qu'on veut. C'est que les textes, même juridiques, sont toujours susceptibles d'interprétations diverses. Quant à la réalité sociale, chacun la voit différemment, selon le point de vue duquel il la regarde, selon les relations qu'il entretient avec chacun des éléments du puzzle. Mais enfin, par définition, un organigramme est une représentation schématique. Le nôtre se veut *fonctionnel et non hiérarchique*. N'y voyez surtout pas des ordres qui descendent du sommet vers la base, ni la manne des subventions qui tombe du ciel. Nous essayons d'y représenter essentiellement la *circulation des informations*, telle qu'elle est prévue dans les arrêtés de l'Exécutif concernant l'éducation pour la santé.

Ces informations peuvent évidemment être de natures très diverses, ainsi que nous allons le voir.

Sur le terrain

Les structures les plus importantes pour l'éducation à la santé sont des organismes qui ne sont pas nécessairement spécialisés dans ce domaine, mais qui peuvent *intégrer l'éducation pour la santé dans leur mission principale*: ce sont évidemment les écoles, avec leurs centres IMS et PMS, mais aussi les professionnels de la santé (indépendants ou dans le cadre d'institutions spécialisées), les services sociaux,

les organismes culturels, les clubs sportifs, les multiples mouvements associatifs et d'éducation permanente, etc.

Ces structures sont les mieux placées pour développer tout au long de l'année des messages éducatifs adaptés à une population avec laquelle ils sont en contact permanent. Ils connaissent ses besoins, au moins d'une façon empirique, par les demandes d'information qui leur sont adressées. Même en l'absence de programme structuré d'éducation pour la santé, sans subventions spécifiques, d'innombrables messages éducatifs sont distillés à longueur d'année par de nombreux intermédiaires qui intègrent bénévolement l'éducation pour la santé dans leur activité quotidienne, souvent même sans en être conscients.

Ce courant de fond représente une masse d'énergie considérable qui peut, à l'occasion, être mobilisée dans le cadre d'un programme plus structuré, entrepris à l'initiative d'un de ces organismes de terrain au niveau local, ou dans le cadre plus large d'une action au niveau de la Communauté française de Belgique, voire de l'Europe.

Les programmes au niveau de l'ensemble de la Communauté française sont susceptibles d'être subventionnés.

Cela signifie-t-il que les actions locales ne peuvent pas être soutenues par la Communauté française? Pas du tout. Mais l'aide offerte aux organismes du terrain n'est pas nécessairement ni principalement financière.

En quoi consiste-t-elle alors?

Les structures de soutien

Pour tenter de l'expliquer, revenons aux besoins de la population. Les organismes du terrain en ont une connaissance pratique, vécue, concrète, immédiate, ce qui constitue un atout pour leur action. Mais cette connaissance risque aussi d'être subjective, partielle, limitée au public spécifique de l'organisme, influencée par des «porte-parole» qui ne sont pas toujours représentatifs. Il peut être utile de disposer de données plus objectives, de les comparer aux données relatives à d'autres régions, d'autres pays, de réunir l'ensemble des données disponibles pour la région. Ici, la bonne volonté ne suffit plus: l'éducateur du terrain doit pouvoir recourir à l'assistance de personnes spécialement formées pour l'aider dans ses recherches.

Cette assistance est organisée à deux niveaux.

COORDINATION LOCALE

Le niveau le plus immédiat est celui de la coordination locale. Dix commissions de coordination sont réparties sur l'ensemble de la Communauté française. Une de leurs missions consiste à réunir les informations en provenance de la population locale, notamment concernant ses besoins. La commission locale constitue donc un lieu où chacun peut confronter sa perception des besoins de la population avec des données plus systématiques.

Bulletin d'abonnement

(à renvoyer à Education Santé, rue de la Loi 121, 1040 Bruxelles)

NOM et PRENOM:

ADRESSE où la revue doit être envoyée:

Cette adresse est privée
 professionnelle

SEXE féminin
 masculin

PROFESSION ou FONCTION

(détaillez svp, par exemple: instituteur 2ème primaire, médecin généraliste région rurale, étudiant en...):

LIEU D'ACTIVITE (nom et adresse de l'institution si ces données diffèrent de celles mentionnées ci-dessus):

Précisez éventuellement les domaines ou aspects de l'éducation pour la santé qui vous intéressent davantage:

Date et signature

nombre les accidents du travail et de la route réunis. En collaboration avec Educa-Santé, le service agréé en la matière, Question Santé a lancé une campagne de sensibilisation pour la prévention de ces accidents domestiques dans la Communauté française.

Première phase de mai 90 à décembre 90: l'information.

Le lancement de la campagne eut lieu au Musée du Tram, avec une conférence de presse et une après-midi d'animation pour les enfants. Depuis mai 1990 et durant une année, un tram articulé et peint circule dans Bruxelles avec le slogan: «Moi, je domestique les accidents». Sur ses flancs sont repris des messages de prévention sous forme de mise en situation du «Petit Spirou». Plus de 1000 «arrondis» (affichettes) et 500 affiches reprenant des conseils de prévention sont installés dans les trams et les stations de métro de Bruxelles.

L'opération d'information ne s'est pas limitée à ce moyen de communication (dans tous les sens du terme!). Un numéro spécial du mensuel «Réponses» a été entièrement consacré aux accidents domestiques, avec une diffusion à tous les parents d'enfants âgés de 3 à 6 ans dans la Communauté française.

Le choix du personnage du Petit Spirou a permis de travailler en étroite collaboration avec la rédaction du «Spirou Magazine» qui a réalisé un numéro spécial «Accidents domestiques» par le biais d'un Spirou Poche encarté dans l'hebdomadaire.

Deuxième phase de décembre 90 à mai 91: la santé par le jeu.

Cette seconde phase débuta par une conférence de presse au Musée du jouet à Bruxelles.

Des animations «Bébé Géant» circulant à Bruxelles et en Wallonie sensibilisent les parents sur l'im-

Question Santé, c'est aussi

Une collaboration régulière avec des journaux (Vlan), des magazines grand public (Téléoustique), la radio («Minute Papillon» sur Radio Une), la télévision («Question de Santé» sur RTL-TV1, «Mot pour Moux» sur Télé-Bruxelles).

Des fiches santé tous les mois, abordant chaque fois un thème spécifique.

Le mensuel «Réponses»: le lecteur pose une question d'ordre médical, la revue répond.

Des «Guides Verts» de la santé, faisant le tour d'un problème en quelques dizaines de pages.

La plaque tournante de la coordination locale en éducation pour la santé dans la région de Bruxelles.

portance du jeu dans le développement psychomoteur de leurs enfants et dans la prévention des accidents domestiques.

LE PETIT DÉJEUNER MALIN

Conscient des problèmes de détérioration de l'alimentation chez les enfants et les adolescents et suite aux demandes des enseignants, Question Santé, en collaboration avec l'Institut Communautaire de

l'Alimentation et de la Nutrition, a mis sur pied une campagne de promotion du petit déjeuner.

Cette campagne est axée principalement sur l'organisation, dans les écoles, de «Petit déjeuners malins» auxquels participent les élèves du 2ème cycle primaire (8-10 ans) et idéalement les parents, éducateurs et professionnels-relais (médecins scolaires, ...).

Ces animations soutenues par Kellog's se déroulent en deux phases: la première, plus théorique, durant laquelle un médecin expose les règles de l'alimentation équilibrée, la deuxième mettant en pratique les règles définies, au cours d'un «vrai» et bon petit déjeuner.

Un dépliant d'information est également diffusé à l'attention des parents et du grand public.

La presse locale est régulièrement informée des actions menées dans les écoles de la région. Ainsi l'impact est beaucoup plus large, et c'est toute une population qui est sensibilisée. On peut espérer, de cette manière, contribuer à créer un contexte favorable à la modification de certaines habitudes alimentaires.

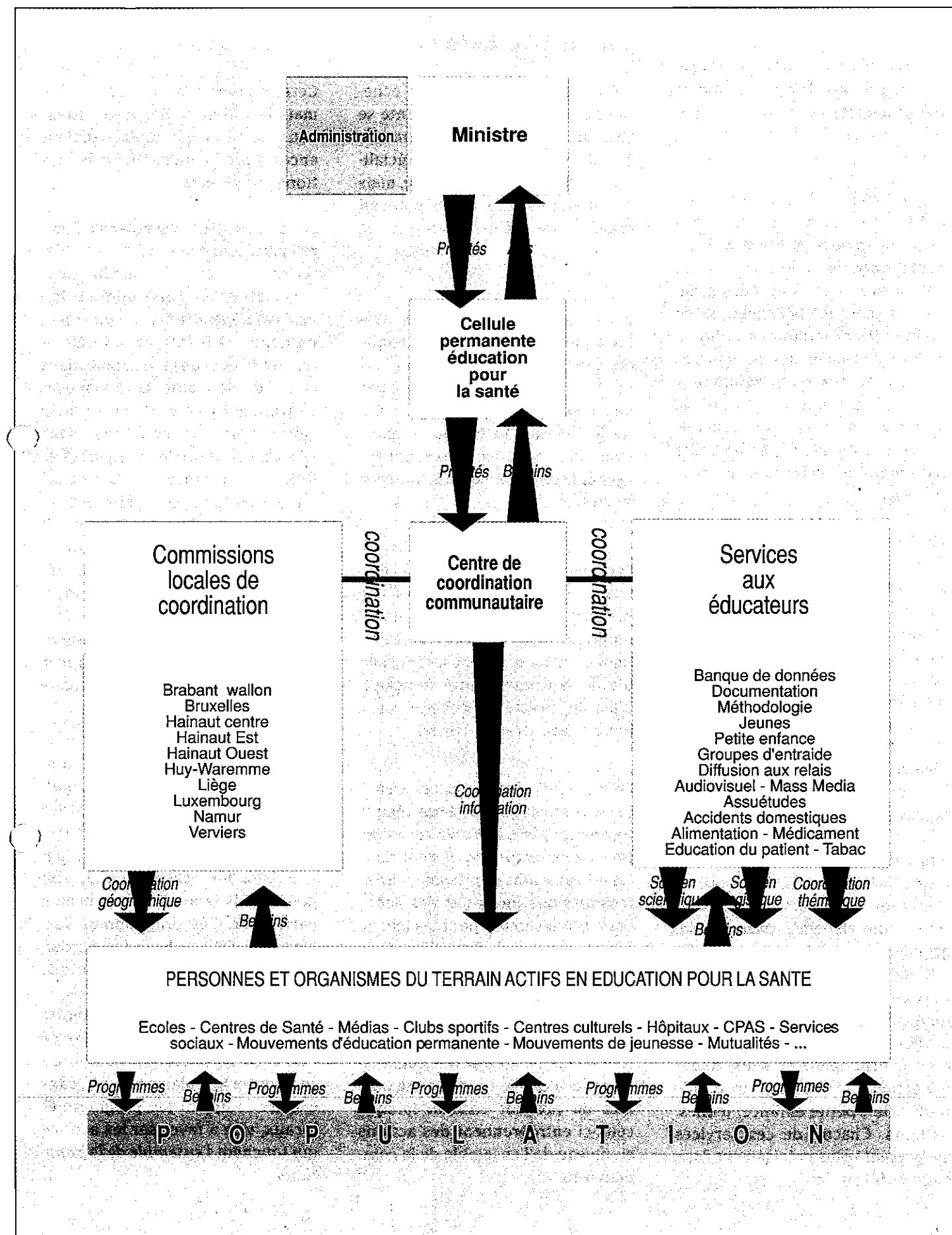
Question Santé

L'équipe d'Education Santé tient à remercier le Ministre de la Santé de la Communauté française. Sans son appui, ce numéro spécial n'aurait pas pu voir le jour.

Un comité de rédaction restreint s'est constitué pour l'occasion. Un grand merci à Pierre Anselme, Michel Demarteau et Philippe Mouchet pour leurs conseils judicieux et leurs encouragements constants. L'éducation pour la santé, ce sont d'abord les gens qui la font. Notre gratitude va également aux services agréés et aux coordinations, communautaires et locales. Sans leur collaboration, nous n'aurions pas non plus réussi à boucler cette publication. Nous les avons parfois un peu bousculés, qu'ils nous pardonnent!

Enfin, n'oublions pas non plus Guy Delobel, Fabienne Devos, Catherine Durant, Françoise Fierens et Etienne Watteau, qui ont eu le courage de relire l'ensemble des textes avant qu'ils soient agrémentés par la mise en page et la couleur.

Jacques Henkinbrant, rédacteur en chef



Sur base de ces informations, chacun pourra mettre sur pied des programmes éducatifs mieux adaptés, définir des objectifs précis, préparer le matériel éducatif le plus adéquat.

Mais ici encore, la bonne volonté suffit rarement pour résoudre tous les problèmes: où trouver la documentation nécessaire? Existe-t-il des méthodes qui ont fait leurs preuves, du matériel pédagogique de qualité, des programmes audio-visuels? Où trouver des partenaires pour entreprendre une action plus large? La commission locale de coordination est là pour accueillir toutes ces demandes et chercher avec vous les solutions les plus adéquates.

SOUTIEN LOGISTIQUE

Bien sûr vous n'y trouverez pas réponse à tout. Mais, si nécessaire, et notamment pour des programmes d'une certaine envergure, on vous orientera vers un des «services aux éducateurs» agréés par la Communauté française.

Chacun de ces services est spécialisé dans un domaine particulier. Les uns sont chargés d'une mission qu'on pourrait qualifier de logistique: banque de données, documentation, méthodes et évaluation, information aux relais, communication audio-visuelle, mass média, groupes d'entraide. D'autres sont spécialisés dans une problématique particulière: alimentation, accidents domestiques, tabac, alcool, drogue, médicaments. D'autres encore coordonnent et soutiennent les actions adressées à un public particulier: petite enfance, jeunes, patients. Chacun de ces services est présenté plus précisément dans cette publication.

Les trois échelons

Résumons-nous: le premier échelon de l'éducation pour la santé se situe au niveau des *organismes du terrain*, généralement non spécialisés en éducation pour la santé, mais qui pratiquent ce qu'on pourrait appeler une «éducation pour la santé intégrée et permanente».

Pour ses besoins quotidiens d'information, d'aide méthodologique ou autre, le premier échelon est invité à s'adresser à la *commission locale de coordination*, qui constitue le second échelon. Les commissions locales restent cependant des «généralistes» de l'éducation pour la santé.

Pour des problèmes plus techniques, on peut avoir recours aux *services aux éducateurs*, compétents chacun pour un domaine particulier, mais au niveau de l'ensemble de la Communauté française. C'est le troisième échelon (non hiérarchique, rappelons-le).

Enfin, pour garantir la cohérence de cette mosaïque, il y a une plaque tournante, le *Centre de coordination communautaire*. Il centralise les informations en provenance des commissions locales et des Services aux éducateurs pour les mettre à la disposition de tous. Il est donc à même d'orienter vers le service adéquat ceux qui ne savent pas à quelle porte ils devraient sonner. Ce Centre pourrait aussi remplir un rôle analogue à celui des commissions locales vis-à-vis des organismes du premier échelon lorsque ceux-ci entreprennent des actions au niveau de l'ensemble de la communauté.

Et les sous?

Cette construction est bien jolie, mais cela doit coûter cher, direz-vous. Reste-t-il quelque chose pour encourager financièrement les actions sur le terrain?

En fait, l'option prise par la Communauté française est de considérer que les activités «habituelles» d'éducation pour la santé ne doivent pas dépendre d'un financement particulier. L'instituteur devrait intégrer l'éducation pour la santé dans la vie de sa classe sans disposer d'un budget spécial. L'éducation du patient doit entrer petit à petit dans la pratique normale des médecins, infirmières et autres soignants sans qu'ils soient payés différemment. Bien entendu, il faut qu'il puissent disposer des moyens pédagogiques, de la formation permanente, du soutien méthodologique indispensables. Tout cela doit pouvoir être mis à leur disposition par les services d'éducation pour la santé agréés par le Ministre de la Communauté française.

En principe, les subventions sont donc plutôt réservées à des *projets originaux*, c'est-à-dire à des actions qui débordent du cadre de l'activité habituelle d'un organisme soit par leur caractère expérimental, soit parce qu'ils répondent à un besoin particulier. Ces programmes susceptibles d'être subventionnés doivent «être mis sur pied au profit de l'ensemble ou d'une partie de la population de la Communauté française» (article 20 de l'arrêté de l'Exécutif du 8/11/88). Ce flou artistique de la réglementation, sans exclure vraiment les programmes locaux, vise à favoriser les actions qui touchent *l'ensemble de la population*.

MASS MEDIA

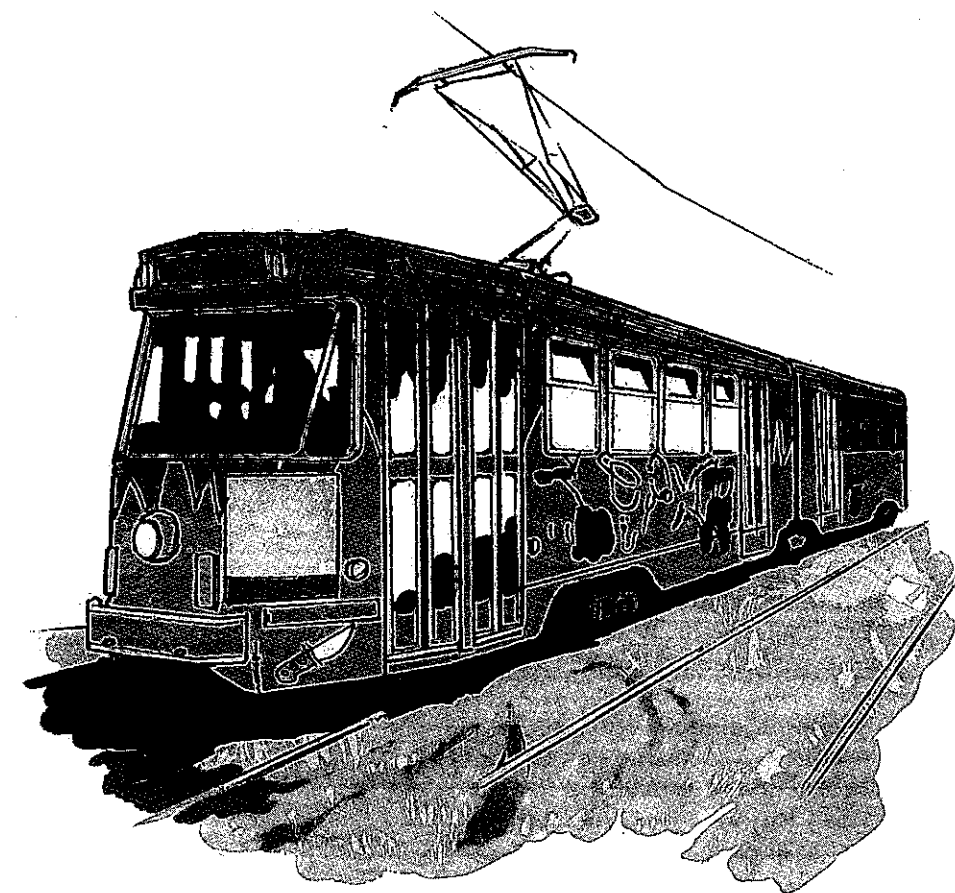
La santé, c'est contagieux

Que vous soyez éducateurs, enseignants, responsables d'associations, animateurs sociaux, ou responsables communaux ayant la santé dans vos attributions, vous avez la possibilité de faire appel à un service spécifique, Question Santé, pour vous aider à:

- Définir vos besoins en matière de communication.
- Etablir vos objectifs.
- Evaluer les moyens à mettre en oeuvre.
- Définir une stratégie de communication.
- Réaliser un dossier à destination de sponsors potentiels.
- Imaginer, concevoir et réaliser une campagne d'éducation à la santé personnalisée.
- Créer des outils et des supports originaux permettant de mieux faire passer votre message.

Pour cela, Question Santé met gratuitement à votre disposition un spécialiste en communication. Celui-ci pourra vous aider à établir un budget reprenant les frais de conception et de réalisation de «layout», de photocomposition, d'impression, d'achat d'espace, etc...Il pourra aussi vous recommander, selon la nature de votre projet, des graphistes, imprimeurs, réalisateurs, photographes,...

En outre, Question Santé vous permet d'avoir accès, de manière souple, à un certain nombre de médias et met à votre disposition un fichier de journalistes de la presse écrite, parlée ou télévisée.



Question Santé, le service «communication mass media»

Ses missions:

- mettre son expérience en matière de communication grand public dans le domaine de la santé, au service des associations, organismes ou institutions qui souhaitent réaliser des campagnes médias;
- favoriser la coordination des organismes s'adressant à un public adulte

Campagnes

A côté de campagnes externes, telle celle réalisée pour le Centre de Prévention du Suicide, ou des missions de conseil et de création plus ponctuelles, telles celles pour la Centrale des Soins à Domicile de Liège, le Centre de Consultation Conjugale de Bruxelles, l'Institut Communautaire de l'Alimentation et de la Nutrition, ... Question Santé élabore également ses propres campagnes, toujours en étroite collaboration avec d'autres organismes. En voici deux exemples:

ACCIDENTS DOMESTIQUES

Les accidents domestiques représentent la source la plus importante d'accidents, dépassant en

ne mesurons pas toujours l'importance de tous ces comportements liés à la prise de médicaments. Et pourtant, leur influence sur l'efficacité ou non d'un médicament est grande. Informer le public de la façon de prendre les médicaments, parfois dans des situations bien spécifiques (grossesse, troisième âge, régimes alimentaires, etc...) est une autre piste à ne pas négliger. Un premier pas dans cette direction est la diffusion d'un dépliant grand public sur le bon usage des médicaments. Une affiche destinée à susciter la réflexion sur l'ambivalence du médicament selon l'usage qu'on en fait, suit le même objectif.

Voici, brièvement esquissées, quelques-unes des pistes actuellement suivies en matière de bon usage des médicaments.

Vous avez peut-être des demandes à formuler, des idées à développer? Sachez que l'équipe de PROMOCOOP peut vous aider à:

- informer sur le bon usage des médicaments;
- assurer un soutien pédagogique pour des activités de terrain;
- conseiller ou réaliser des documents pédagogiques et informatifs;
- favoriser les contacts avec d'autres personnes intéressées par la même problématique.

Tranquillisants mode d'emploi

Les tranquillisants, ces petites pilules que nous consommons allègrement, sont une image d'un «mal être», de la difficulté de s'adapter à certains événements ou exigences inhérents à notre société. Ils rendent d'incontestables services, mais il y a un mais. Les statistiques indiquent que la consomma-

PROMOCOOP, service aux éducateurs «bon usage du médicament»

Ses missions:

- favoriser la coordination dans le domaine;
- élaborer des modules pédagogiques;
- recueillir et diffuser données et documents spécialisés.

tion des Belges et plus spécialement des femmes belges est très élevée, voire trop élevée.

De plus, on a aujourd'hui la certitude que les benzodiazépines (ce sont les tranquillisants les plus courants) ne sont pas inoffensives et que leur prise abusive peut entraîner un état de dépendance.

Au départ de cette réalité, différentes associations se sont réunies pour lancer un projet éducatif sur le thème du bon usage des tranquillisants et des somnifères.

Une action à long terme a été envisagée. Elle s'oriente non seulement vers les consommateurs de tranquillisants, mais aussi vers les médecins prescripteurs et les pharmaciens dispensateurs.

PROMOCOOP, c'est aussi...

Un mouvement coopératif travaillant pour la protection, la défense, l'information et la formation des consommateurs.

Des campagnes spécifiques en éducation pour la santé: action plurithématique «Vivre mieux», «Prudence j'y pense» pour la prévention des accidents domestiques, action d'information sur le sida, ...

Le but global du projet est de responsabiliser chaque acteur à l'égard de la prise de tranquillisants. Cette ambition se traduit par les objectifs de santé suivants:

- développer une information soucieuse de favoriser une utilisation rationnelle des tranquillisants par l'examen et la connaissance de leurs mécanismes d'action;
- rechercher et créer des alternatives réalisables par l'individu en tenant compte de l'environnement social;
- augmenter les capacités de lutte contre les situations déclenchant le stress et, si celles-ci sont inévitables, apprendre à les gérer;
- proposer aux consommateurs des possibilités de sevrage;
- proposer aux professionnels de la santé des alternatives à la prescription de tranquillisants.

Les différents partenaires de ce projet: Question Santé, l'Equipe Promotion Santé de l'ULB, le RESO UCL, les Femmes Prévoyantes Socialistes, l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, la FARES et PROMOCOOP.

Plusieurs documents existent, supports de certaines actions menées dans le cadre du projet. Ainsi, une brochure des Femmes Prévoyantes Socialistes, «Le stress et si on s'arrêtait», un numéro spécial de «Réponses» édité par Question Santé et un dossier d'information «Bon usage des tranquillisants et des somnifères» de PROMOCOOP.

Mouvement Coopératif Féminin - PROMOCOOP

Deuxième condition pour être subventionné, un programme doit répondre à un besoin majeur et s'inscrire dans les *priorités définies par le Ministre*. Les priorités actuelles sont définies en termes relativement larges, de sorte que cette condition s'avère peu sélective.

Suivant la formule consacrée, le Ministre peut octroyer des subventions «dans la limite des crédits disponibles». Ce qui sous-entend qu'il risque bien de ne pas y en avoir pour tout le monde et que le Ministre doit faire des choix. Pour 1991, le budget de l'éducation pour la santé s'élève à 120 millions, dont 73 servent au financement des services agréés. Il reste donc 47 millions pour soutenir des programmes ponctuels d'action ou de recherche.

Le rôle de l'Administration

Les décisions d'un ministre sont normalement préparées, puis exécutées par son administration. Dans le cas qui nous occupe, l'Administration, dès réception d'une demande de subvention, étudie le dossier, vérifie si les conditions réglementaires sont bien observées et prépare une proposition de décision pour le Ministre. Outre les aspects réglementaires, l'administration peut évidemment baser sa proposition sur le fond, à savoir sur l'intérêt et l'utilité du programme, sa faisabilité, son efficacité potentielle.

L'avis de la Cellule

Mais porter ce jugement sur le fond - sans pouvoir de décision - constitue la mission spécifique d'une commission ad hoc: la *Cellule permanente éducation pour la santé*. Celle-ci est constituée principalement de personnes choisies au sein d'organismes actifs en éducation pour la santé. Ses membres assistent le Ministre dans la définition d'une politique cohérente, et notamment dans le choix de priorités. Les programmes à subventionner doivent non seulement s'inscrire dans ces priorités, mais être susceptibles d'atteindre les buts fixés. Pour pouvoir disposer d'un maximum d'éléments pour éclairer son avis, la Cellule suggère aux candidats aux subventions d'utiliser une grille-questionnaire qui pourra leur servir d'aide-mémoire.

La décision du Ministre

Sur base de la proposition de l'administration et de l'avis de la Cellule, le Ministre prendra une décision qui sera aussitôt communiquée aux intéressés, généralement accompagnée de l'avis de la Cellule. L'Administration traduira ensuite la décision en une convention qui sera signée entre le Ministre et l'organisme subsidié.

Dans la présentation de cet organigramme, nous avons délibérément choisi de partir du terrain, des besoins de la population et de ceux qui en sont les plus proches. Par l'intermédiaire des services agréés (Commissions locales de coordination et Services aux éducateurs), ces informations peuvent être centralisées au niveau du Centre de

coordination communautaire pour être transmises au Ministre. Elles constituent la matière première qu'utilisera la Cellule pour proposer au Ministre des axes prioritaires d'action. Ces priorités une fois arrêtées, et éventuellement traduites en recommandations opérationnelles par la Cellule, peuvent emprunter le même canal en sens inverse, en direction des organismes proches du terrain, avec l'espoir de contribuer à une plus grande cohérence et à une meilleure complémentarité des divers intervenants...

Il faut bien avouer que ces structures sont un peu compliquées pour un secteur somme toute assez modeste. C'est que, plutôt que de construire un nouvel organisme ex nihilo, la Communauté française a préféré «récupérer» des organismes existants, quelquefois dans le cadre d'une restructuration de leur mission traditionnelle, mais le plus souvent en leur attribuant un mandat officiel pour l'exécution d'une tâche qu'ils assuraient déjà spontanément avec les moyens du bord.

Nous espérons que cet organigramme vous aidera à mieux comprendre le rôle de chacune des structures et à y recourir avec une efficacité optimale.

Comment introduire une demande de subvention pour un programme d'action en éducation pour la santé?

N.B.: Nous parlons ici des subventions pour des programmes d'action en éducation pour la santé. Il ne s'agit donc pas des programmes de recherche, ni des subventions de fonctionnement attribuées aux services agréés.

Qui peut obtenir une subvention?

Il faut être une personne morale, c'est-à-dire une association ayant la personnalité juridique (association sans but lucratif, par exemple); donc ni une personne physique, ni une association de fait. Plusieurs organismes peuvent introduire une demande commune.

A qui doit s'adresser l'action?

En principe, l'action devrait couvrir l'ensemble de la Communauté française de Belgique. Cependant un programme plus limité peut être admis:

- s'il s'agit d'un programme pilote qui est susceptible d'être reproduit sur l'ensemble de la Communauté;

- s'il s'agit d'un programme qui apporte une réponse à un problème de santé spécifique sur le plan local (ce qui est très rare).

Conditions de base

- Le programme doit répondre à un *besoin majeur* et s'inscrire dans les *priorités* définies par le Ministre: ces priorités ont été arrêtées par le Ministre en 1989. Elles restent valables jusqu'à nouvel ordre. Elles ont un caractère assez général.

Priorités retenues par le Ministre de la Communauté française dans le domaine de l'éducation pour la santé:

1. comportement de santé des jeunes;
2. comportement de prévention pour les personnes à risque sida (un budget et des structures spécifiques ont été établis en la matière et ne sont pas abordés ici);
3. comportement de protection contre les risques cardio-vasculaires, néoplasiques et autres (stress, alimentation, sédentarité, alcool, tabac, tension artérielle);
4. utilisation rationnelle des soins médicaux, des dépistages, des médicaments (tranquillisants) et des vaccinations (RRO);
5. comportement santé durant la grossesse et vis-à-vis des jeunes enfants dès la naissance et avant l'âge scolaire.

En outre, l'Exécutif de la Communauté française a décidé que, dans tous les domaines relevant de sa compétence, une attention particulière doit être accordée aux personnes appartenant à des **milieux défavorisés**.

- *Ne pas faire double emploi* avec un programme existant. Comment le savoir? Lisez Education Santé, consultez le service agréé spécialisé dans le domaine concerné ou adressez-vous à l'administration.

- *Travailler en coordination* avec les services aux éducateurs agréés. Ces services sont présentés dans ce numéro spécial d'Education Santé. Sélectionnez celui ou ceux qui sont les plus susceptibles de vous aider dans le domaine que vous avez choisi. Ils vous aideront à trouver la documentation existante, à mettre au point votre méthode...

- *Prévoir une évaluation* et rendre publics les résultats de l'action. Il faut que votre expérience, avec ses points forts aussi bien que ses défauts, puisse profiter à d'autres. Education Santé peut vous y aider.

- Présenter un budget prévisionnel et un plan d'activité. Nous abordons ce point dans le détail ci-dessous.

Combien?

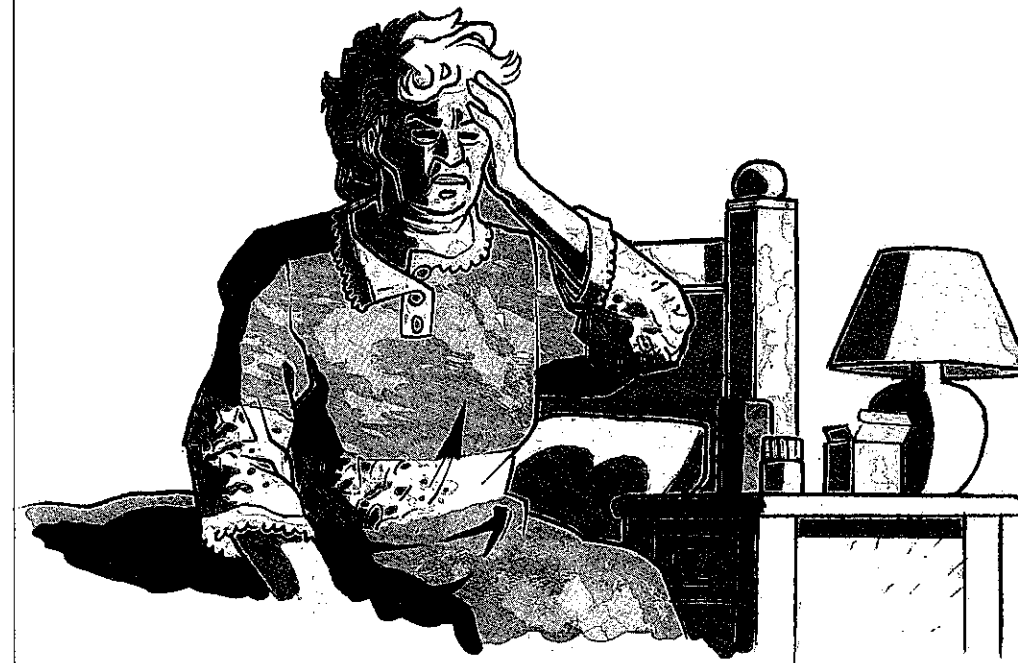
Il n'y a pas de montants forfaitaires prévus a priori. Sur base de votre programme et de votre budget prévisionnel, le Ministre peut vous attribuer 10.000, 100.000, voire plusieurs millions de francs. Inutile de «gonfler» votre budget. S'il n'est pas réaliste, votre projet risque d'être refusé globalement. Si une partie est autofinancée ou soutenue par d'autres organismes, ne le dissimulez pas, au contraire: cela augmente votre crédibilité.

Sachez qu'en principe, la Communauté n'interviendra pas pour des frais d'équipement. Toute autre dépense peut entrer en ligne de compte (salaires, déplacements, frais administratifs...) à condition d'être justifiée au moyen de documents probants (factures). Cette dernière condition signifie notamment que rien ne sera versé avant d'avoir été dépensé. Vu les inévitables délais administratifs, il faut

numéro 53 d'Education Santé (décembre 1990).

Dans la suite de l'expérience de ces ateliers, et suivant la même philosophie, pour répondre à la demande d'un travail moins long et moins engageant, ont été écrites des brochures «Maigrir?, oui... mais!» et «Le stress... et si on s'arrêtait?», ont été mis en place des soirées d'information sur l'obésité, le stress, les tranquillisants, ainsi que des week-ends antistress et des week-ends diététiques/mise en forme («Week-ends Contre poids»).

Union Nationale des Mutualités Socialistes



PROMOCOOP

L'UNMS, c'est aussi...

Des recherches et des enquêtes pour répondre à une demande mutualiste d'individualisation des problèmes de santé de la population:

- A. Rochez - J.L. Pestiaux - J.P. Jaumotte. *Prévalence de la carie dentaire - Efficacité d'une action de sensibilisation à l'hygiène dentaire d'enfants de 4 à 8 ans dans le Borinage. UNMS/Promotion de la Santé - 1985 - 34 p.*

- J.L. Pestiaux - M. De Jaer - Y. Dierickx - M. De Somer. *La consommation. Le coût des médicaments. Enquête nationale parmi les affiliés de la Mutualité Socialiste. UNMS/Promotion de la Santé. 1985 - 45 p. (épuisé).*

- J.L. Pestiaux. *Profil du médecin prescripteur travaillant en Maison médicale. UNMS/Promotion de la Santé - 1986.*

- J.L. Pestiaux - M.J. Laloy. *Evaluation des activités du Centre IVG de Namur. Fédération des CPGF des FPS - 1987. (épuisé).*

- J.L. Pestiaux. *Dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus en Communauté française de Belgique. Enquête auprès des affiliées de la Mutualité Socialiste. UNMS/FPS. Promotion de la Santé. 1990 - 16 p.*

Les médicaments, à bon escient

Les médicaments sont des produits courants de notre vie quotidienne. Parfois tellement courants qu'on ne se pose plus de questions sur leur utilité. On les avale sans y penser, par habitude.

Pourtant, les médicaments ne sont pas sans danger. Il faut savoir les utiliser à bon escient.

PROMOCOOP, au travers de ses actions, souhaite que chacun puisse réaliser un usage correct des médicaments. Dans ce but, médecins, pharmaciens, associations de consommateurs et relais d'éducation pour la santé tentent au travers d'une cellule de coordination de

trouver les meilleures voies pour favoriser ce bon usage des médicaments.

Une piste à suivre, c'est de commencer très tôt. Chacun sait qu'en matière de santé comme en d'autres choses, il est plus facile d'acquiescer tout de suite les bonnes habitudes que de se défaire des mauvaises. Les actions futures de PROMOCOOP vont ainsi privilégier le jeune public (du nourrisson à l'adolescent), les parents et les enseignants.

Dans nos têtes, généralement, le bon usage des médicaments s'oppose à l'abus, la surconsommation. Mais le bon usage c'est aussi le respect du traitement: prendre la posologie indiquée, ne pas arrêter soi-même un traitement, etc... Nous

Self-help, solidarité

T'en sortir. Mieux faire face aux problèmes, tu ne peux le faire seul. Mais toi seul peux le faire. Toute la philosophie du Self-help!

Les groupes d'entraide ou de Self-help procèdent avant tout d'un état d'esprit: «Je vais tout faire pour m'en sortir. Ma propre évolution passe par tout ce que les autres vont m'apporter, mais aussi par ce que moi je vais pouvoir donner».

Ils offrent habituellement:

- un soutien psychologique et émotionnel à chacun;
- la diffusion de conseils et d'informations;
- la défense d'intérêts particuliers (éventuellement création d'un groupe de pression);
- l'accès à des aides directes (bibliothèque, service social, prêt de matériel...)
- organisation d'activités spécifiques (rencontres, loisirs).

Malheureusement, dans notre communauté son développement reste embryonnaire. Alors qu'en Communauté flamande, il existe plus de 1.000 groupes, la Communauté française n'en compte que 139. Diverses raisons ont été analysées. Sous l'égide d'un groupe de travail, présidé par Monsieur A. Steinhart, membre du Parkinson belge, un travail de sensibilisation a été entrepris. En concrétisation, un répertoire des groupes actifs en Communauté française a été publié par Education Santé et dans les prochains mois un document plateforme sera édité et largement diffusé.

Ce groupe de travail, comme les Mutualités Socialistes, restent à l'écoute de toute demande venant du terrain pour diffuser l'idée, aider à la création de groupes, encadrer certains groupes dans le domaine du mieux être.

Les ateliers

Dans les domaines de l'obésité et du stress, les ateliers procèdent du même état d'esprit que le Self-help. Les piliers en sont: le travail en groupe de 6 à 8 personnes, l'expression autour du problème, l'apprentissage de consignes à intégrer dans la vie de tous les jours, la communication, le travail sur le corps et la relaxation.

Les ateliers Diététiques et Alimentation s'adressent à toutes les personnes préoccupées par leur alimentation à cause de problèmes de poids, de santé ou encore aux personnes demandeuses d'informa-

tions diététiques. L'atelier Diététique est animé par une diététicienne et se déroule en 10 séances de 2 heures sur une période de 3 mois. L'atelier Alimentation («Maigrir sans obsession») qui le complète est animé par une psychologue et se déroule en 12 séances de 2 heures sur une période de 4 mois.

Référence:

J.L. Pestiaux - *Habitudes de vie - Alimentation et obésité dans le Luxembourg. Enquête auprès des femmes affiliées à la Mutualité Socialiste. UNMS/Promotion de la Santé - 1985, 41 p. (épuisé).*

Les ateliers de Gestion du Stress s'adressent aux personnes nerveuses, anxieuses, déprimées ou encore à celles qui voudraient trouver un nouvel équilibre pour faire face plus sereinement aux contraintes de leur vie. Ils sont animés par des psychologues et se déroulent en 12 séances de 2 heures sur une période de 4 mois.

Références:

• J.L. Pestiaux - B. de Bellefroid - Y. Dierickx - M. De Somer. *Femmes et Tranquillisants. La consommation de tranquillisants par les femmes Wallones de plus de 30 ans. UNMS/FPS Promotion de la Santé. 1987 - 60 p.*
• J.L. Pestiaux - M. Marquès - F. Ketsler - M. Prévost - A. Peeters. *Représentation populaire et consommation de tranquillisants. UNMS/FPS. Promotion de la Santé. 1990 - 48 p.*

Les théories de référence des ateliers Gym Douce sont l'anti-gymnastique, l'eutonie et la théorie des chaînes musculaires. Par des exercices simples, accessibles à tous, ils visent à lever les contractures musculaires accumulées au cours des années, l'assouplissement, la relaxation. Les cycles sont trimestriels, à raison de 1 séance de 1 heure par semaine. Ils sont animés par des kinésithérapeutes. L'évaluation de l'efficacité de ces ateliers est parue en encart dans le

L'Union Nationale des Mutualités Socialistes, service «groupes d'entraide»

Ses missions:

Gérer un service d'assistance à la création de groupes d'entraide, soit

- favoriser la création de groupes d'entraide expérimentaux et les évaluer;
- offrir une aide méthodologique aux organismes qui souhaitent susciter la création de groupes;
- tenir à jour un fichier des groupes d'entraide, d'animateurs, de formateurs...

Gérer le «service de diffusion à l'intention des relais sociaux» en collaboration avec l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (voir l'article «Education Santé, l'indispensable»).

donc disposer d'un fonds de roulement ou avoir la possibilité d'emprunter (mais les intérêts ne seront pas remboursés).

Votre dossier

Votre dossier de demande de subsides doit essayer de répondre d'avance à toutes les questions que pourraient se poser le Ministre et ses conseillers à propos de votre projet.

La Cellule permanente éducation pour la santé qui remet un avis au Ministre sur chaque projet utilise une grille d'analyse qui est reproduite ci-joint. Il s'agit d'une liste de questions qui peut vous servir d'aide-mémoire pour la rédaction de votre dossier.

Quand faut-il introduire sa demande?

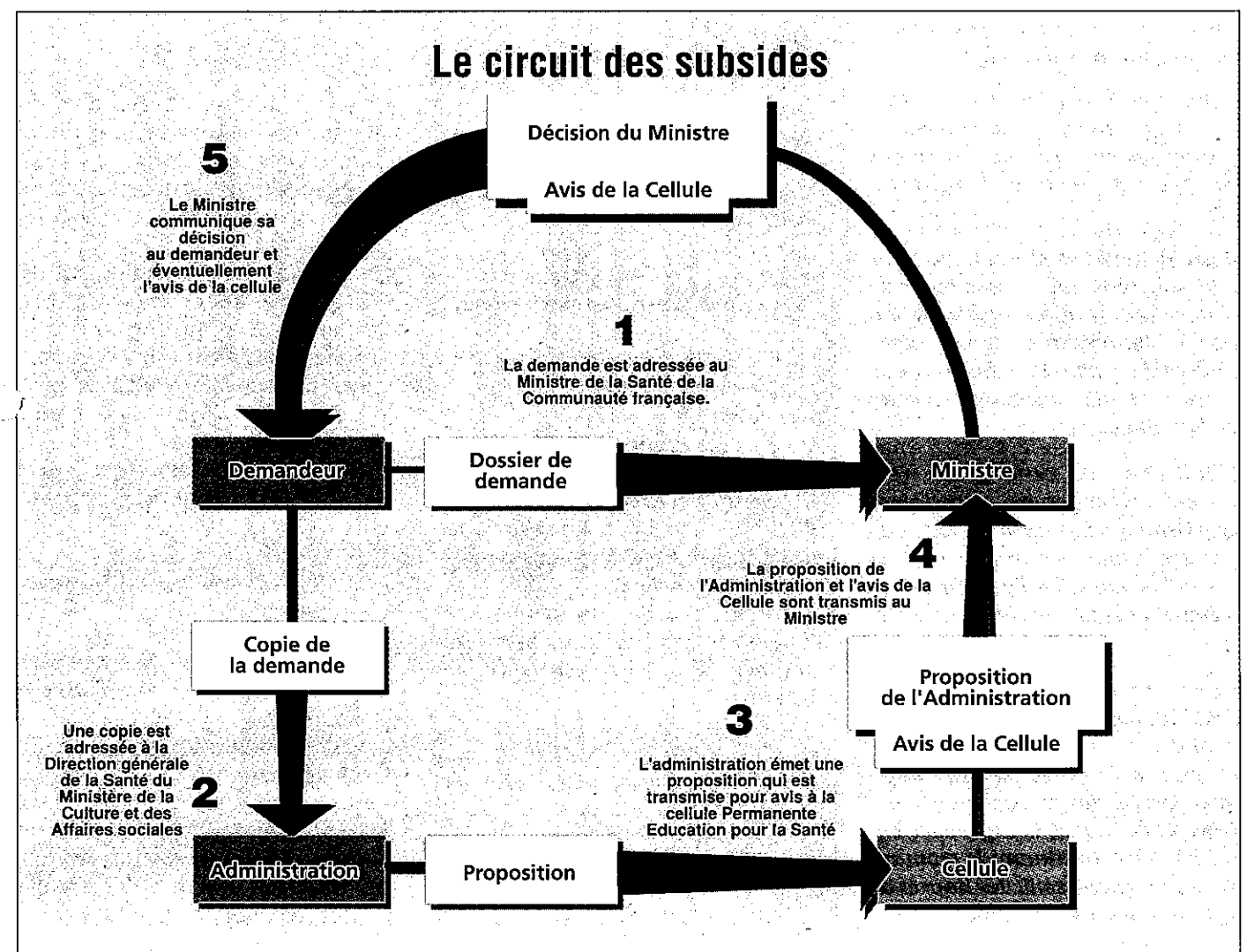
En principe, n'importe quand. L'arrêté de l'Exécutif laisse à l'administration et à la Cellule permanente un délai de deux mois pour proposer une décision au Ministre. Cela signifie qu'il se passera sans doute trois mois entre votre demande et la réponse du Ministre, sans compter les délais supplémentaires inévitables pendant les vacances. Sachez aussi que les demandes introduites après octobre seront sans doute reportées à l'exercice suivant. Vous avez donc plutôt intérêt à introduire votre demande dès les premiers mois de l'année si votre programme doit commencer en septembre.

A qui faut-il s'adresser?

La demande doit être adressée au Ministre de la Santé de la Communauté française de Belgique. Une copie de la demande doit être adressée aux services administratifs (voir adresses dans le dépliant publié en annexe).

En cas de refus...

Tout n'est pas perdu. En principe, un avis sera joint à la réponse du Ministre. Il peut vous donner des orientations qui vous permettront, dans certains cas, de revoir votre projet avec l'aide éventuelle d'un des services agréés (Commission locale de coordination ou service aux éducateurs).



Des questions à se poser pour obtenir une subvention

En parcourant mentalement le « circuit des subsides », vous avez remarqué le passage obligé par une « Cellule Permanente Education pour la Santé ». Celle-ci doit remettre un avis au Ministre. Le budget (environ 40 millions) ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Il faut donc choisir les programmes susceptibles de répondre le mieux aux besoins les plus urgents. Pour évaluer les projets sur les mêmes critères, la Cellule soumet chaque projet à une analyse détaillée.

L'outil d'analyse consiste en une série de questions qui constituent une « grille » en ce sens qu'elles permettent d'envisager les différentes facettes de chaque projet.

Chacun souhaite évidemment, à juste titre, savoir sur quels critères son programme sera jugé.

D'autre part, pour les membres de la Cellule, chercher dans chaque dossier les réponses aux questions constituerait un travail très fastidieux.

Il est finalement plus simple pour tout le monde que le promoteur de chaque programme essaie de répondre **lui-même** à ces questions. Cela l'aidera dans la rédaction de sa demande tout en allégeant le travail de la Cellule.

L'utilisation de cette grille n'est nullement obligatoire et certaines questions ne s'appliquent pas nécessairement à tous les cas. Il est cependant conseillé d'y recourir afin d'éviter d'oublier un élément important.

Même si cela va de soi, ajoutons qu'il faut également décrire de façon détaillée le déroulement du programme prévu et donner un budget aussi précis que possible, avec dépenses et recettes, la différence entre les deux constituant le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté française.

Grille d'analyse d'un projet de programme d'éducation pour la santé

A. Analyse de la situation ou du problème de santé

1) DÉFINITION DE LA SITUATION OU DU PROBLÈME:

Quelle est la définition précise de la situation ou du problème de santé? Quelle est son histoire ou son évolution récente?

Les facteurs responsables sont-ils suffisamment connus et décrits?

La définition de la situation ou du problème de santé a-t-elle été faite de façon pluridisciplinaire?

Avec la participation de la population? d'intervenants?

2) POPULATION CIBLE:

Quelle est la population cible?

Quelle connaissance précise en a-t-on?

Y a-t-il une demande de la population?

3) PRIORITÉ DE LA SITUATION OU DU PROBLÈME:

Quelle est la fréquence?

Quelle est la gravité?

Quelle est l'urgence?

Quelle est l'évolution prévisible en l'absence d'interventions?

Comment situez-vous votre projet d'éducation pour la santé dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale?

Cette situation ou ce problème ont-ils été retenus parmi les priorités sanitaires locales ou communautaires?

4) DESCRIPTION DES DIVERSES SOLUTIONS POSSIBLES:

Y a-t-il d'autres solutions de prévention que l'éducation pour la santé?

En quoi l'éducation pour la santé est-elle une solution possible?

Comment situez-vous votre action d'éducation pour la santé dans le cadre de la promotion de la santé? Description des choix de mesures ou d'actions possibles (public, objectifs, méthodes).

Existe-t-il des exemples d'actions d'éducation pour la santé efficaces? Quel a été leur impact ici et ailleurs? Quel est leur degré de faisabilité et d'acceptabilité (culturelle, politique, éthique, économique, légale)?

B. Analyse du projet de programme

5) OBJECTIFS DE SANTÉ DU PROGRAMME

QUELS SONT, PARMI LES ÉLÉMENTS DÉCRITS AUX POINTS 1, 2 ET 3, LES OBJECTIFS DE SANTÉ VISÉS PAR LE PROGRAMME, À COURT, MOYEN ET LONG TERME?

6) ANALYSE DES RESSOURCES

L'analyse des ressources porte-t-elle sur les ressources humaines, financières, institutionnelles? Le bilan des ressources existant dans la communauté est-il suffisamment établi?

Les partenariats possibles ont-ils été suffisamment investigués? En quoi les personnes et/ou l'institution proposant sont-elles indiquées pour mener à bien ce programme? (mission, ressources, compétences, etc.)

Y aura-t-il une possibilité de suivi au terme du présent programme?

7) CHOIX OU DÉTERMINATION DES STRATÉGIES D'INTERVENTION

La stratégie retenue résulte-t-elle de la confrontation alternatives-ressources?

Est-elle cohérente avec les priorités locales et nationales?

Est-elle adaptée à la population cible? (acceptabilité, vulnérabilité)

Les objectifs d'action correspondent-ils aux objectifs de santé?

corporelle en général et une mauvaise alimentation, des dépendances par rapport au tabac et à l'alcool en particulier. Ces problèmes concernent plus ou moins deux tiers des jeunes qui fréquentent votre institution.

Vous avez pris l'initiative d'informer votre équipe sur ces problèmes dans un premier temps et vous pensez organiser par la suite une campagne d'éducation pour la santé auprès des jeunes. Peut-être ceci entraînera-t-il une information plus large dans le quartier. Comment vous y prendre? Quels peuvent être vos besoins au départ?

D'abord, cela va de soi, vous informer et vous documenter vous-même.

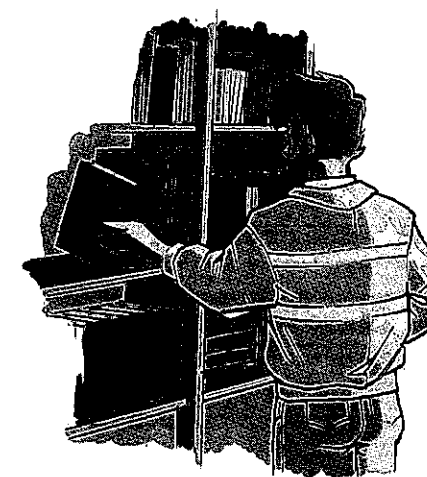
Cela veut dire mieux connaître votre public cible (les jeunes) et son environnement (milieu défavorisé); étudier les thèmes que vous allez traiter lors de votre action (alimentation, tabagisme, etc.) les actions et campagnes de santé organisées par ailleurs pour ce même type de public; vous documenter sur la méthode à suivre (choix des priorités, définition d'objectifs, stratégie de réalisation); consulter des documents vous permettant d'apprécier l'impact de votre action.

Ensuite, informer et documenter vos collègues, qui ne manqueront pas de tirer profit de vos recherches.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, informer les jeunes, leur famille, leur entourage.

Quelles réponses vous apporte RESODOC?

Des ouvrages sur la santé, l'éducation pour la santé, l'éducation du patient et sa méthodologie, les jeunes, les patients, etc et leurs problèmes spécifiques, ainsi que



leur environnement familial, psychologique, sociologique, etc.

Des études, des articles sur des expériences et des campagnes réalisées dans les différents secteurs. Des livres et outils de méthodologie en éducation pour la santé, des dossiers pédagogiques, des brochures d'information adaptées aux différents publics.

Des adresses d'équipes et de personnes ressources spécialisées. Des informations sur les producteurs et les distributeurs de matériel didactique.

RESODOC en bref

◆ OBJECTIF

Fournir une réponse précise à vos besoins en documentation concernant l'éducation pour la santé. Son équipe collabore actuellement avec

Le RESO, ce sont aussi...

Des formations en éducation pour la santé, entre autres la licence en éducation pour la santé, accessible au détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur, universitaire ou non.

une dizaine d'autres centres dans le but de mieux vous informer sur le potentiel documentaire existant dans notre communauté.

◆ PUBLIC

Ouvert à tous, mais évidemment prêt à rendre le meilleur service aux éducateurs pour la santé.

◆ DOCUMENTATION

Une riche bibliothèque avec des ouvrages d'éducation pour la santé, sa méthodologie et sa logistique. Outre des livres, des mémoires et des périodiques, vous y trouverez des dictionnaires, des annuaires, des bibliographies, des adresses, des programmes, des projets, des matériels didactiques et des informations sur d'autres centres ou des personnes ressources spécialisées. Un peu de tout...

◆ BASES DE DONNÉES INFORMATISÉES

Avec des centres partenaires, RESODOC construit une base de données documentaire de la Communauté Française de Belgique (DOCTES). Cette base comprend:

DOCTES. Documentation et matériel didactique disponibles en Belgique, en éducation pour la santé, prévention du sida, santé de l'immigré, handicap et son environnement sociologique, prévention de l'abus des médicaments, etc. PROJETS. Répertoire des projets et actions en éducation pour la santé de la Communauté française de Belgique.

ANNUAIRE. Répertoire d'équipes, organismes et personnes actifs en éducation pour la santé.

REVUE. Liste cumulée des publications périodiques existant dans les centres de documentation partenaires de la base DOCTES.

RESO

tativité de l'échantillon, l'âge de la population, etc...

Ensuite, force est de constater que peu d'équipes de terrain ont l'habitude de baser leurs décisions sur des données chiffrées. Il faut parfois d'abord répondre à des demandes accessoires avant que ne s'expriment des demandes plus essentielles. Certaines demandes sont impossibles à satisfaire: il faut aussi expliquer pourquoi. Dans d'autres cas, il suffit d'orienter une équipe vers la littérature scientifique.

Les demandes

Elles concernent:

- soit une population locale, à l'échelle d'une école par exemple,
- soit une population plus large, à

l'échelle d'un arrondissement ou d'une province,

- soit encore, la Communauté française toute entière.

PROMES se donne comme priorité de travailler avec les services agréés ou d'autres organismes travaillant à un échelon large et avec les commissions locales de coordination. Le travail avec les organismes agréés peut se faire de plusieurs manières: fournir les données qui sont demandées, faciliter l'accès vers les banques de données existantes, assurer la diffusion des données recueillies par les différents services notamment en les publiant dans «Santé Pluriel». Il va de soi que les équipes fournissant les données en gardent la propriété. PROMES peut également mettre en contact besoins d'informations et offres

d'enquête: ainsi, certains services ont demandé d'ajouter des questions à l'enquête de l'Organisation Mondiale de la Santé, de manière à récolter des informations relatives à leurs centres d'intérêt.

PROMES

PROMES, c'est aussi...

Des activités de recherche (exemple: partie belge d'une enquête de l'Organisation Mondiale de la Santé sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire); les méthodes de prévention du sida dans l'enseignement secondaire.

Des activités en formation et enseignement (licence en éducation pour la santé, modules de formation).

Des experts en méthodologie (construction d'un protocole, traitement et analyse des données).

travaillant dans le secteur de la santé avec lesquelles il collabore étroitement.

Voici un cas illustrant le type d'informations que vous trouverez au centre de documentation RESODOC:

Une assistante sociale en quête de documentation

Votre équipe, une ASBL qui essaie d'insérer des jeunes d'un quartier défavorisé dans un milieu professionnel, a constaté des problèmes importants de mauvaise hygiène

Réseau des Enseignements en Santé Ouverts aux adultes de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain

Ses missions:

- récolter et gérer les données documentaires en éducation pour la santé;
- organiser un réseau décentralisé permettant l'accès direct des utilisateurs aux fichiers.

La documentation, un préalable à l'action

Vous êtes travailleur social, enseignant, personnel de santé, vous envisagez de réaliser, un jour ou l'autre, une action en éducation pour la santé. Vous vous posez la question de la documentation.

RESODOC est là pour vous aider. Il vous propose de la documentation dans le domaine de l'éducation pour la santé et des aspects proches de celle-ci. Il vous offre aussi des informations sur d'autres équipes

Pas besoin d'être agréé pour être actif en éducation pour la santé

Les services d'éducation pour la santé agréés par la Communauté française et présentés dans ces pages ne prétendent nullement exercer un monopole sur l'éducation pour la santé, loin de là. D'autres organismes sont actifs depuis de nombreuses années dans ce domaine et - espérons-le - le resteront. Nous n'avons pas ici la prétention d'être exhaustifs: le lecteur nous pardonnera quand il saura que RESODOC a publié un annuaire de 541 équipes ou organismes actifs en éducation pour la santé. En se limitant à des organismes qui étendent en principe leur action à l'ensemble de la Communauté française de Belgique, on peut citer, par exemple:

- des organismes dont le thème est défini par une maladie: l'Oeuvre belge du cancer, l'Association contre le cancer, l'Association belge du diabète, la toute jeune Agence de prévention du sida, les Alcooliques anonymes, sans parler des nombreux groupes de self help, dont la liste a été publiée dans la revue Education Santé;

- des associations centrées sur un organe ou une fonction, comme la Ligue cardiologique belge, la Confédération francophone des ligues de santé mentale, le CEDIF (Centre de documentation et d'information de la fédération belge pour le planning familial et l'éducation sexuelle), la Fondation belge pour la santé dentaire;

- des institutions qui ont pour mission la défense du consommateur, telles que le CRIOC (Centre de re-

cherche et d'information des associations de consommateurs) ou encore l'Association des consommateurs (mieux connue sous le nom de sa publication Test Achats);

- des organismes centrés sur une population déterminée, tels que la Ligue des familles, Cultures et santé;

-

Quelques-unes de ces institutions ont été subventionnées par la Communauté française pour des programmes d'éducation pour la santé. Certaines relèvent d'autres secteurs subventionnés, par exemple celui de l'éducation permanente. La plupart dépendent pour une large part des cotisations de leurs membres. Certaines d'entre elles font appel à la collaboration de sponsors privés. Le budget qui est consacré officiellement à l'éducation pour la santé par la Communauté française ne représente donc qu'une modeste partie des moyens de plus en plus considérables affectés à l'éducation pour la santé par des organismes publics ou privés.

Il serait intéressant d'un jour essayer d'en faire le compte. Quoique cela soit sans doute aussi utopique que de comptabiliser dans le produit national brut les heures de patience et les trésors d'affection que les parents consacrent à l'éducation de leurs enfants.

Quelles sont les possibilités de reproductibilité (validité de la généralisation, coût)?

8) EVALUATION DE LA STRUCTURE DU PROGRAMME

Y a-t-il un dispositif d'évaluation du processus au niveau des intervenants, des institutions, de la population cible et de la Communauté française de Belgique? Les objectifs d'action sont-ils pertinents pour la population cible, les intervenants retenus (personnels et institutions)? Les objectifs d'action sont-ils accompagnés d'indicateurs de réussite?

La description des activités, y compris les intervenants, les méthodes, les moyens, le calendrier, le cahier des charges, etc... est-elle suffisamment précisée? Si nécessaire, la formation des intervenants a-t-elle été prévue? Le cas échéant, une évaluation des outils de communication (lisibilité, test, etc...) est-elle prévue?

Y a-t-il un dispositif d'évaluation des effets au niveau de la population cible, des intervenants, des institutions, de la Communauté française de Belgique?

Ce dispositif permet-il l'enregistrement des effets non attendus (indirects), y compris les éventuels effets négatifs? L'estimation du rapport coût/résultat apparaît-elle raisonnable?

C. Rapport d'activité

9) PLAN DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

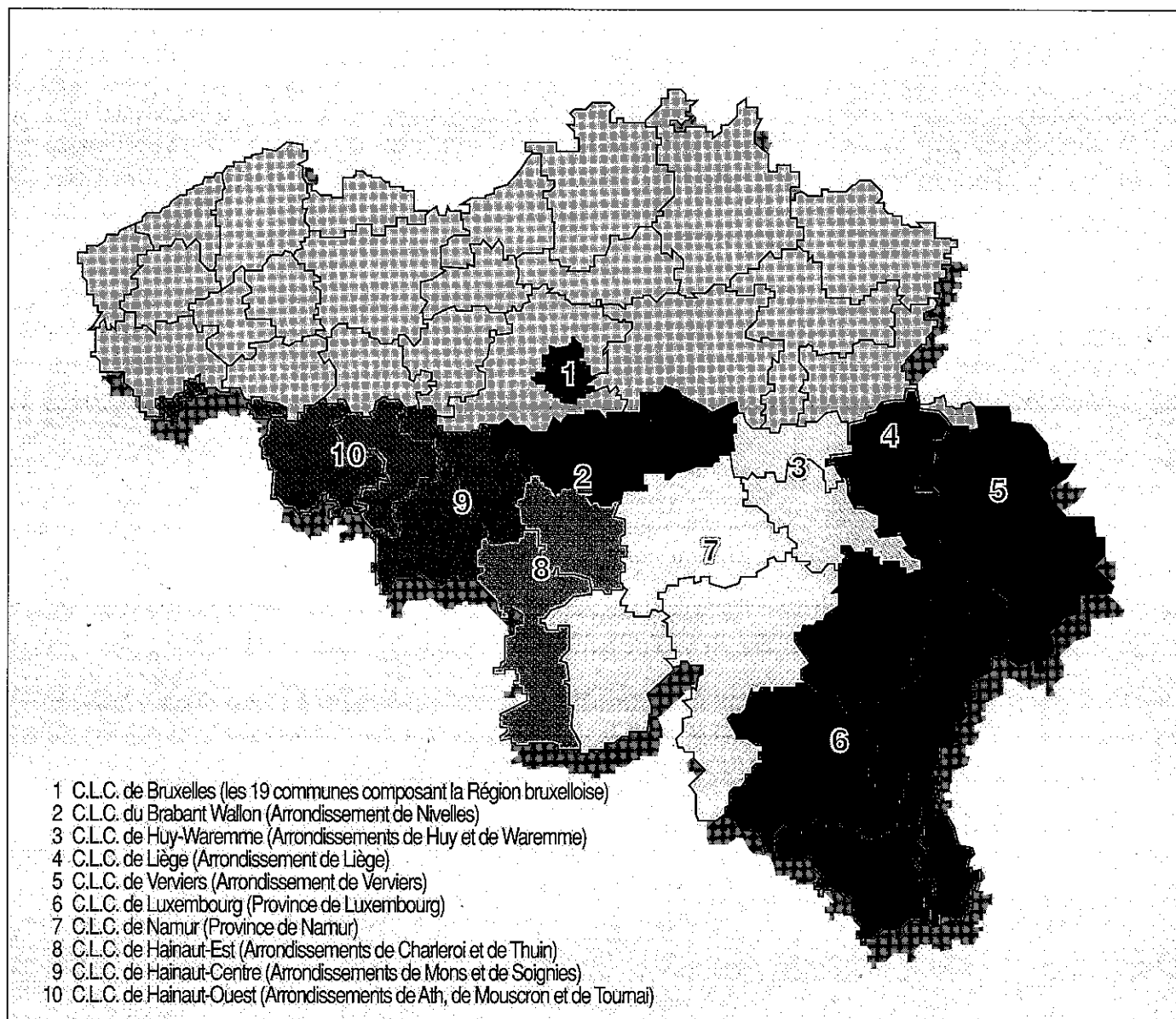
Le plan du rapport d'activité rend-il compte adéquatement du programme et de son évaluation? Les rédacteurs et les destinataires des différentes versions sont-ils identifiés (bilan d'activité pour le Ministre, résumé succinct pour l'information immédiate des organismes concernés, pour les participants, etc...)?

Vous avez dit coordination?

C.L.C.: des initiales à retenir!

Dix Commissions locales de coordination sont mises en place pour promouvoir et dynamiser l'éducation pour la santé à l'échelon local. Nous les appellerons plus simplement: «Les dix C.L.C.». Elles sont au service de tous les acteurs de terrain (éducateurs à la santé, enseignants, professionnels de santé, animateurs socio-culturels, travailleurs sociaux...) et de tous les organismes (officiels ou non, agréés ou non, écoles, hôpitaux, pouvoirs publics, C.P.A.S., maisons de jeunes, groupements professionnels, groupes de self-help,...). Un centre de coordination communautaire (voir à la fin de cet article) assure la liaison de ces C.L.C. en un réseau communautaire.

Avant d'illustrer les services variés et l'aide adaptée que vous pouvez trouver auprès des C.L.C., signalons encore que chacune d'elles a une zone de compétence territoriale spécifique. En voici le détail:



Des chiffres, on veut des chiffres!

La gestion d'une banque de données en éducation pour la santé n'est pas une mince affaire.

L'équipe PROMES (Promotion Education Santé), faisant partie du Laboratoire d'Epidémiologie et de Médecine Sociale de l'Ecole de Santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles est chargée de cette mission.

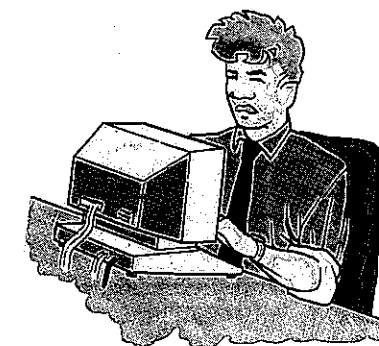
Dans cette optique, PROMES est chargée de récolter les données sociologiques, épidémiologiques, économiques etc... utiles en éducation pour la santé; publier les données les plus pertinentes; fournir aux organismes actifs en éducation à la santé des données utiles pour leurs action.

Mais quelles sont donc ces «données utiles en éducation pour la santé»?

Des données de contrôle, relatives aux problèmes de santé, c'est-à-dire des informations collectées de manière systématique et standardisée. Par exemple: la mesure répétée du nombre de fumeurs réguliers, par âge et sexe, mesure permettant de suivre l'évolution du tabagisme.

Des données relatives à la construction des interventions éducatives: certaines données chiffrées sont nécessaires pour décider une intervention, la préparer, la réaliser, l'évaluer. Par exemple, une enquête de l'Organisation Mondiale de la Santé sur la santé des jeunes montre que certains comportements à risque se présentent plus fréquemment dans certains types d'enseignement, qui peuvent dès lors devenir des publics cibles prioritaires.

Des données pour l'évaluation des



stratégies. En effet, lorsqu'une stratégie est déployée au niveau de différentes structures en faveur de l'ensemble de la Communauté française, il est nécessaire d'avoir des indicateurs de réussite globaux.

Concrètement

PROMES a jusqu'ici entrepris différentes tâches:

- un inventaire des banques de données existantes: Institut National de Statistiques, Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie, Office de la

L'Equipe Promotion Education Santé de l'Ecole de Santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles

Ses missions:

- récolter des données sociologiques, épidémiologiques, économiques, ... utiles en éducation pour la santé;
- publier les données les plus pertinentes;
- fournir aux organismes actifs les données utiles pour leurs actions.

Naissance et de l'Enfance, etc... Il existe des banques de données, mais elles sont peu utilisées par les éducateurs pour la santé, pour des raisons diverses: banques peu connues ou peu accessibles, données n'apparaissant pas de prime abord pertinentes pour l'éducation à la santé.

- la diffusion de certaines données par le biais de «Santé Pluriel», document de travail à parution irrégulière offrant une lecture accompagnée de données relatives à divers sujets. Jusqu'ici Promes a publié 3 numéros consacrés respectivement aux causes de mortalités en Belgique; aux inégalités sociales en matière de santé; au sida chez les jeunes d'âge scolaire. Plusieurs numéros sont en préparation (alimentation et éducation à la santé chez les jeunes; accidents domestiques; consommation de médicaments,...)

- participation à l'introduction des données dans les systèmes informatisés de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie, de manière à en faciliter la diffusion et l'utilisation.

Problèmes rencontrés

Plusieurs difficultés sont apparues dans ce travail d'élaboration d'une banque de données, ce qui a quelque peu modéré le rythme de développement prévu.

Tout d'abord, le système de classement des informations: celui-ci doit être standardisé mais convenir pour des données de source et de formes très différentes. En outre, les données disponibles ne sont pas toujours d'excellente qualité. Elles sont souvent peu utilisables à un niveau communautaire, car il manque des informations concernant par exemple la taille et la représen-

EVALUATION

1. Utilisation du «Carnet de contrôle technique de ma maison» public atteint:

	Liège	Charleroi	Braine-l'Alleud
Parents d'enfants de 0 à 2,5 ans	58,6%	58%	49%
de 2,5 à 6 ans	41,4%	42%	51%

Ce tableau représente le public cible touché par l'animation à l'aide du «Carnet de contrôle technique de ma maison»:

- les groupes d'âge représentés sont ceux des enfants dont les parents ont rempli le carnet;
- les parents ayant des enfants dans la tranche d'âge de 0 à 2,5 ans représentent plus de 50% de la population ayant participé à l'animation. Cette précocité du message paraît importante car les moments clés de la prévention précèdent les âges de risques principaux.

Evaluation par les travailleurs médico-sociaux de l'O.N.E.:

- l'utilisation du carnet permet des échanges très intéressants entre les animateurs et les parents, les professionnels de la santé, les enseignants, les gardiennes, les étudiants et les adolescents;

- quelques situations à risques rencontrées plus fréquemment que d'autres dans les familles ont été mises en évidence;

- un changement de comportement a été observé dans certaines familles. Exemple: l'acquisition d'un tapis antidérapant pour les baignoires.

2. Nombre d'enfants ayant participé au jeu «Je connais ma maison»:

Charleroi: +/- 700 enfants de 4 à 7 ans.

Liège: +/- 800 enfants de 4 à 7 ans.

Braine-l'Alleud: +/- 850 enfants.

Evaluation par les travailleurs médico-sociaux de l'O.N.E.:

- jeu enrichissant, très bonne participation des enfants, intérêt des enseignants et des parents qui voudraient disposer du jeu;
- suite à leur grande implication dans le jeu, il n'était pas rare de constater qu'un enfant transposait sa propre maison à celle présentée dans le jeu;
- des améliorations de la sécurité dans certains logements ont été apportées par les parents ... après suggestion, eh oui (!), par leurs enfants ...

La chenille mystérieuse

Adressée à un public cible d'enfants de 3 à 7 ans et pouvant être utilisée en salle d'attente, en expositions-stands, la chenille géante initie les enfants à ce trésor merveilleux que sont nos 5 sens.

Objectif général: faire prendre conscience à l'enfant de l'importance des 5 sens pour son développement normal.

Objectifs spécifiques: permettre

à l'enfant de comprendre le lien entre ses 5 sens et la vie de tous les jours; lui faire comprendre l'importance de garder ses 5 sens en bonne santé pour préserver sa qualité de vie.

METHODE

A l'intérieur d'une chenille géante (12m de long) composée de 5 modules reliés entre eux par un tunnel, l'enfant découvre un sens après l'autre. Cette découverte se fait par des objets se rapportant à chaque sens et avec l'aide d'un animateur présent dans chaque module.

La démarche suivante est chaque fois appliquée:

1. Découverte et observation des possibilités offertes par «le sens» dans le module spécifique. Exemples: l'ouïe (sons aigus, sons graves, intensité des sons, etc); la vue (couleurs, distances, perspective).

2. Montrer l'importance et l'utilité de «ce sens» dans la vie. Exemples: l'ouïe permet de réagir au bruit d'un moteur de voiture, d'un klaxon; la vue: signification d'un feu de signalisation au rouge.

3. Apprendre l'hygiène de ce sens afin de le garder intact. Exemples: pour l'ouïe éviter d'écouter une musique trop bruyante; pour la vue éviter de regarder la télévision de trop près.

Ces exemples illustrent l'efficacité de l'approche ludique dans le passage des messages de prévention. En effet, elle facilite les échanges et interactions entre les participants quels que soient leurs âges, elle permet d'impliquer directement le public visé et entraîne une extension de l'application des messages appris dans la vie de tous les jours.

Office de la Naissance et de l'Enfance

Suite à cette sommaire «leçon de géographie», venons-en aux services que peuvent vous rendre les Commissions locales de coordination.

Toute l'information en un seul lieu

Les C.L.C. reçoivent chaque jour des demandes d'information. En réponse, une première documentation est adressée; d'autres documents sont disponibles et peuvent être consultés au siège de la C.L.C. La réponse sera d'autant plus adéquate que la demande est précise.

8h.30, le facteur vient de déposer le courrier de la commission locale. Entre l'annonce d'un colloque sur la maltraitance des enfants et celle d'une journée d'information consacrée à l'ergonomie scolaire, une lettre adressée par un étudiant qui prépare son mémoire de licence en sciences sociales. En voici le contenu:

Monsieur,

Etudiant assistant social, j'ai décidé de présenter un travail de fin d'études consacré à la prévention des assuétudes.

La réalisation d'un tel travail nécessite, vous le savez, une documentation importante. C'est pourquoi je m'adresse à vous afin de recevoir documents, références, adresses susceptibles de m'être utiles.

Une aide méthodologique sur l'analyse des documents ainsi que sur les démarches de prévention ou d'évaluation des assuétudes pourrait me rendre un service fort appréciable.

Je suis ouvert à toute collaboration que vous jugeriez enrichissante, avec vous ou avec un tiers.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

LA RÉPONSE DE LA C.L.C.

Notre C.L.C. est tout à fait habilitée à répondre à votre demande. Nous possédons un certain nombre de documents dans le domaine qui vous intéresse. Vous trouverez ci-joint quelques documents; d'autres peuvent être consultés chez nous durant les heures de permanence ou sur rendez-vous.

Néanmoins, afin d'orienter plus efficacement votre recherche, il est important que vous précisiez à quel public vous vous intéressez et la manière d'aborder le problème des assuétudes soit en général, soit selon la particularité de l'un ou l'autre aspect (tabac, alcool, drogues illicites ou médicaments).

Selon ces précisions, nous rechercherons les documents adéquats et nous vous communiquerons les coordonnées des organismes et personnes ressources qui pourront vous être utiles.

Nous nous réjouissons de votre proposition de collaboration car nous avons aussi le souci de recueillir toutes informations relatives à des travaux, expériences, récolte de données et de les transmettre aux autres organes de coordination.

L'apport de chacun peut être utile pour la progression de l'éducation pour la santé dans notre communauté.

Le Centre de Coordination Communautaire

Ses missions:

- centraliser et diffuser toutes informations utiles;
- servir de lien entre les C.L.C., le Ministère, la Cellule permanente, les services agréés ou non;
- réunir des groupes de travail pour étudier les propositions d'actions.

Pour les acteurs locaux: une information sur les documents, des stratégies d'interventions, des méthodes.

Un soutien à votre action

A la suite d'une demande bien élaborée, la commission locale de coordination propose programmes et matériels adaptés ainsi qu'une aide méthodologique. Elle peut également communiquer les noms de personnes ressources ayant une expérience de terrain dans des domaines spécifiques.

Une infirmière d'un service d'inspection médicale scolaire (I.M.S.) contacte la commission locale de coordination pour obtenir des informations sur l'hygiène dentaire.

A travers une brève discussion, la demande est précisée avec l'infirmière, coordinatrice d'un groupe de travail «petite enfance». Ce dernier a été mis en place par différents organismes d'une commune dont les jeunes enfants de 0 à 6 ans sont le public-cible.

Grâce à l'analyse des dossiers de l'I.M.S., ce groupe a établi une liste des problèmes de santé et évalué leur importance chez les enfants des écoles primaires de la commune. La carie dentaire est numéro un au hit-parade.

Le groupe s'est fixé pour objectif d'en réduire la fréquence dans les années à venir. Il décide donc d'élaborer un programme d'éducation pour la santé qui s'adressera aux parents, aux jeunes enfants et aux professionnels qui s'en occupent (gardiennes, puéricultrices, enseignants,...).

Différentes ressources leur sont nécessaires dans la phase de préparation du programme.

Quelle aide la commission locale apporte-t-elle dans ce cas précis?

Les différents programmes déjà réalisés sur ce sujet au sein de la Communauté française (dont certains ont fait l'objet d'une évaluation) sont présentés à l'infirmière coordonnatrice. Elle peut y puiser des idées «positives» en terme d'actions et d'organisation et ainsi affiner le programme de son propre groupe.

L'ensemble des outils pédagogiques disponibles en Communauté française sont consultés. L'infirmière coordinatrice peut ainsi rapidement sélectionner les documents susceptibles d'intéresser son groupe. Les renseignements pratiques pour obtenir ces différents documents (payants ou gratuits, disponibles à la commission ou dans un autre service, les délais d'attente, les conditions de prêt...) lui sont communiqués.

Des noms et adresses de personnes ressources attachées à des organismes sont donnés. Celles-ci pourront le cas échéant faire des interventions spécifiques telles que des conférences, par exemple, mais aussi partager leurs expériences antérieures de terrain dans le domaine de l'hygiène dentaire.

Des données épidémiologiques ont permis de compléter l'analyse du problème. Celles-ci pourront éventuellement servir dans le cadre de l'évaluation.

Le groupe étant à la recherche de ressources financières, la commission locale de coordination lui transmet une copie du document qui précise les conditions auxquelles un projet doit répondre pour être soutenu financièrement par la Communauté française. En effet, l'association de plusieurs organismes qui agissent en synergie au niveau d'une commune en créant un programme commun a des chances d'être retenu comme programme pilote par la Cellule permanente d'éducation pour la santé.

Le groupe a obtenu toutes les informations qui lui manquaient. Il a par conséquent économisé un temps précieux et sait déjà où il pourra s'adresser ultérieurement pour des points spécifiques relatifs au sujet traité ou pour d'autres projets...

Pour les relais du terrain: une information sur les services en éducation pour la santé et leurs programmes communautaires.

Collecter et transmettre toutes les données locales

La C.L.C. ne travaille pas à sens unique, c'est-à-dire du communautaire vers le local. Par sa connaissance du milieu dans lequel elle est implantée, elle peut aussi relayer les demandes, les besoins de la population et des intervenants vers les structures communautaires.

L'échevin de l'instruction publique d'une commune importante décide de réaliser un programme d'éducation pour la santé au niveau du réseau d'enseignement communal primaire.

En préalable à cette action et en vue d'une plus grande efficacité, il désire connaître les besoins et les demandes des enseignants.

La Commission Locale de Coordination

Ses missions:

- service de documentation à la disposition des relais locaux;
- soutien «logistique» aux actions;
- relais entre les intervenants de base et l'administration;
- coordination des actions locales individuelles.

Les services parascolaires, I.M.S. et Centres Psycho-Médico-Sociaux, sont chargés de cette mission et réalisent une enquête par questionnaire auprès des enseignants. Ils s'adressent ensuite à la C.L.C. afin d'obtenir une aide méthodologique pour une intervention ultérieure sur le terrain.

Comment la C.L.C. va-t-elle réagir?

Avec l'échevin et ses services, elle va examiner les résultats de l'enquête et s'assurer de la qualité et de la pertinence des données. Déjà là, un petit coup de pouce méthodologique aurait peut-être été nécessaire. Y a-t-il eu des enquêtes du même type ailleurs?

Ensuite elle va tenter de répondre aux besoins et demandes des enseignants en proposant un programme cohérent.

Mais son rôle ne s'arrête pas là. Cette enquête peut être utile à d'autres: au service chargé de coordonner l'éducation pour la santé en milieu scolaire, à la Cellule permanente chargée de proposer des priorités d'action, etc.

Elle va, avec l'accord de l'échevin, transmettre ces données et offrir ainsi une image des besoins locaux qui pourra guider par exemple la création et la diffusion de certains documents pédagogiques: manuels, brochures,... dans la Communauté française.

Cet exemple d'une enquête locale diffusée au niveau de la Communauté n'est pas unique.

La C.L.C. est une voie de diffusion de vos travaux. Elle peut vous aider à publier des informations dans la revue «Education Santé», à faire connaître vos expériences, vos documents,...

Transmettre au Centre de coordination communautaire les informations en provenance de la population et des intervenants locaux.

Petite enfance

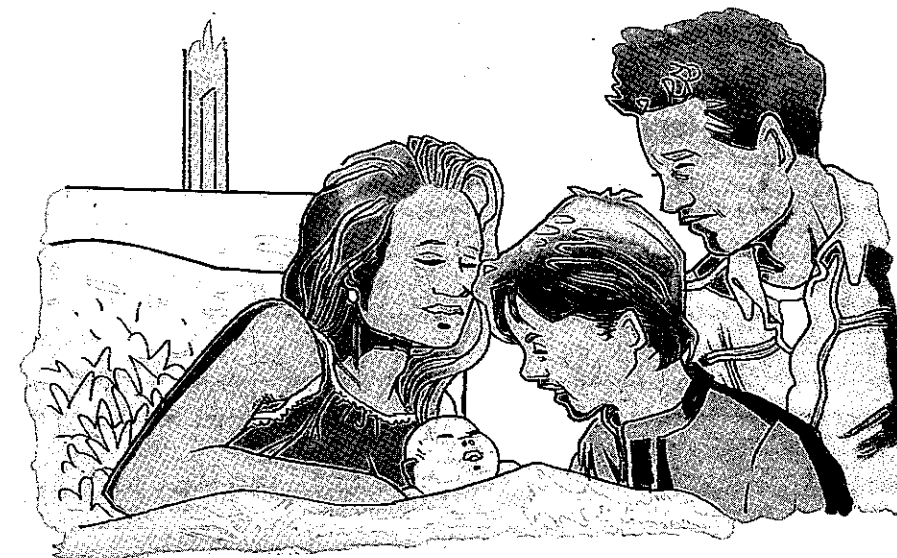
Une des priorités actuelles du service éducation à la santé de l'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'établissement d'une collaboration étroite avec le collège des pédiatres pour les «Dix programmes de santé publique» actuellement mis en oeuvre dans le cadre des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans.

Ces dix programmes sont les suivants:

1. Promotion de la vaccination Rougeole-Rubéole-Oreillons;
2. Promotion de l'allaitement maternel;
3. Dépistage des troubles de la vue;
4. Prévention des caries dentaires;
5. Prévention de l'enfance maltraitée;
6. Prévention des troubles de l'alimentation;
7. Prévention des troubles de la croissance staturo-pondérale;
8. Dépistage des infections urinaires;
9. Prévention des accidents domestiques;
10. Prévention de la tuberculose.

Certains de ces programmes sont déjà opérationnels, d'autres se mettent progressivement en route. Des outils d'évaluation sont mis en place tant pour l'aspect médical et préventif de chaque thème que pour son aspect éducation à la santé.

D'autre part, une approche ludique de l'éducation à la santé paraissant particulièrement efficace, le service éducation à la santé oriente actuellement ses animations sur la participation active du public à ces activités. Voici deux exemples concrets d'une telle approche.



La maison géante

Dans le cadre du projet coordonné de prévention des accidents domestiques et en collaboration avec la «Maison Géante», le service éducation à la santé de l'O.N.E. désire **renforcer** les messages éducationnels apportés par celle-ci. Ce renforcement s'est fait de la façon suivante:

- sensibilisation de la population à la sécurité dans la maison **préalablement** à l'ouverture de la Maison Géante;
- organisation d'une **animation participative** de la population lors de la Maison Géante;
- poursuite de l'action à domicile;
- développement d'un outil d'éducation pouvant également être utilisé par des personnes n'ayant pas visité la Maison Géante

METHODE

1. Un «**Carnet de Contrôle technique**» des sources d'accidents possibles dans la maison a été mis au point. Les situations à risques reprises dans ce carnet ont été choisies en fonction d'un relevé épidémiologique sur les accidents domestiques.

Public cible: familles, gardiennes, futurs parents, étudiants en puériculture, aides familiales,...

Objectifs: par une implication personnelle, la personne qui remplit le carnet peut à la fois prendre conscience des dangers de sa propre maison, y faire face et apprendre à son enfant comment y faire face, en relation avec son âge, son comportement et son développement psychomoteur.

2. Un jeu sécurité «**Je connais ma maison**»

Public cible: enfants de 3 à 7 ans.
Objectifs: apprendre à l'enfant à détecter un danger, à savoir y faire face et à bien réagir en cas d'accident.



santé, sur les structures et réseaux mis en place dans la Communauté française de Belgique, sur la constitution et le fonctionnement d'une collection thématique, sur les critères de sélection et les outils mis au point dans ce but et enfin - peut-être surtout - sur l'utilisation particulière de la vidéo en éducation pour la santé.

Les dix thèmes:

Documents polyvalents
Assuétudes
Hygiène alimentaire
Accidents
Hygiène de vie - Vie sociale
Vie sexuelle et affective
Périnatalité - Enfance
Handicaps
Problèmes de santé
Santé mentale

En effet, l'analyse complète proposée pour chaque programme a été conçue pour permettre de se repérer plus facilement et de gagner un temps précieux lors de la recherche de vidéos. Elle n'a pas pour vocation de dispenser de tout visionnement

mais peut autoriser un visionnement plus sélectif.

Précisons pour terminer que cette analyse se veut objective: il s'agit en effet donner au lecteur une information précise et complète en tentant de supprimer ou de limiter au maximum tout jugement subjectif.

La fiche de synthèse de l'Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé est bien entendu plus subjective puisqu'un avis général est exprimé pour tous les programmes sélectionnés. Cet avis est celui du comité d'acquisition et ne prétend pas donner un jugement définitif et universel sur le document. Chacun a évidemment le loisir de se faire sa propre opinion après le visionnement du programme.

Alors, n'hésitez pas: il y a sûrement un point de contact de la Médiathèque de la Communauté française de Belgique près de chez vous, où vous pourrez trouver le programme qui vous convient.

Médiathèque de la Communauté française de Belgique

La Médiathèque de la Communauté française de Belgique, c'est aussi...

D'autres collections vidéographiques thématiques dont notamment:

«Education à l'environnement», un catalogue de 50 programmes traitant entre autres de l'exploitation des ressources (écosystèmes, ressources naturelles, énergie), de la gestion de l'espace (protection de la nature, aménagement du territoire), de la qualité du milieu (environnement et société, pollution et nuisances, déchets, habitats et cadre de vie, risques naturels, risques technologiques).

«Droits de l'Homme, Droits des Peuples», un catalogue-guide de vidéocassettes, diapositives, disques, bandes dessinées, livres et dossiers.

«Bruxelles» (170 programmes sur l'architecture, les arts, les contenus, le folklore, l'économie, les transports, l'urbanisme de la capitale).

«Education aux médias audiovisuels» (guide, vidéocassette, programmes).

Favoriser l'intégration des actions locales et communautaires

La C.L.C. est un interlocuteur privilégié pour les acteurs locaux et communautaires. Elle peut informer les acteurs locaux sur les priorités de la Communauté française définies par le Ministre; elle sert de relais pour les actions communautaires en orientant vers les personnes et organisations locales.

L'organisme chargé du bon usage des médicaments veut organiser un colloque sur la consommation de tranquillisants dans une région. Il va travailler avec la C.L.C. qui l'aidera à contacter les personnes ressources. La campagne sur les médicaments décidée en fonction de priorités de la Communauté pourra avoir une meilleure efficacité.

Favoriser l'intégration des actions locales dans le cadre des priorités définies par le Ministre.

Favoriser les synergies locales

Les demandes arrivent souvent de façon isolée à la commission locale de coordination.

Bien sûr, une réponse individuelle peut être apportée à chacune de ces demandes.

Mais il est encore plus intéressant d'essayer d'apporter une réponse collective et commune à ces différentes demandes. Une mise en commun des énergies, des idées, un partage de compétences et d'expériences différentes rendent chacune des initiatives plus efficace et plus valorisante.

Une association de parents d'enfants atteints d'une maladie héréditaire adresse une demande à la C.L.C. pour l'aider à organiser sa rencontre annuelle à laquelle parti-

cipent des parents d'enfants malades, des médecins, le personnel de soins à domicile, le personnel des crèches, etc... Suite au succès de cette journée, l'association de parents demande à la C.L.C. de l'aider à organiser une mise en contact permanente entre ses différents membres ainsi qu'une «vitrine» locale pour permettre à tout parent, à toute personne intéressée de pouvoir prendre contact avec l'association et plus particulièrement avec les membres de leur région. Parallèlement, des parents d'enfants atteints de maladies graves s'adressent à la C.L.C. pour connaître des personnes ou des organismes actifs dans le domaine de l'entraide avec lesquels ils peuvent partager leur vécu.

Enfin, un Centre Régional d'Action contre le Cancer demande à la C.L.C. de soutenir la création d'une antenne locale proche des préoccupations de la population. La demande est de mettre à disposition un lieu pour assurer les permanences et de trouver un organisme local qui prendrait en charge des séances d'information sur l'alimentation et le tabac dans la prévention du cancer.

Bien sûr, ces trois demandes ont chacune leur spécificité. Toutefois, la commission locale s'est efforcée de valoriser ce qui pouvait être commun aux trois démarches.

C'est ainsi qu'à l'initiative de la commission locale, les trois projets ont été regroupés au sein d'une même structure: une «maison de la santé».

Les outils:

- un local de réunion commun;
- un centre de documentation commun;
- une «vitrine» ouverte à la population qui souhaite s'informer ou être aidée;
- un secrétariat commun.

Au-delà de ces contingences pratiques, une telle démarche a l'originalité de mettre en commun des énergies, des idées, un partage de compétences qui rend l'action de chacune des associations plus efficaces et plus valorisante.

Organiser un lieu de rencontre et organiser des groupes de travail en vue de favoriser les synergies locales

On... ze coordonne!

Le onzième organisme, le *Centre de coordination communautaire*, constitue en quelque sorte le ciment entre les C.L.C. et les autres organismes évoqués tout au long de cette revue. Ses missions sont plus générales et couvrent l'ensemble de la Communauté française. Il met à la disposition des éducateurs à la santé toutes les informations concernant des problématiques pratiques ou méthodologiques dépassant le cadre local.

Pour ce faire, il diffuse toutes les informations concernant les Commissions locales de coordination aux services agréés, aux services non agréés à vocation communautaire, à la Cellule permanente, et au Ministre.

Il centralise et diffuse les informations, documents, stratégies d'intervention et méthodes.

Il organise un lieu permanent de rencontre entre les services aux éducateurs agréés, non agréés et les C.L.C. On y communique les besoins des populations locales, les activités et projets en gestation et en cours et le type d'évaluation en collaboration étroite avec les observateurs de santé.

Il transmet aux C.L.C. les informations concernant les priorités définies par le Ministre et répercute auprès du Ministre toutes informations locales ou communautaires qui peuvent jouer un rôle dans le réajustement de ces priorités.

Les acteurs locaux consultent d'abord la C.L.C. de leur région qui, éventuellement, répercute leur demande auprès de structures à portée communautaire.

Le Centre de coordination communautaire et les Commissions locales de coordination



Travailler avec méthode... un peu... beaucoup...

Un mode d'emploi pour entreprendre des actions d'éducation pour la santé

Un «service d'assistance en méthodologie et en évaluation en éducation pour la santé» géré par une cellule interuniversitaire est à votre disposition.

Dit ainsi, cela semble sérieux, voire inquiétant. A quoi sert-il? Pour qui? Comment y avoir accès?

Pour répondre à ces trois questions, prenons quatre attitudes possibles face à un projet d'éducation pour la santé.

Travailler avec méthode... pas du tout!

L'éducation pour la santé vous intéresse modérément.

Vous en faites par obligation, par curiosité.

Vous n'y voyez pas de difficulté particulière.

Votre action est ponctuelle, occasionnelle.

Il vous suffit d'utiliser l'un des nombreux documents d'éducation pour la santé à votre disposition: affiche, brochure, vidéo, logiciel,...

Travailler avec méthode... un peu!

L'éducation pour la santé vous intéresse.

Vous vous posez des questions sur la façon de faire.

Quel document choisir? Pour quel âge? Qui peut m'aider?

Qu'est-ce qui a déjà été fait?

Le mieux est de vous adresser à une Commission Locale de Coordination (C.L.C.), de lire la revue «Education Santé», de prendre contact avec le centre de documentation (RESO à l'UCL), avec la Médiathèque,...

L'Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé (A.P.E.S.) quant à elle met à votre disposition une information sur la méthodologie de l'éducation pour la santé. Elle collabore activement avec les commissions locales de coordination, la revue «Education Santé», le centre de documentation, la Médiathèque,...

Concrètement: l'information

- La collection «Méthodes au Service de l'Education pour la Santé». Elle consiste en une série de brochures que l'A.P.E.S. édite en collaboration avec la revue «Education Santé». Vous pouvez obtenir à



L'Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé, service aux éducateurs d'assistance en méthodologie et en évaluation

Ses missions:

- L'assistance méthodologique;
- La publication de résultats d'évaluations;
- La formation en méthodologie et en évaluation.

l'A.P.E.S. les numéros parus (100 FB pièce, frais d'envoi compris). En vous abonnant à «Education Santé», vous obtiendrez gratuitement les numéros à paraître.

Quelques sujets abordés: l'utilisation du vidéogramme éducatif, la présentation des textes et illustrations de brochures, l'évaluation, l'enquête par questionnaire,...

- Le centre de documentation. Vous y trouverez des rapports sur les interventions de l'A.P.E.S. depuis 1981: résultats, outils élaborés, De nombreux documents y sont réunis: ouvrages théoriques, documents pédagogiques, outils d'évaluation, Notons que ces informations sont aussi disponibles au service «Documentation» (RESO de l'UCL).

- Mise au point avec les commissions locales d'une aide méthodologique de «première ligne».

- Analyse scientifique, pédagogique, vidéographique des programmes de la collection «Education pour la Santé» de la Médiathèque de la Communauté française de Belgique.

Travailler avec méthode... beaucoup!

L'éducation pour la santé vous pose question.

Vous vous interrogez sur son utilité, son efficacité.

Vous rencontrez des difficultés et vous désirez les résoudre.

Est-ce la bonne façon de faire? Cela modifie-t-il réellement quelque chose?

Que savent, pensent, font les personnes sur tel ou tel aspect de la

sés aux éducateurs et au grand public.

Il faut signaler que cette collaboration s'est développée sans qu'aucun des deux partenaires n'en ressente l'obligation. Chacun est motivé par la volonté d'offrir aux utilisateurs l'outil le plus performant et le plus adéquat possible.

La confrontation de deux fonctionnements différents et sensibilités spécifiques n'a eu que des effets bénéfiques pour chacune des deux parties.

Plus de 200 programmes vidéo sur la santé

Après plus de huit années de travail, le temps était venu de mettre à jour et de réactualiser la sélection.

Selon quels critères ?

D'abord, les programmes qui vieillissaient mal ont été retirés. Des émissions destinées aux adolescents, par exemple, pour lesquels l'identification aux personnages était devenue impossible. Ou encore des documents réalisés il y a quelques années avec des moyens techniques amateurs, et qui n'atteignent plus un seuil acceptable de «regardabilité».

Bilan: 63 programmes (plus de 20%) sont sortis de la collection éducation pour la santé tout en restant pour la plupart encore disponibles à la Médiathèque.

Ce travail de longue haleine terminé, que peut-on trouver aujourd'hui dans la collection ?

La collection «Education pour la santé» de la Médiathèque, c'est avant tout:

- une sélection de plus de 200 programmes vidéo;
- un catalogue-guide;
- un réseau de diffusion de 120 centres de prêt.

Un bon quart d'émissions de la R.T.B.F. (dont les productions constituaient à l'origine la totalité de la collection), un autre quart de documents belges (RTL-TVI, GSARA, CEDIF, Croix-Rouge, Centre d'Education du Patient, etc.) et une bonne moitié de productions internationales (françaises, canadiennes, anglo-saxonnes, etc.).

On y trouve aussi bien des séries anthologies de dessins animés pour les enfants («Archibald le Magicien», «Il était une fois la vie...») que des documents de réflexion sur des sujets graves: la drogue («Les territoires de la défonce»), les abus sexuels («Pour un sourire d'enfant», «L'enfant dans le mur»), la maladie d'Alzheimer («Sonia») ou les grands débats moraux (avortement, euthanasie...). Des programmes de prévention au sens strict («Mon corps, c'est mon corps»), de la bonne vulgarisation sur la biologie et la physiologie du corps humain («Le corps vivant», «Le cerveau») ou des émissions d'information générale («Autant savoir», «Parcours Santé»).

La sélection parfaite et définitive ? Sûrement pas. La collection éducation pour la santé est en perpétuel mouvement. Ses animateurs prospectent de façon continue les nouvelles productions francophones, à la recherche de programmes pour en remplacer d'autres usés ou pour combler certaines lacunes, que ce soit dans des thématiques entières (l'éducation affective et sexuelle, la prévention des toxicomanies) ou sur des sujets pointus (les allergies, la vaccination, le diabète, les parasites, le stress, etc.). Notons aussi le cas précis et combien urgent du sida.

Le nouveau catalogue n'est plus un simple répertoire plus ou moins bien documenté de vidéocassettes relatives à l'éducation pour la santé. La nouvelle édition, complètement remaniée, propose tout à la fois une réflexion sur l'éducation pour la

Le catalogue-guide

CARTE D'IDENTITÉ



SIGNES CARACTÉRISTIQUES

- Tirage: 5.000 exemplaires
- Couverture originale en quadrichromie
- Format 16/24
- 330 pages
- 47 pages de réflexion et de conseils pratiques
- 218 pages de notices
- 252 titres
- 52 pages d'index
- 7 index
- 580 mots-clés
- 58 producteurs représentés

Prix de vente: 300 FB (200 FB pour les lecteurs d'Education Santé)

Un exemple:

Organisme: CPAS de Liège - Service des aides familiales

Lieu: Liège

Public: 200 aides familiales

Thèmes abordés: comment cuisiner équilibré et pas cher; s'équiper pas cher pour cuisiner, est-ce possible?

Diététique pratique: alimentation des enfants, quelques exemples de menus équilibrés; réalisation de menus adaptés aux personnes âgées.

Le programme peut être fait «à la carte» avec votre collaboration. Les formations font à la demande l'objet d'une évaluation.

Et pour la documentation?

Etudiant, enseignant, mouvement associatif ou simple particulier, n'hésitez pas à contacter l'ICAN pour toute documentation concernant l'alimentation, la nutrition ou l'éducation nutritionnelle en général.

Qu'il s'agisse des additifs alimentaires, de l'alimentation de la personne âgée ou des modes de conservation des aliments, l'ICAN peut vous proposer, outre ses publications propres, un grand nombre de publications étrangères ainsi que des articles récents ou des références d'ouvrages traitant du sujet

qui vous préoccupe. De plus, un diététicien peut vous guider dans vos recherches.

ICAN

L'ICAN, c'est aussi

Une équipe à la disposition des personnes, collectivités, institutions ... qui souhaitent s'informer, faire une recherche, procéder à une enquête alimentaire, etc.

MCFB

AUDIOVISUEL

Des vidéocassettes triées sur le volet

La Médiathèque, ce ne sont pas seulement les disques compacts, les musicassettes, les vidéocassettes de fiction, ... C'est aussi la collection vidéo «Education pour la santé», une de ses activités parmi d'autres, qui s'intègre naturellement dans un service complet de diffusion culturelle.

Le travail spécifique des animateurs de la collection consiste à chercher, explorer, écouter, visionner, négocier, éditer et diffuser.

Pour les conseiller et les aider dans cette tâche, ils peuvent compter

Médiathèque de la Communauté française de Belgique, service aux éducateurs pour l'audiovisuel

Ses missions:

- gestion et diffusion d'une collection de documents pédagogiques audiovisuels. Publication du catalogue de cette collection;
- édition de livrets pédagogiques complémentaires;
- achat de droits pour la diffusion de documents audiovisuels en Communauté française de Belgique;
- diffusion de spots d'éducation pour la santé.

sur l'Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé (A.P.E.S.) qui met à leur disposition un groupe d'experts - le comité d'acquisition - composé pour l'instant d'un médecin et de deux pédagogues.

Le rôle, les objectifs, les obligations et les responsabilités du comité ont été clairement définis.

«(...) Il s'agit moins de cautionner ou d'écarter des messages que d'en révéler les facettes parfois cachées, d'en identifier les lacunes et de proposer des moyens d'utiliser les cassettes de manière profitable.»

L'A.P.E.S. garantit donc, en quelque sorte, la qualité scientifique et pédagogique des documents propo-

santé, de leur santé? Vous êtes prêt à investir de votre temps, à travailler ... beaucoup.

Vous envisagez de rédiger une demande de subvention.

Vous pouvez vous adresser aux services agréés selon la nature de vos questions: public, thématique, données, documentation, communication,...

L'A.P.E.S. vous propose une «assistance méthodologique», des cycles courts de formation, entièrement gratuits.



Un objectif

Aider les intervenants en éducation pour la santé issus du secteur sanitaire, éducatif, social ou socio-culturel à concevoir, réaliser et évaluer leurs projets, selon leurs besoins, selon leurs ressources, afin que les projets entrepris soient utiles et de qualité.

Une philosophie d'action

- Faire de l'accompagnement méthodologique une occasion de progression, d'apprentissage, de formation en vue d'une autonomie accrue des intervenants dans la gestion de leur projet. En aucun cas, l'A.P.E.S. ne se substitue aux intervenants eux-mêmes dans leur travail de terrain.

- Accompagner des projets qui veillent à développer l'autonomie et la participation des individus et des collectivités dans la gestion de la santé.

- Donner la priorité à l'accompagnement de projets novateurs dans les méthodes utilisées, porteurs de collaborations entre institutions, soucieux de participation communautaire.

Concrètement: l'assistance méthodologique

Toute personne ou toute association qui réalise ou qui désire réaliser des actions d'éducation pour la santé peut faire appel à l'A.P.E.S. par téléphone, par lettre, par contact direct ou par tout autre moyen. Les conseils peuvent porter sur une, plusieurs ou toutes les étapes d'un programme d'action: analyse, conception, préparation, réalisation et évaluation.

L'A.P.E.S. peut vous aider à clarifier et rédiger votre projet ou vous apporter un conseil méthodologique direct. Si vous vous adressez à elle dès la conception du projet et si vous lui fournissez des informa-

tions complètes, elle sera mieux à même de vous aider à faire de bons choix. Cette aide est totalement gratuite grâce au soutien de la Communauté française de Belgique. Toutefois, ce type d'aide ne dépasse pas 5 réunions de travail.

En 1991, l'A.P.E.S. appuie une quarantaine de projets sur des thèmes et pour des publics variés: milieu de travail, entreprise d'apprentissage professionnel, groupe féminin, école, pharmaciens, service d'aide à domicile,...

Travailler avec méthode... passionnément !

L'éducation pour la santé vous passionne.

Vous voulez y consacrer une partie importante de votre temps.

Vous souhaitez modifier significativement et durablement une situation de santé, un problème de santé.

Vous êtes prêt à construire et réaliser un programme, c'est-à-dire un ensemble d'actions planifiées pour

L'A.P.E.S., c'est aussi...

Une cellule de conseil en méthodologie à laquelle participent le Centre Universitaire de Charleroi, les Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, l'Université Catholique de Louvain, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège. Un bel exemple de collaboration entre des institutions souvent concurrentes.

atteindre un résultat fixé.

Vous cherchez déjà des ressources humaines, matérielles, financières pour le mettre en oeuvre.

Vous avez prévu une évaluation de votre programme.

Vous devez vous adresser aux services agréés spécialisés dans tel ou tel secteur concerné par votre programme: petite enfance, jeunes, adultes, personnes malades, groupe d'entraide, tabac, alcool-drogue, médicament, accident domestique, alimentation,...

L'A.P.E.S. peut vous aider lors d'une «intervention méthodologique» en collaborant de façon plus complète et plus longue dans le cadre d'un budget.

Elle peut aussi réaliser ou participer à des formations sur la métho-

dologie et l'évaluation en éducation pour la santé.

Concrètement: l'intervention méthodologique

Une rencontre avec un membre de l'A.P.E.S. ou un membre de la Cellule scientifique interuniversitaire permettra de préciser les modalités du chemin méthodologique à parcourir ensemble (objectifs, durée, ...).

Ces experts sont des spécialistes des sciences humaines et des sciences de la santé de nos universités.

En 1990, l'A.P.E.S. est intervenue notamment pour un programme de prévention des accidents domestiques avec Educa-Santé et d'autres partenaires: Office de la Naissance et de l'Enfance, Croix-Rouge de Belgique, Promocoop, Centre Antipoi-

sons, Question Santé, l'Institut Européen Interuniversitaire d'Action Sociale.

Elle a aussi travaillé avec le Service d'éducation pour la santé de Huy sur la «Dédramatisation du séjour à l'hôpital» auprès de jeunes à l'école.

Concrètement: la formation en méthodologie

L'A.P.E.S. utilise des méthodes de participation active: exercices d'application, mise en pratique sur des projets réels,...

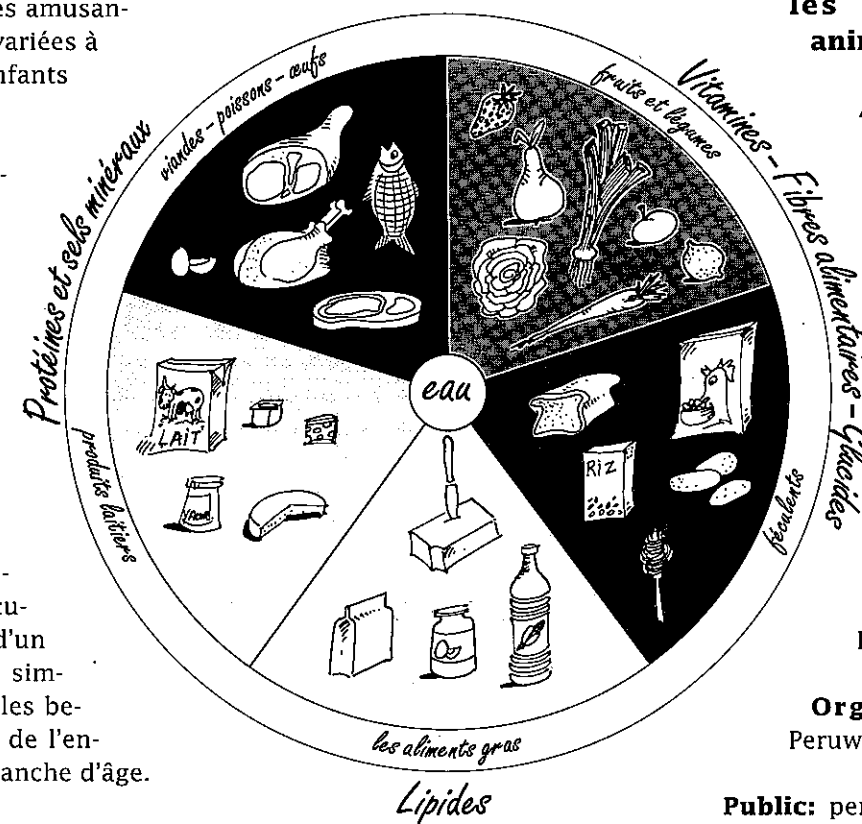
En 1990, elle a collaboré avec le Centre de coordination communautaire et les commissions locales, et avec les Femmes Prévoyantes Socialistes.

Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé

ques alimentaires sont à compléter et à colorier... Et pour passer à l'action, des recettes amusantes, équilibrées et variées à préparer par les enfants eux-mêmes.

Les objectifs poursuivis par chaque dossier deviennent, bien sûr, de plus en plus ambitieux au fur et à mesure que l'on avance dans les cycles.

Et, pour ne pas laisser les enseignants dans l'embarras, chaque document est complété d'un contenu diététique simple et complet sur les besoins nutritionnels de l'enfant pour chaque tranche d'âge.



Pour s'informer sur un ou plusieurs sujets précis: les conférences et animations

Associations ou particuliers, jeunes ou moins jeunes, hommes ou femmes, vous pouvez contacter l'ICAN pour une conférence ou une animation concernant l'alimentation dans tous ses aspects. Une équipe dynamique et compétente est à votre service.

Deux exemples:

Organisme: CPAS de Peruwelz (Hainaut)

Public: personnes dépendant du CPAS

Thème: comment équilibrer son alimentation avec 200 francs par jour?

Organisme: Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant Wallon (Rebecq)

Public: hommes et femmes entre 20 et 65 ans

Thème: les produits «lights»

Pour transformer les «savoirs théoriques» en «savoir-faire», les formations et recyclages dispensés par des diététiciens

Aux quatre coins de la Communauté française, tout organisme soucieux d'initier son personnel à une diététique théorique et pratique peut faire appel à l'ICAN.

Pour une référence sérieuse en diététique: les brochures

Régulièrement mises à jour, ces brochures vous aident à faire le point de manière rigoureuse et objective sur des sujets tels que l'alimentation équilibrée, les régimes amaigrissants ou l'éducation nutritionnelle des jeunes sportifs amateurs.

Rédigées dans un style clair, accessibles à un large public, ces publications sont avalisées par le conseil scientifique de l'ICAN composé d'experts en nutrition, cancérologie, bromatologie, etc.

Des titres? «Savoir Manger», «Au delà des régimes fantaisistes... la bonne méthode», «Sportons-nous bien!».



Institut Communautaire de l'Alimentation et de la Nutrition

Ses missions:
- promouvoir et coordonner les travaux visant au développement des connaissances dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, dans toute la Communauté française;
- conseiller du matériel pédagogique adapté aux différents publics ou, au besoin, le créer.

CCAD

Prévention des assuétudes

Promouvoir et coordonner la prévention du risque d'alcoolisme et des autres toxicomanies, voilà la mission qui a été confiée au Comité de Concertation sur l'Alcool et les autres Drogues (CCAD) par les pouvoirs publics lors de sa fondation en 1978. Dix ans plus tard, une partie de ses activités s'inscrivent notamment dans le cadre de l'arrêté du 8 novembre 1988 relatif à la coordination de l'éducation pour la santé.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, il coordonne, en Communauté française, des actions en collaboration avec quelque 80 institutions membres qui sont actives dans la prévention, la prise en charge et la recherche en matière d'assuétudes. Mais en réalité, le CCAD offre aussi ses services à tous ceux, institutions ou professionnels, qui se sentent concernés par la prévention «alcool-drogue». Les milieux de vie particulièrement ciblés sont l'école, la famille et le milieu de travail.

Cela, le CCAD le réalise au travers de son service aux éducateurs.

Un centre de documentation accessible à un large public

Dès 9h00 du matin et jusqu'à 17h00, il ouvre à un public varié les portes de son Centre de documentation et de sa bibliothèque spécialisée:

- de jeunes écoliers qui doivent préparer une élocution pour le cours de morale ou de religion. Ils aimeraient obtenir un maximum de documentation et tout savoir sur la drogue...
- une étudiante du secondaire qui

la lutte contre le tabagisme. Et on sait qu'ils sont nombreux et ont parfois tendance à travailler en ordre dispersé.

Dans le cas concret d'une demande d'aide à la désaccoutumance, cela se traduit par l'orientation du public vers les Centres d'aide aux fumeurs, vers la Ligue Vie et Santé pour les «Plans de cinq jours» ou, le cas échéant, même vers des cures de sevrage en centres spécialisés.

Les Centres d'aide aux fumeurs

La FARES réunit régulièrement les Centres d'Aide aux Fumeurs dans un souci d'information réciproque sur les techniques utilisées par chacun, les nouveaux supports d'aide à l'arrêt, la coordination des

La FARES, c'est aussi

Une aide spécifique à un public de futurs ou de jeunes parents en vue de lutter contre le tabagisme passif.

Un programme permanent de formation du corps médical et des professionnels de la santé aux techniques du sevrage tabagique.

Un organisme spécialisé dans la prévention de la tuberculose et des autres maladies respiratoires.

campagnes médiatiques de sensibilisation...

L'arrêt du tabac reste un problème difficile qui mérite une approche pluridisciplinaire tenant compte

des multiples aspects physiologiques et psychologiques de la dépendance.

Les Centres d'Aide aux Fumeurs ont pour objectif principal d'aider le fumeur à problèmes à franchir le cap du sevrage tabagique et à persévérer. Arrêter de fumer n'est pas un événement singulier dans la vie d'un fumeur, mais un processus progressif de changement de comportement.

Les personnes qui désirent arrêter de fumer peuvent s'adresser à la FARES pour obtenir les adresses des Centres d'Aide aux Fumeurs ainsi que des programmes de soutien et des conseils d'arrêt.

FARES

cherche des informations sur les conséquences de la surconsommation d'alcool et de tranquillisants chez la femme, car elle prépare un travail sur ce thème...

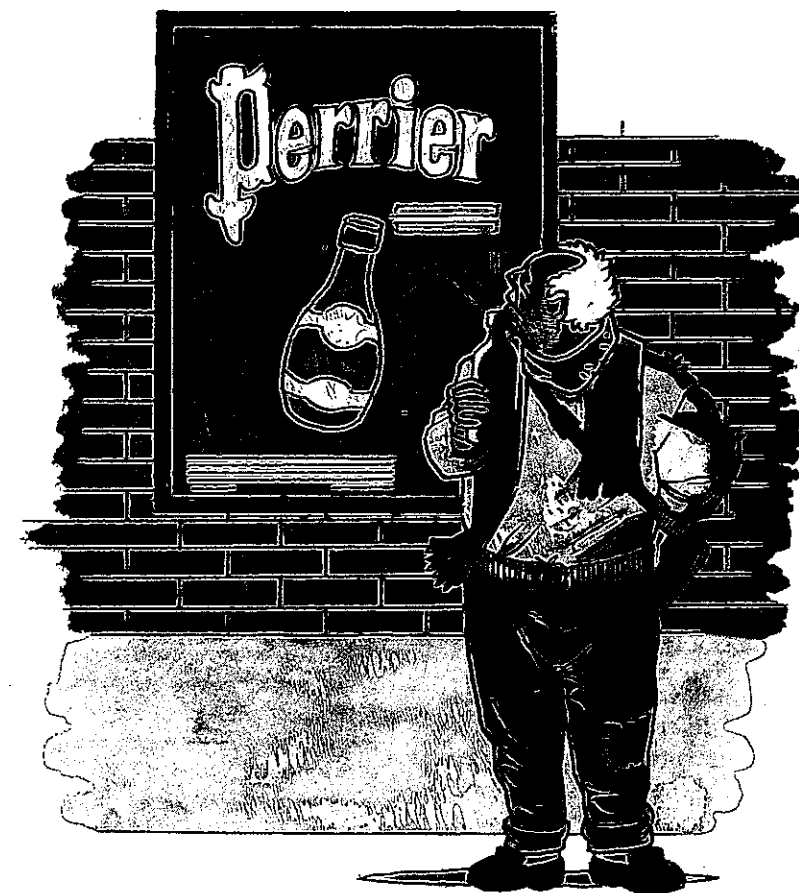
- un médecin du travail désireux de disposer de matériel de prévention: affiches, dépliants, brochures, vidéos... pour la campagne de prévention de l'alcoolisme qu'il désire organiser au sein de son entreprise...
- un enseignant à la recherche de supports pédagogiques et de conseils pour le cours d'éducation sanitaire qu'il vient de se voir attribuer...

Des centaines d'ouvrages, de brochures, d'articles, d'affiches, de dépliants sont à leur disposition. Le Centre leur offre non seulement la possibilité d'acquiescer gratuitement ou d'acheter une série de documents, mais aussi d'emprunter des livres, des cassettes audio et vidéo, etc... Quant aux revues spécialisées, mémoires et autres documents qui ne sortent pas du Centre, chacun peut les consulter sur place ou en faire des photocopies.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1990, le CCAD a eu l'occasion d'accueillir - pour une, mais souvent pour plusieurs visites - pas moins de 207 personnes. 88 d'entre elles ont emprunté des ouvrages à la bibliothèque.

Mais orienter les visiteurs dans leur recherche n'est pas la seule tâche quotidienne du Centre. Par téléphone ou par écrit, d'autres demandes lui parviennent, nécessitant fréquemment une recherche approfondie. Il s'agit d'y répondre avec précision et, dans la mesure du possible, avec rapidité.

Les 566 demandes auxquelles le Centre a répondu au cours de l'année passée émanent de sources très diverses:



- la majorité d'entre elles (plus ou moins 41%) proviennent du secteur éducatif (étudiants, professeurs, écoles,...);
- plus ou moins 21% des associations, centres spécialisés et des intervenants en toxicomanie;

- près de 10% du personnel de santé (médecins, infirmières, thérapeutes, psychologues);
- les centres de recherche universitaire, les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé Publique, la police, la gendarmerie et bien d'autres encore se partagent les autres demandes.

Bien souvent, les demandes dépassent largement le cadre d'un simple apport de documentation.

Le CCAD, service aux éducateurs «prévention des assuétudes»

Ses missions:

- Coordination dans le domaine;
- Réalisation et diffusion de modules pédagogiques;
- Recueil et diffusion de données et documents spécialisés.

Aide à la conception d'un projet

Prenons l'exemple de ce travailleur social qui concocte un projet d'action préventive dans sa région en collaboration avec son administration communale: il souhaite s'in-

ICAN

Education nutritionnelle

Pour une éducation nutritionnelle réussie à l'école, les dossiers pédagogiques

En réponse à la prise de conscience des enseignants et des paramédicaux de l'importance d'une bonne alimentation dans le contexte scolaire, l'Institut Communautaire de l'Alimentation et de la Nutrition (ICAN) a réalisé plusieurs dossiers pédagogiques.

Destinés aux instituteurs de l'enseignement maternel et primaire, ces dossiers ont pour but d'apprendre aux enfants à équilibrer leur alimentation, et ce dès leur plus jeune âge, pour les amener à faire des choix alimentaires compatibles avec un bon état nutritionnel.

Trois dossiers sont déjà disponibles:

«Pic Nic ou préparons et dégustons un petit déjeuner et des collations équilibrés à l'école maternelle»

«Tom à la ferme ou apprendre à bien manger à l'école primaire»

«Le petit déjeuner malin» destiné au second cycle primaire.

Ces matériels pédagogiques proposent aux maîtres une séquence méthodologique basée sur les principes d'une pédagogie active et fonctionnelle: de nombreuses activités à réaliser par les enfants sont suggérées, des visites extérieures sont proposées. Des planches alimentaires, des posters et des dis-

former sur les orientations qu'il pourrait donner à son projet ou sur des actions analogues qui auraient été tentées dans le pays ou ailleurs...

L'intervention du CCAD consistera à effectuer avec lui un travail d'analyse d'abord, et de conceptualisation ensuite, afin de l'aider à introduire le projet auprès du Ministère de la Culture et des Affaires Sociales dans le cadre de la réglementation en éducation pour la santé.

Enfin, le centre est régulièrement contacté par des particuliers vivant des problèmes personnels d'assuétudes. Il essaie de les orienter vers des structures de première ligne appropriées à leur situation.

Le service aux éducateurs propose également divers programmes et méthodes de prévention et participe à leur expérimentation ou à leur évaluation.

En collaboration avec des intervenants du terrain, il offre des modules de formation et coordonne des programmes de prévention «pilotes» dans les écoles, les entreprises ou en collaboration avec les administrations communales.

Citons notamment pour le milieu scolaire: «Des Grilles au pays des Merveilles» (Programme Rotary), «Clefs pour l'Adolescence» (Programme Lion's Quest), «Approche globale» (Programme de Ernst Servais)...

Le matériel de prévention disponible n'est pas toujours adapté? Qu'à cela ne tienne, les collaborateurs du service aux éducateurs s'attellent à la création de nouveaux supports ou à l'adaptation d'anciens pour les rendre plus adéquats.

C'est ainsi qu'un groupe de travail vient de terminer une série de fiches destinées tout spécialement aux responsables d'entreprises. Leur thème «Alcool en milieu de travail: un risque à gérer» vise à sensibiliser et motiver les em-

ployeurs à organiser des programmes de prévention au sein de leur entreprise.

Il y a eu aussi la grande campagne que le CCAD a lancé fin 1990 sur le thème «Buvez avec modération». Peut-être même vous souvenez-vous du spot diffusé par la RTBF

entre Noël et Nouvel An et qui a marqué le début de cette campagne de modération?

Celle-ci se poursuit sous d'autres formes.

Comité de Concertation Alcool Drogues

Le CCAD, c'est aussi:

L'Unité permanente d'observation sanitaire et sociale des problèmes alcool-drogues

Que pouvez-vous attendre de cette Unité née en septembre 1990?

Tout d'abord, des informations sur l'importance des problèmes alcool-drogues dans le pays et dans la Communauté: chiffres, statistiques, données juridiques, sociales et de santé publique...

Un rapport de synthèse sur la question alcool-drogues-médicaments est en voie d'achèvement. Il permettra aux professionnels de mieux évaluer la situation, mais aussi de mieux formuler leurs objectifs de prévention primaire et d'éducation pour la santé en matière d'assuétudes.

D'autre part, l'Unité permanente participe à la coordination entre les 3 Communautés afin d'établir une liste d'indicateurs pertinents à suivre dans le futur et de promouvoir des protocoles communs dans les enquêtes de population qui seront menées à l'avenir.

La Division VIH

Cette nouvelle section s'occupe de la prévention du sida chez les toxicomanes intraveineux.

Animée par un psychologue et deux médecins, elle mène actuellement des actions sur 3 fronts:

- une information via les «pairs», des usagers de drogues préalablement informés. L'action «boule de neige» ainsi nommée se déroule à Bruxelles, Charleroi et Liège.
- une enquête auprès des pharmaciens visant à mettre en évidence leur attitude face au problème et la place qu'ils pourraient prendre dans la prévention du sida chez les toxicomanes.
- une action auprès des médecins généralistes, interlocuteurs privilégiés et bien souvent uniques de ces usagers de drogue.

Vous l'avez sans doute remarqué, ce numéro spécial ne mentionne ni l'adresse, ni le téléphone, ni les noms des permanents des services présentés.

Pour permettre une mise à jour régulière, ces informations sont regroupées dans un dépliant encarté. Si vous ne l'y trouvez pas, ou si vous désirez des exemplaires supplémentaires, vous pouvez les obtenir au

Centre de Coordination Communautaire

Rue de la Concorde 56

1050 Bruxelles

Tél. 02/512.42.23

Fax 02/512.32.73

TABAC

Je m'appelle FARES, je ne fume pas et ça me va

La Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé (FARES) a parmi ses missions la coordination de la lutte contre le tabagisme. C'est ainsi qu'elle est chargée d'organiser annuellement une journée d'information sur les méfaits de l'usage du tabac.

Celle-ci se déroule le 31 mai de chaque année. Ce n'est pas un hasard: c'est la date de la Journée Mondiale sans Tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le thème pour 1991 est «Transports et lieux publics sans tabac».

Campagnes de sensibilisation

Une présence constante du message «non fumeur» est indispensable pour contrer la publicité orchestrée par les fabricants de cigarettes, bénéficiant de budgets phénoménaux. Toutes les initiatives sont donc les bienvenues. Relevons-en quelques-unes dues à la FARES.

Une affiche «Je m'appelle Florence, je ne fume pas et ça me va» largement diffusée dans le public des femmes actives, cibles privilégiées des campagnes de recrutement de nouveaux fumeurs.

Une brochure destinée aux médecins traitant des risques liés au tabagisme passif, risques habilement contestés voire niés par l'industrie.

De fausses «boîtes d'allumettes» contenant deux chewing-gums sans sucre ainsi qu'un message de



Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé, service «de lutte contre le tabagisme»

Ses objectifs:

- organiser une campagne annuelle de sensibilisation;
- favoriser la coordination;
- coordonner les Centres d'Aide au Fumeurs;
- préparer, recueillir et diffuser les données et documents spécialisés, du matériel et des modules pédagogiques;
- mener des actions de gestion du tabagisme dans les entreprises.

sensibilisation aux méfaits du tabac, pour les jeunes de 3ème secondaire. Un numéro spécial tabac élaboré en collaboration avec le magazine «Spirou» est venu étayer avec humour cette campagne. Son slogan est «J'ai décidé d'arrêter avant d'avoir commencé». Cette action s'est déroulée avec le concours des Centres d'Inspection Médicale Scolaire, des Centres Psycho-Médico-Sociaux et des Commissions locales de coordination, relais du terrain.

Une action menée en collaboration avec l'Oeuvre Belge du Cancer s'est déroulée dans le métro bruxellois ainsi que dans diverses gares belges sur le thème «Une première génération sans tabac».

Coordination

Le rôle de la FARES consiste à inciter à la concertation et à la coordination des groupes ou associations qui travaillent dans le domaine de

l'aide d'autres organismes. Par exemple, dans les deux premiers numéros de cette année, ils ont présenté une méthode pratique pour mettre au point un programme d'éducation pour la santé. Le genre d'outil qui te donne vraiment envie de développer un projet.

- Quel enthousiasme! On dirait que tu es payée pour faire leur publicité. Mais j'imagine qu'avec mon budget-formation de zéro franc zéro centime, ta revue, là, dont j'ai déjà oublié le nom,...

- Education Santé.

- Ah oui, Education Santé, ... elle n'est pas trop chère pour un pauvre enseignant, même avec chèques-repas?

- Mais pas du tout, elle est gratuite. Il suffit de leur écrire ou de leur passer un petit coup de fil, ils t'envoient un spécimen, et si ça t'intéresse, tu t'abonnes, pour pas un rond!

- Génial. Tu as l'adresse?

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes

L'ANMC, c'est aussi

Un service Infor Santé spécialisé dans l'information en matière de santé (campagne permanente de sensibilisation, programmes expérimentaux, centre de documentation).

Un réseau Infor Santé décentralisé dans tout le pays.

Une collaboration étroite avec plusieurs mouvements actifs en éducation pour la santé: Union Chrétienne des Pensionnés, Jeunesse et Santé, Association Chrétienne des Invalides et Handicapés, les nombreux comités locaux de la mutualité...

Education Santé

Un mensuel au service des intervenants en éducation pour la santé dans la Communauté française de Belgique

Les informations sont organisées sous différentes rubriques:

REFLEXIONS

Approche théorique de l'éducation pour la santé, ses méthodes, ses objectifs, ses résultats. Présentations de type sociologique, épidémiologique, philosophique...

STRATEGIE

Approche politique et organisationnelle de l'éducation pour la santé en Communauté française.

INITIATIVES

Description d'initiatives intéressantes, dans notre pays et aussi à l'étranger.

MATERIEL

Recensions détaillées d'outils didactiques jugés intéressants.

ENTRAIDE

Présentation de groupes d'entraide actifs en Communauté française de Belgique.

HUMEURS

Pages ouvertes à l'impertinence. Il faut bien pouvoir se défouler de temps en temps.

LU POUR VOUS

Comptes rendus d'ouvrages méthodologiques, mais aussi de vulgarisation médicale, de livres-santé pour enfants, ...

VU POUR VOUS

Présentation de documents audiovisuels de valeur.

ACQUISITIONS

Liste complète des livres et du matériel didactique acquis par Education Santé.

ACTUALITES

Calendrier d'activités prévues, décrites en quelques lignes de renseignements pratiques.

SUPPLEMENTS

Nombreux suppléments de nature et de présentation diverses: brochures méthodologiques de l'Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé; dossiers pédagogiques sur un thème précis; dépliants destinés au grand public; liste de groupes de self-help, ...

L'éducation du patient

Une personne, une association médico-sociale, un hôpital, un service de soins à domicile, un groupe d'entraide, etc... peuvent avoir le désir d'améliorer leurs activités d'information et d'éducation du patient, et de les construire sur des bases solides et rationnelles.

Pourquoi l'éducation du patient?

Parce que la plupart des personnes malades ont besoin d'une «éducation pour la santé», information, éducation et aide psycho-sociale. Une information et éducation à propos de leur maladie pour réduire leur anxiété, et favoriser leur guérison; à propos de leur traitement pour le comprendre, y participer activement, et augmenter son efficacité; à propos de leur santé afin de la préserver, et d'éviter les rechutes ou les complications. Une aide psycho-sociale pour prendre conscience des comportements défavorables à leur santé et pour apprendre à y remédier d'une manière adaptée à leurs possibilités.

Parce que les soignants souhaitent une collaboration et un accompagnement pour mieux se préparer à leur rôle d'éducateur sanitaire; pour mieux définir les informations et les apprentissages nécessaires à chaque patient ou chaque groupe de patients; pour apprendre à informer et accompagner le malade de façon opportune et efficace; pour réaliser des projets éducatifs plus performants.

Pour aider patients et soignants, le

Centre d'Education du Patient, une équipe de conception mais aussi de terrain.

Que fait le Centre d'Education du Patient?

CONSEIL METHODOLOGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Un des objectifs du Centre d'éducation du patient est d'aider les promoteurs de projets à améliorer leur action, à la rendre la plus efficace et la plus utile possible.

Ainsi, toute demande adressée au Centre fait l'objet, avec les promoteurs du projet, d'une analyse de la demande, des objectifs initiaux, des conditions de réalisation, ... Cette analyse de situation est dès le départ l'occasion d'assurer une approche multidisciplinaire du projet. Des membres de toutes les professions concernées dans l'institution à la base du projet sont invités à se joindre au groupe de travail constitué par les promoteurs et l'équipe du Centre.

Le Centre d'Education du Patient, service «patients»

Ses missions:

- Concertation interthématique dans le domaine de l'éducation du patient hospitalisé et à domicile;
- Aide logistique aux organismes actifs;
- Gestion d'un fichier de relais.

A la lumière des informations ainsi récoltées sur la faisabilité du projet, le promoteur peut alors décider de la poursuite du projet initial, adapté ou non.

Le contenu, les objectifs finaux et les moyens du projet sont alors choisis en collaboration: organisation d'activités d'information ou d'éducation du patient; sensibilisation et formation du personnel; création d'une structure de concertation (un Comité d'éducation du patient); recherche de soutiens institutionnels, etc...

En collaboration étroite avec les promoteurs, le Centre d'éducation du patient peut concevoir et réaliser les outils audiovisuels et graphiques d'information et d'éducation des patients et du personnel les plus adaptés aux objectifs, au public, aux conditions d'utilisation et... au budget disponible.

FORMATION A LA GESTION DE PROJETS

Le Centre assure des formations aux techniques d'information, à la gestion de projet éducatif et à la relation éducative. Il accueille aussi des stages de courte ou longue durée, anime des séminaires sur l'utilisation des outils d'information, etc...

Chaque formation est unique! Conçues à la carte à partir des besoins et demandes spécifiques à chaque projet, les formations visent à permettre aux participants d'acquérir, à partir de leur projet propre, les connaissances et capacités nécessaires à la réalisation de programmes d'éducation du patient, et/ou à la création d'un Comité d'éducation du patient au sein de leur institution.

EVALUATION DE PROJETS ET DE PROGRAMMES

A chaque moment d'un projet, des décisions doivent être prises, et chacune d'elle est toujours le résultat d'une évaluation...

L'aide du Centre consiste à permettre d'évaluer les projets, processus et effets dans les meilleures conditions de pertinence et de fiabilité, en utilisant les méthodes et moyens les plus adéquats...

Le Centre propose sa collaboration pour la conception, la collecte, le traitement et l'analyse des données.

DOCUMENTATION

Une bibliothèque spécialisée.

La première étape de tout projet est de rassembler rapidement les informations et données disponibles sur le sujet abordé. Pour cela, le Centre s'est constitué une bibliothèque spécialisée, accessible tant aux promoteurs de projets qu'aux étudiants intéressés par une recherche plus théorique.

Le «Bulletin d'Education du Patient».

Cette revue trimestrielle de langue française a pour but de promouvoir l'éducation du patient, et d'être tout à la fois un organe de liaison et un lieu de formation et d'information de toutes les personnes concernées, et en particulier des professionnels de la santé.

Une des caractéristiques du «Bulletin d'Education du Patient» est la multidisciplinarité de ses auteurs: infirmiers, travailleurs sociaux, médecins, psychopédagogues, cadres hospitaliers, éducateurs pour la santé, spécialistes des sciences humaines, ... praticiens, chercheurs ou formateurs en éducation du patient.

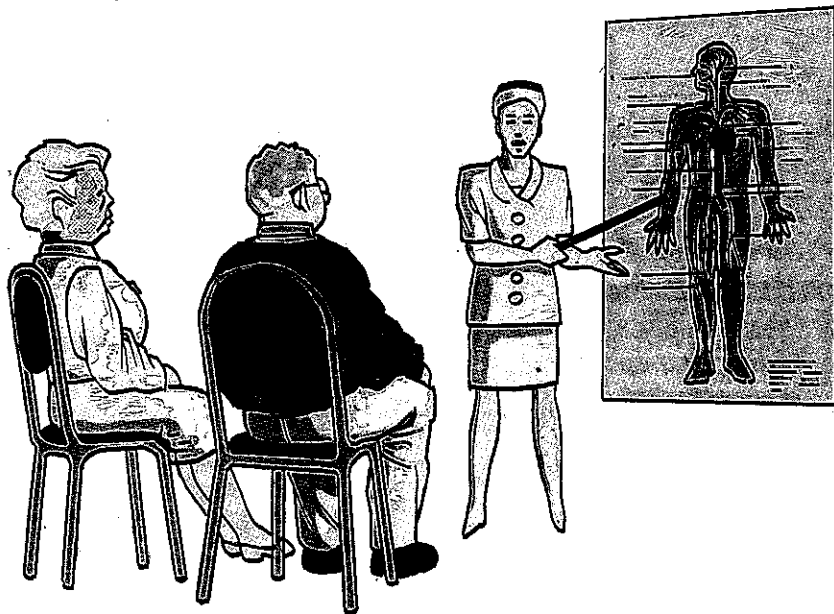
Le Bulletin comprend des articles de fond, traitant d'expériences, de projets ou de méthodes, des «réflexions» sur les apports et les limi-

tes de l'éducation du patient, des résultats d'enquêtes ou d'évaluation de programmes. Il offre aussi de courts articles, analyses d'outils éducatifs et nouvelles des associations et autres groupes d'éducation du patient.

Les pages du Bulletin sont ouvertes à tous, et les auteurs de projets sont vivement encouragés à partager le fruit de leurs expériences et leurs points de vue.

COORDINATION DES COMITÉS D'ÉDUCATION DU PATIENT

Les comités et groupes d'information et d'éducation du patient, jouent un rôle primordial dans l'implantation, la coordination et la recherche d'efficacité de l'éducation du patient en milieu hospitalier, extra-hospitalier et associatif. En favorisant, au sein du «Comité Interinstitutionnel d'éducation du patient», les échanges et les réunions de travail entre les différents comités, le Centre souhaite promouvoir une politique de soins intégrant l'éducation du patient et la promotion de la santé

Le Centre d'Education du Patient**Le Centre d'Education du Patient, c'est aussi...**

En milieu hospitalier, des projets touchant des domaines variés, diabète, examens médicaux, asthme, accueil en pédiatrie, stimulateurs cardiaques, ... avec les Cliniques Universitaires de Mont-Godinne, le Centre Hospitalier Régional La Citadelle de Liège, l'Hôpital Princesse Paola de Marche-en-Famenne, l'Hôpital d'Ougrée, le Centre Hospitalier Dinantais, la Clinique St-Pierre à Ottignies.

Ailleurs:

- évaluation des attentes des patients et des soignants à la Maison Médicale de Barvaux;
- évaluation des besoins des grands brûlés au Centre National d'Aide aux Grands Brûlés;
- évaluation des actions éducatives en cours à Diabet-Assistance (Waremmé)
- projets d'information et d'évaluation de l'information sur l'aménagement du logement, sur l'alimentation, sur la kinésithérapie, ... avec la Ligue Belge de Sclérose en Plaques
- information sur le dépistage du cancer avec le Centre de Dépistage du Cancer de l'UCL
- aide à l'évaluation et traitement de données, documentation, etc pour des étudiants (infirmiers, cadre, sciences hospitalières, éducation pour la santé).

PRESSE

Education Santé, l'indispensable

Henri, enseignant, rencontre une amie, Jacqueline, infirmière.

- Salut Jacqueline, comment va?

- Bonjour Henri, très bien, et toi?

- Dis, tu sais qu'on m'a demandé de donner aux gosses des leçons sur la santé, hygiène, prévention et compagnie.

- C'est bien, ça, c'est une bonne idée. Toi qui avais envie de sortir un peu de la routine, tu as ce que tu souhaites.

- Moi je veux bien. Mais maintenant, il faut travailler. Je possède bien l'un ou l'autre bouquin pour préparer le cours, mais ça n'est pas suffisant. Et puis, mes informations commencent à dater.

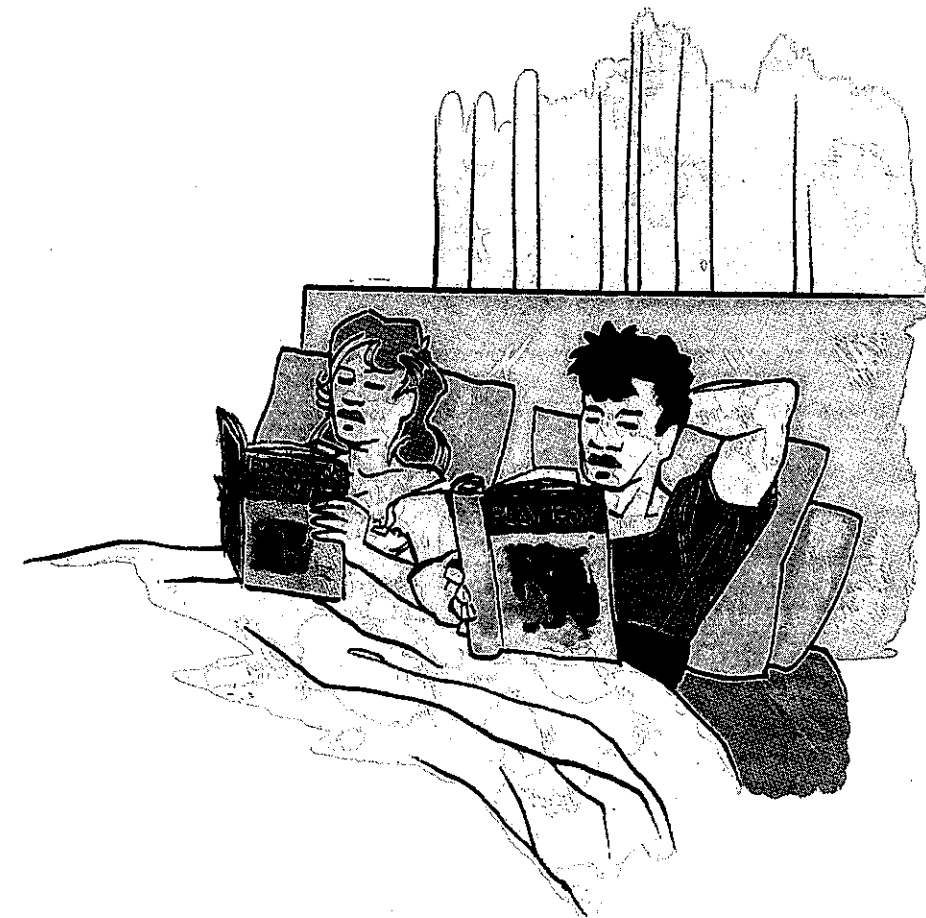
- Il faut te recycler, mon vieux. Le recyclage, il n'y a que ça de vrai!

- Le problème, c'est que je n'ai pas le temps de chercher la documentation à gauche et à droite, d'aller voir tous les organismes, de me tenir au courant.

- Ce n'est pourtant pas sorcier avec Education Santé.

- Education Santé, kèsekça? Jamais entendu parlé...

- Tu ne connais pas Education Santé? C'est une revue mensuelle qui présente tout ce qui se passe en éducation pour la santé dans la Communauté française de Belgique. Tu y trouves aussi bien des articles sur les grandes campagnes de promotion pour la santé que des petites

**Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, service aux éducateurs pour la diffusion aux relais sociaux****Ses missions:**

- Publier un périodique spécialisé en éducation pour la santé destiné à un public relais;
- Sélectionner, publier et diffuser des programmes d'intervention prêts à être mis en oeuvre;
- Gérer le «service d'assistance à la création de groupes d'entraide» en collaboration avec l'Union Nationale des Mutualités Socialistes (voir l'article «Self-help, solidarité»).

présentations de bouquins ou de matériel didactique. C'est vraiment très pratique. Quand Education Santé arrive au Centre (ndlr il s'agit d'un Centre PMS) au début du mois, on se l'arrache, tu peux me croire.

- Ah bon, ça a l'air très intéressant, ton truc. Et pour des gens qui n'y connaissent pas grand'chose, comme moi, il y a aussi des articles de fond, des dossiers?

- Tout à fait. Ils publient régulièrement des textes redoutables de spécialistes universitaires, même que parfois il faut s'accrocher pour avoir l'air intelligent...

Il y a aussi des suppléments, qu'Education Santé diffuse avec

ces, animations; à soutenir les projets sur le plan méthodologique et en assurer l'évaluation; enfin à structurer les secteurs d'intervention vers une autonomie de fonctionnement par la recherche d'un coordonnateur local.

Si vous voulez organiser une animation dans un club de seniors, diffuser une brochure de prévention des intoxications au monoxyde de carbone, utiliser du matériel dans une classe, promouvoir parmi les pédiatres l'utilisation d'un carnet technique de contrôle de sécurité, ... votre démarche peut faire l'objet d'un foyer d'action. N'hésitez pas à contacter Educa-Santé. Priorité sera donnée aux actions qui se déroulent dans les zones géographiques autour de Charleroi, Liège, Mouscron, Braine l'Alleud et Namur.

DE QUELS OUTILS S'AGIT-IL

Les données épidémiologiques les plus récentes (Educa-Santé);

Une synthèse de la littérature internationale (A.P.E.S.);

Les résumés des articles les plus récents, étiologie, expériences, évaluations (Educa-Santé);

Une synthèse des évaluations des Semaines de Sécurité de 1990 (A.P.E.S.);

Le carnet de contrôle technique de la maison (O.N.E.);

Le jeu «Je connais ma maison» (O.N.E.);

Les fiches de prévention pour les personnes âgées (I.E.I.A.S.);

Le livre «Gully Patatras» et le dossier pédagogique «Prudence, j'y pense» (Promocoop);

Le fichier pédagogique pour l'école primaire (Croix-Rouge);

Les fiches «Observation du développement de l'enfant» (Educa-Santé);

Les brochures et vidéo «Les intoxications au CO» (Centre Antipoisons);

Le matériel d'animation «La maison des dangers» (Croix-Rouge);

La «Maison de poupée» (Educa-Santé);

Un espace-sécurité (Croix-Rouge);

Un module de sensibilisation et de formation pour aides familiales, aides seniors, aides ménagères, gardiennes à domicile (Educa-Santé);

Une animation théâtrale «Le bébé géant» (Question Santé);

Un atelier «grands-parents - petits-enfants» (PROMOCOOP et I.E.I.A.S.);

La Maison Géante

Il s'agit d'une maquette surdimensionnée de quelques pièces et objets d'une maison, destinée à sensibiliser de façon ludique les adultes aux risques encourus par un enfant de 2 à 4 ans. La grande personne s'y sent vraiment toute petite et se rend mieux compte des dangers de la vie quotidienne.



Des vidéocassettes (Médiathèque de la Communauté française de Belgique et Educa-Santé);

Revue «Réponses» n° 10 «La santé par le jeu» (Question Santé);

Feuillets détachables «Les dangers au fil des âges et leur prévention» (Question Santé).

Educa-Santé

Educa-Santé, c'est aussi

La plaque tournante de la coordination locale en éducation pour la santé dans la région de Charleroi (Hainaut-Est).

L'expérimentation de nouvelles approches éducatives (entre autres l'éducation par les pairs sur le thème du sida).

A l'école aussi...

Dans l'éducation pour la santé, il y a éducation. Cela nous rappelle que l'école reste un lieu privilégié pour faire progresser la promotion de la santé et ancrer chez les jeunes des comportements favorables à la santé.

Ce rôle important revient à la Croix-Rouge de Belgique, un pionnier en matière d'éducation pour la santé dans l'enseignement.

Deux exemples nous feront mieux comprendre la démarche de la Croix-Rouge. Ils concernent tous les deux l'alimentation des adolescents.

Les petits déjeuners à l'Institut Ste-Bernadette à Auderghem.

8h30 - Xavier, Véronique, Alima et leurs camarades de 1ère professionnelle découvrent, intrigués, leur cantine scolaire sous un jour inhabituel. Deux tables sont dressées: l'une de façon classique avec ses assiettes, tasses, couverts, égayée cependant par une nappe à carreaux et des serviettes blanches; l'autre, plus colorée encore, offre un large choix d'aliments: corn flakes, oranges, lait, pain, yaourt, miel, fromage, kiwis, confiture, mandarines, ... C'est pourtant à une troisième table qu'ils sont invités à s'asseoir avec Inès, la diététicienne et André, l'animateur Croix-Rouge dont ils ont fait la connaissance voici une semaine.

On relit et commente le tableau-synthèse des familles d'aliments élaboré en classe. Protides, glucides, vitamines, on se souvient des briques et de l'énergie, du calcium

pour les os, mais on avoue - un peu gêné mais sincère - que l'on déjeune rarement, peu, mal, vite, parce que l'on n'a pas faim ou pas le temps.

C'est pourtant très utile, le petit déjeuner. Deux panneaux réalisés par leurs aînés de 4ème rappellent les raisons pour lesquelles il est indispensable de prendre un bon petit déjeuner.

Chacun est alors invité à proposer des menus à l'aide d'aliments en carton. Il y a les menus économiques (pain, oeuf, thé); les plantureux (pistolet, beurre, fromage, yaourt, confiture, jus de fruit, banane); les sucrés (tartine, miel, confiture, chocolat chaud).

Vient le moment de se réunir autour de la table-buffet et de manier les «vrais» aliments. Chacun participe, joue, manipule, corrige le voisin ou souffle à la voisine.

9h15 - Un peu guindés au début, puis de plus en plus à l'aise, ils se servent et s'installent. A leurs côtés, deux professeurs, l'infirmière de



La Croix-Rouge de Belgique, service «jeunes en âge scolaire»

Ses missions:

- Favoriser la concertation;
- Offrir une aide logistique;
- Gérer un fichier de relais dans l'enseignement.

l'école, déjeunent comme eux. Inès et André les invitent à se resservir et à manger de bon coeur. Les élèves prennent le temps de manger, mais aussi de parler, de raconter les cours de gymnastique et les travaux de menuiserie, le copain qui a été opéré et la guerre là-bas dans le Golfe. On oublie les lipides et glucides pour prendre le temps de se faire plaisir, d'être bien ensemble. Un moment privilégié!

10h30 - La cantine est vide. Seul flotte encore dans l'air le soupir de Xavier: «Ah, si on pouvait commencer chaque journée comme cela».

«Sport et alimentation» à l'Institut J. Marchal.

Elèves en dernière année d'enseignement technique, ils ont entre 17 et 22 ans. La majeure partie de la semaine, ils la passent en atelier, à l'exception de quelques heures de cours généraux qu'ils suivent à l'Institut des Arts et Métiers. Seul moment de détente hebdomadaire: le cours d'éducation physique. Pourtant, aujourd'hui, il a fallu sacrifier ce moment fort apprécié pour se rendre au Heysel où rendez-vous a été pris avec le Comité Olympique belge.

Si la nécessité, voire l'urgence, de mener une action santé auprès de ses élèves semblait une évidence au professeur d'éducation physique, la forme que devait revêtir cette démarche le laissait plutôt songeur.

Déjà plongés dans la vie professionnelle, peu réceptifs aux exposés et cours théoriques, peu motivés par des thèmes comme l'alimentation ou l'hygiène, ces étudiants ne constituaient pas un public acquis

d'avance, loin s'en faut. Aussi a-t-il paru opportun au professeur d'éducation physique et à André, l'animateur de la Croix-Rouge, d'intégrer leur démarche dans une perspective plus large et plus attrayante. Le milieu sportif a réagi très favorablement à une demande de collaboration.

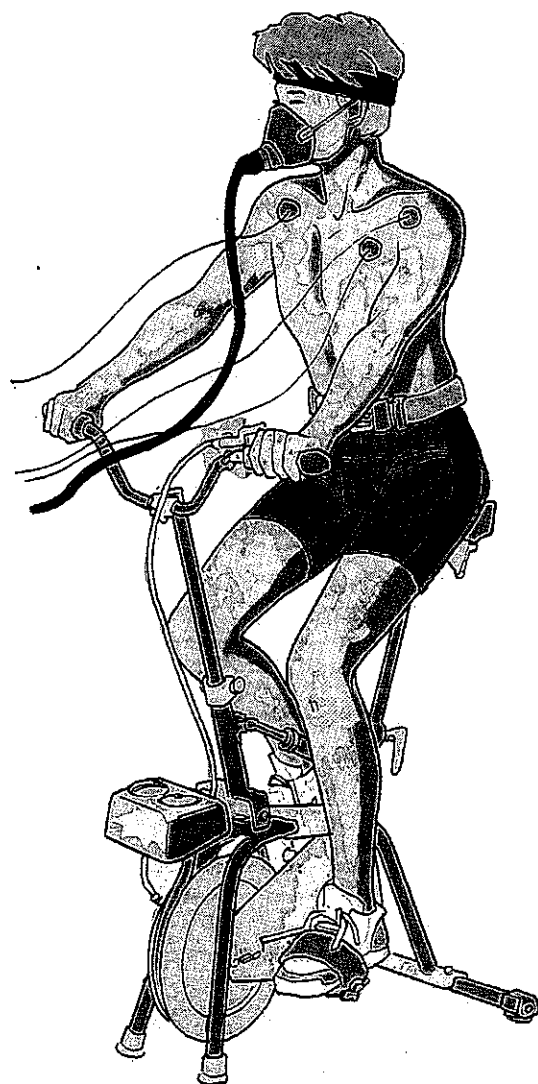
Voilà pourquoi depuis 15 minutes Rachid pédale sur le vélo d'effort, un masque à oxygène sur le visage, des électrodes sur la poitrine, de plus en plus de sueur sur le front. Il a été choisi parmi ses camarades pour accomplir le test de résistance à l'effort tel que le pratiquent les athlètes de haut niveau. Pendant qu'un médecin fait les mesures, surveille les différents paramètres, règle les niveaux d'effort, l'autre explique et commente chaque geste, chaque chiffre, répond aux questions qui fusent de toutes parts pendant qu'un troisième engrange les informations dans l'ordinateur.

Les élèves se rassemblent ensuite et les médecins vont analyser, graphiques et schémas à l'appui, les résultats des tests. L'attention reste soutenue malgré la difficulté de l'exposé: taux de sucre, glucides, énergie,... L'équilibre nutritionnel est abordé tout naturellement. Chaque élève, en qui sommeille de plus en plus une âme de sportif, pose des questions souvent très pertinentes; le professeur découvre ses élèves sous un jour nouveau. Leur réputation

d'élèves indisciplinés et retors à tout cours théorique en prend un fameux coup. Dire qu'ils chahutent au cours de français!

Mangeront-ils mieux pour autant? Leur hygiène de vie en sera-t-elle meilleure? Nul ne peut le dire, mais personne ne pourra nier cette remarque de leur professeur: «Les élèves semblent particulièrement motivés par la présence d'animateurs extérieurs, cela leur donne une sensation d'importance. On s'occupe d'eux!».

Croix-Rouge de Belgique



La Croix-Rouge, c'est aussi

Un grand dossier pédagogique «L'alimentation»: à l'usage des enseignants, une nouveauté remarquable parmi de nombreux matériels didactiques.

Une nouvelle approche pédagogique de la sécurité.

Pour enseigner une matière hors programme telle que la sécurité, les outils pédagogiques classiques (affiches, dépliants, autocollants, brochures, diapos, vidéos, jeux) ne suffisent pas.

S'inspirant de divers musées réputés pour leur attrait et leur présentation pédagogique, le Service Education pour la Santé de la Croix-Rouge a créé un «Espace Sécurité». Il sera bientôt ouvert aux enseignants, qui pourront y découvrir et tester des objets et des équipements de sécurité utiles à la maison ou lors d'activités ludiques ou sportives: barrière d'escalier, cache-prise, tapis anti-dérapants, grenouillère, coudière, protège-tibia, casques, etc... Les enfants ne sont pas oubliés. Ils participeront avec leur enseignant à de nombreuses activités pédagogiques ou plus ludiques afin d'apprendre des comportements de sécurité.

Un dossier pédagogique, susceptible d'être réactualisé en fonction de l'expérience acquise dans des écoles pilotes, sera tout prochainement distribué. Dès à présent (avril 1991), l'affiche «En sport, sécurité d'abord!» peut être acquise lors des manifestations «Maison Géante». Cette affiche, qui présente douze conseils fort utiles à nos futurs sportifs, permet d'aborder trois thèmes: le fair-play, l'entraînement et l'équipement. Elle est accompagnée d'un autocollant.

Une présence active sur le terrain, de nouvelles expériences en milieu scolaire, comme sa participation au projet d'éducation pour la santé dans la Zone d'Education Prioritaire de Saint-Gilles.

La diffusion d'un catalogue de matériel didactique à toutes les écoles, centres IMS et PMS, et la réalisation d'un matériel pédagogique de pointe.

ACCIDENTS DOMESTIQUES

Rien A Signaler ou Réseau d'Actions Sécurité

R.A.S. En langage militaire, c'est le code indiquant que la situation est calme. Dans le domaine des accidents domestiques, c'est évidemment la même chose qu'on souhaite. Mais, R.A.S., c'est aussi le nom de code d'un programme ambitieux coordonné par Educa-Santé, le service agréé en la matière.

Huit partenaires, l'Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé, le Centre Antipoisons, la Croix-Rouge, l'Institut Européen Interuniversitaire d'Action Sociale, l'O.N.E., PROMOCOOP, Question Santé, coordonnés par Educa-Santé, associent leurs efforts afin de diminuer le nombre d'accidents domestiques dans la Communauté française de Belgique.

Il s'agit de mettre en place une stratégie communautaire et locale pour créer les conditions permettant de développer la prévention des accidents domestiques dans l'optique de la promotion de la santé.

Ce projet progresse par étapes vers un Réseau d'Actions Sécurité qui couvrira, par des structures capables de soutenir et de mettre en oeuvre des programmes de prévention des accidents domestiques, l'ensemble de la Communauté française en 1994.

Pour atteindre cet objectif stratégique, plusieurs étapes sont à parcourir:

A l'échelon d'une commune, la sensibilisation de la population, des décideurs politiques, des relais, des médias; la mise en place de foyers

d'action; la coordination locale des actions sécurité.

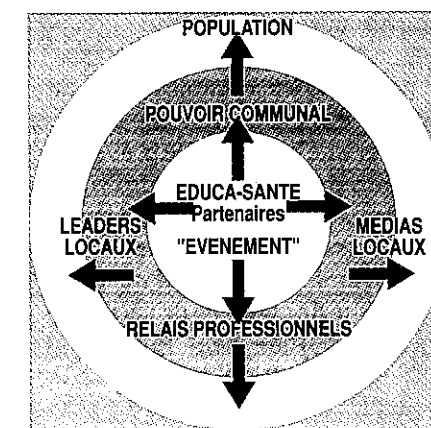
A l'échelon de la Communauté française, la mise en place du R.A.S. dont l'objectif est la couverture maximale de la population; la permanence des actions; la mise à jour d'un bilan de la problématique.

Le succès d'un tel programme dépendra de la compétence des organismes partenaires, du dynamisme des relais locaux et du degré de participation de la population.

Avis aux communes

Le projet R.A.S. a choisi l'échelon local, la commune, pour planter ses racines. Déjà, quatre villes, Charleroi, Liège, Mouscron et Braine l'Alleud ont participé à la phase de sensibilisation.

Des semaines de sécurité y ont été organisées. Au programme, des visites par les adultes de la Maison Géante, des animations pour les



enfants, des stands d'information sur les différents accidents et leur prévention; la diffusion de documents, la présentation d'objets de sécurité; la projection de films; des tables-rondes pour les relais, sur les sujets suivants: accidents à l'école - des solutions, les jeux et la prévention, l'aménagement des cours de récréation et des plaines de jeux, la prévention des brûlures, la prévention des intoxications au monoxyde de carbone, les incendies, les chutes chez les personnes âgées.

Jusqu'en 1994, trois villes par an seront touchées par le programme R.A.S. Avis aux communes intéressées!

Des outils de prévention des accidents domestiques

En 1994, l'objectif de la deuxième phase du projet R.A.S. (les foyers d'action) sera d'avoir développé au moins une vingtaine de projets locaux bien structurés.

Lors de cette phase, Educa-Santé et ses partenaires encadreront les projets créés localement en cherchant à offrir du matériel, ressource



Educa-Santé, service «prévention des accidents domestiques»

Ses missions:

- la coordination des initiatives;
- la réalisation de modules éducatifs;
- le recueil et la diffusion de documents spécialisés.

Pour être recevable, la demande de subvention doit être accompagnée de tout document établissant la réalisation des conditions correspondant au type de programme pour lequel une subvention est demandée.

L'Administration compétente instruit la demande et, dans les 15 jours, communique le dossier ainsi que sa proposition, pour avis, à la Cellule. L'absence d'avis de la Cellule dans un délai de un mois à dater de la réception du dossier est considérée comme l'approbation de la proposition de l'Administration.

Dans les deux mois de la réception de la demande d'avis, l'Administration compétente transmet sa proposition au Ministre, pour décision, ainsi que l'avis éventuellement émis par la Cellule.

CHAPITRE VI: LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Article 26

Pour chaque service ou programme d'éducation pour la santé il est créé un comité d'accompagnement dont la mission est d'évaluer le travail accompli et de veiller à la cohérence des objectifs poursuivis et des moyens mis en oeuvre selon le plan d'activité.

Ce comité est composé de 2 représentants du Ministre dont un représentant du service administratif chargé de l'éducation pour la santé, d'un représentant du Secrétariat Général, de l'Inspecteur des finances ainsi que d'un représentant de la Cellule.

Le rapport du Comité d'accompagnement est transmis au Ministre ainsi qu'à la Cellule.

CHAPITRE VII : LES SUBVENTIONS

Article 27

Les subventions des services d'éducation pour la santé sont liquidées sous forme d'avances trimestrielles égales au quart de 90% de la subvention octroyée. La liquidation du solde s'effectuera après production des comptes de recettes et dépenses relatifs à cette subvention.

La subvention accordée aux services d'éducation pour la santé est destinée à couvrir des frais de personnel et de fonctionnement. Cette subvention peut également couvrir des frais de voyage d'étude, de biens d'équipement et de matériel durable moyennant accord préalable du Ministre lorsque la dépense excède 100.000 francs.

Les services d'éducation pour la santé ainsi que les organismes chargés d'un programme d'action ou de recherche s'engagent à:

- Fournir annuellement un bilan et compte d'exploitation permettant le contrôle financier suivant des modalités déterminées par l'Exécutif sur proposition du Ministre compétent.
- Accepter la vérification par les services du Ministre de la comptabilité ainsi que la conformité des activités aux conditions d'agrément du service ou d'acceptation du programme.

CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS FINALES

Article 31

Le Ministre de la Communauté française qui a la politique de la santé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 32

Le présent arrêté entre en vigueur le 1 janvier 1989.

Ce document constitue la synthèse de quatre arrêtés de l'Exécutif de la Communauté française organisant le secteur de l'éducation pour la santé:

- Arrêté portant création de la Cellule Permanente Education pour la Santé et relatif à l'agrément et au subventionnement des services d'éducation pour la santé ainsi qu'au subventionnement de programmes d'action ou de recherche en éducation pour la santé. (C. Picqué, 8 novembre 1988);
- Arrêté portant nomination des membres de la Cellule Permanente Education pour la Santé (C. Picqué, 8 novembre 1988);
- Arrêté portant agrégation du Centre de coordination communautaire ainsi que des Commissions locales de coordination (F. Guillaume, 28 septembre 1990);
- Arrêté modifiant l'arrêté royal du 21 mars 1961 déterminant les modalités de la lutte médico-sociale contre la tuberculose, octroyant des subventions en faveur de cette lutte et fixant les conditions de cet octroi (F. Guillaume, 24 décembre 1990).

Réglementation Education pour la santé

Communauté française de Belgique



Réglementation en éducation pour la santé

Note à l'Exécutif de la Communauté française

Non réglementé, le secteur de l'éducation pour la santé se caractérise parfois par un manque de coordination ou de rigueur qui peut entraîner des effets contre-productifs sur le plan de la santé publique.

Depuis quelques années, il y a consensus pour réglementer ce secteur. Des projets de textes avaient été préparés dans les années 84-85. La chute du gouvernement a empêché que ces textes soient adoptés.

En 1988, dès la mise en place du nouvel Exécutif, les principaux acteurs de l'éducation pour la santé lui ont adressé une plate-forme demandant une meilleure organisation du secteur.

La déclaration de l'Exécutif indique un souci d'une plus grande rigueur. De plus, la demande de réglementation du secteur de l'éducation pour la santé est explicite dans la plate-forme « Solidarité en plus, pauvreté en moins ».

Afin de bénéficier de toute la souplesse requise pour les actions, il est nécessaire de mettre sur pied une structure dont les mécanismes assurent à la fois une plus grande rigueur sur le plan de la politique en matière d'éducation pour la santé et certaines garanties quant à la continuité des actions. Il est également important de ne pas figer une situation donnée mais au contraire de rendre possible la mise sur pied de programmes nouveaux.

Enfin, il est indispensable de tenir compte de tous les organismes en place et de voir dans quelle mesure ils peuvent prendre place dans cette nouvelle organisation, de façon à utiliser de manière optimale les ressources existantes.

Par ailleurs, la définition des priorités est essentielle à l'action afin de ne pas mener soit des actions dans des domaines non prioritaires soit des actions isolées qui ne peuvent budgétairement parler être étendues à toute la Communauté française.

De plus, l'éducation pour la santé doit se placer dans le contexte de l'éducation permanente. Dans ce sens, les services d'éducation pour la santé pourraient également être reconnus comme organismes d'éducation permanente.

Sur un plan strictement fonctionnel, un service d'éducation pour la santé, d'une part, peut difficilement avoir des rentrées propres (comme certains organismes culturels) et, d'autre part, nécessite du personnel extrêmement spécialisé et compétent (médecins de santé publique, épidémiologistes, psychopédagogues, licenciés en éducation pour la santé, spécialistes de la communication et du marketing, ...). C'est donc la raison de cet arrêté qui vise à offrir un complément permettant de s'adjoindre ce personnel spécialisé.

La réglementation vise à mettre en place trois types d'acteurs:

1. Une cellule consultative

2. Les services d'éducation pour la santé

2.1 Le centre de coordination communautaire

2.2 Les commissions locales de coordination

2.3 Les services aux éducateurs

3. Les programmes d'éducation pour la santé

3.1 Les programmes d'action

3.2 Les programmes de recherche

Il est indispensable de faire une distinction très nette entre :

- un service
 - permanent,
 - mis en place par des professionnels de l'éducation pour la santé
 - «au service» des relais
- un programme
 - limité dans le temps,
 - réalisé par les relais
 - à l'attention de la population.

1. Une cellule consultative

Il est créé une Cellule Permanente Education pour la Santé dont les membres assistent le Ministre dans la définition d'une politique cohérente et rendent également avis sur l'agrément de nouveaux services et la faisabilité des programmes d'éducation pour la santé.

2. Les services d'éducation pour la santé

Ces services constituent l'infrastructure permanente qui va permettre de mettre sur pied des programmes d'action.

Il est important de définir les critères d'agrément des services chargés de favoriser l'éducation pour la santé au sein de la Communauté française. Ces services sont à la disposition de toute personne relais ou institution qui souhaite mener des activités d'éducation pour la santé. La permanence de ces services implique un financement récurrent. Il existe trois types de services:

2.1 Le centre de coordination communautaire

Cet organisme a pour rôle de mettre à la disposition des éducateurs toutes les informations concernant les services existants et les commissions locales de coordination.

Dans les six mois de la demande d'avis, l'Administration compétente transmet sa proposition au Ministre, pour décision, ainsi que l'avis de la Cellule et le mémoire justificatif éventuel.

Article 19

L'agrément peut être retiré, suivant une procédure analogue à celle de l'octroi d'agrément, dans l'hypothèse où l'organisme ne remplit plus toutes les conditions fixées aux articles 9, 12 et 15 ou précisées lors de son agrément.

Le Ministre notifie par recommandé la décision motivée de retrait d'agrément. En cas de retrait de l'agrément, la subvention sera supprimée à dater du 6ème mois suivant celui de la notification par recommandé.

CHAPITRE V : SUBVENTIONNEMENT DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

Section 1 : les programmes d'action en éducation pour la santé

Article 20

Pour être susceptible d'être subventionné, tout programme d'action d'éducation pour la santé doit satisfaire aux conditions suivantes:

- être organisé par une personne morale;
- être mis sur pied au profit de l'ensemble ou d'une partie de la population de la Communauté française;
- répondre à un besoin majeur et s'inscrire dans les priorités définies par le Ministre et précisées par la Cellule;
- présenter un budget prévisionnel et un plan d'activité précisant les objectifs généraux, les objectifs opérationnels et la planification du programme;
- ne pas faire double emploi avec un programme existant;
- travailler en coordination avec les services aux éducateurs agréés;
- prévoir une évaluation du programme;
- au terme du programme, présenter en cinq exemplaires un bilan d'activité et rendre publics les résultats de l'action sous forme d'un résumé succinct pour l'information immédiate des organismes concernés.

Article 21

Dans la limite des crédits disponibles, le Ministre peut octroyer des subventions aux organismes afin de mettre en oeuvre les programmes d'action en éducation pour la santé

Section 2 : les programmes de recherche en éducation pour la santé

Article 22

Les programmes de recherche en éducation pour la santé doivent répondre aux politiques d'éducation pour la santé définies et donc soutenir les programmes prioritaires correspondant à ces politiques.

Complémentairement aux programmes pilotes ainsi qu'aux évaluations prévues dans les programmes d'action, les types de programmes de recherche suivants peuvent être mis sur pied :

- les recherches comparatives de stratégies ou méthodes;
- les recherches de développement de politiques ou de curriculum de formation.
- les enquêtes relatives aux besoins ou aux connaissances de populations.

Article 23

Pour être susceptible d'être subventionné, tout programme de recherche en éducation pour la santé doit satisfaire aux conditions suivantes:

- être organisé par une personne morale;
- concerner l'ensemble ou une partie de la population de la Communauté française;
- répondre à un besoin majeur et s'inscrire dans les priorités définies par le Ministre et précisées par la Cellule;
- présenter un budget prévisionnel et un protocole de recherche justifiant l'objet, les objectifs et les méthodes de la recherche sur base de références d'études scientifiques. Joindre la planification de la recherche à un résumé succinct de ce protocole;
- au terme du programme, présenter un rapport de recherche en cinq exemplaires et rendre publics les résultats de la recherche sous forme d'un résumé succinct pour l'information immédiate des organismes concernés.

Article 24

Dans la limite des crédits disponibles et sans pour autant dépasser 10% du budget global de l'éducation pour la santé, le Ministre peut octroyer des subventions aux organismes afin de mettre en oeuvre les programmes de recherche en éducation pour la santé.

Section 3 : Procédure de subventionnement des programmes d'action ou de recherche

Article 25

Toute demande de subvention d'un programme doit être adressée au Ministre et à la Direction Générale de la Santé de la Communauté française.

enseignants, éducateurs, personnel de santé...).

▲ **La Médiathèque de la Communauté française de Belgique** avec pour mission d'assurer la gestion du «Service communication audio-visuelle en éducation pour la santé». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- gérer et diffuser une collection de documents pédagogiques audio-visuels et informatiques et les mettre à la disposition des organismes ou personnes. Publier le catalogue de cette collection;
- publier et diffuser des livrets pédagogiques complémentaires aux documents audio-visuels;
- gérer et diffuser une collection de spots d'éducation pour la santé;
- investir au minimum 1/5 de son budget en aide à la production, achat, adaptation, droits d'auteurs, de documents répondant aux besoins des utilisateurs.

▲ **Question Santé**, avec pour mission d'assurer la gestion du «Service communication mass media». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- offrir une aide aux organismes d'éducation pour la santé qui souhaitent utiliser des moyens de communication de masse;
- tenir à jour un fichier de journalistes, graphistes, imprimeurs, réalisateurs, scénaristes, acteurs, etc;
- favoriser la concertation interthématique entre groupes et/ou personnes s'adressant aux adultes.

▲ **Le CCAD** avec pour mission d'assurer la gestion du «Service de coordination de la prévention des assuétudes». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la coordination entre groupes et/ou personnes travaillant dans le domaine;
- en collaboration avec les services communautaires spécialisés en communication et en méthodologie, mettre à la disposition des intervenants des modules pédagogiques adaptés aux divers publics cibles, et leur conseiller le matériel pédagogique le plus adéquat. Au besoin, créer ou susciter la création de ce matériel;
- collaborer avec le «Service banque de données» et le «Service de documentation» pour recueillir et diffuser les données et documents spécialisés.

▲ **Educa-Santé** avec pour mission d'assurer la gestion du «Service de coordination de la prévention des accidents domestiques». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la coordination entre groupes et/ou personnes travaillant dans le domaine;
- en collaboration avec les services communautaires spécialisés en communication et en méthodologie, mettre à la disposition des intervenants des modules pédagogiques adaptés aux divers publics cibles, et leur conseiller le matériel pédagogique le plus adéquat. Au besoin, créer ou susciter la

création de ce matériel;

- collaborer avec le «Service banque de données» et le «Service de documentation» pour recueillir et diffuser les données et documents spécialisés.

▲ **L'ICAN** avec pour mission d'assurer la gestion du «Service de coordination-Alimentation». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la coordination entre groupes et/ou personnes travaillant dans le domaine;
- en collaboration avec les services communautaires spécialisés en communication et en méthodologie, mettre à la disposition des intervenants des modules pédagogiques adaptés aux divers publics cibles, et leur conseiller le matériel pédagogique le plus adéquat. Au besoin, créer ou susciter la création de ce matériel;
- collaborer avec le «Service banque de données» et le «Service de documentation» pour recueillir et diffuser les données et documents spécialisés.

▲ **Promocoop** avec pour mission d'assurer la coordination d'une cellule auxquels participent les associations représentant les consommateurs et les pharmaciens chargée de gérer le «Service thématique Bon usage du médicament». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la coordination entre groupes et/ou personnes travaillant dans le domaine;
- en collaboration avec les services communautaires spécialisés en communication et en méthodologie, mettre à la disposition des intervenants des modules pédagogiques adaptés aux divers publics cibles, et leur conseiller le matériel pédagogique le plus adéquat. Au besoin, créer ou susciter la création de ce matériel;
- collaborer avec le «Service banque de données» et le «Service de documentation» pour recueillir et diffuser les données et documents spécialisés.

▲ **Le Centre d'Éducation du Patient** avec pour mission d'assurer la coordination d'une équipe rassemblant les services chargés des soins du patient traités à l'hôpital et à domicile. Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la concertation interthématique entre groupes et/ou personnes s'adressant aux patients.
- offrir une aide logistique aux organismes d'éducation pour la santé qui souhaitent s'adresser aux patients traités à l'hôpital ou à domicile.
- tenir à jour un fichier de relais.

▲ **La Fondation contre les Affections respiratoires et pour l'Éducation à la santé** avec pour mission d'assurer la coordination de la lutte contre le tabagisme. Cet agrément ne donne pas lieu à la subsidiation prévue à l'article 16

2.2 Les commissions locales de coordination

Au sein de la Communauté française, un maximum de 10 commissions locales de coordination aident les acteurs locaux à mettre sur pied des actions d'éducation pour la santé.

Exemples:

- Rassembler des instituteurs, la diététicienne de l'hôpital, le responsable des cantines scolaires, aller chercher du matériel pédagogique auprès d'un service communautaire et réaliser sur le plan local une campagne alimentation.
- Rassembler un médecin généraliste, une infirmière de l'ONE, aller chercher du matériel pédagogique auprès d'un service communautaire et réaliser sur le plan local une campagne vaccination.
- Rassembler l'assistante sociale du CPAS, un ouvrier communal, le directeur du Brico Center, aller chercher du matériel pédagogique auprès d'un service communautaire et réaliser sur le plan local une campagne contre l'intoxication au monoxyde de carbone et pour la vérification des chauffe-eaux et l'installation des grilles d'aération dans les salles de bains.

2.3 Les services aux éducateurs sont chargés d'un aspect logistique précis qui va permettre de réaliser des programmes de qualité.

Exemple:

- Le centre de documentation.
- L'organisme thématique qui prépare des modules d'action dans le domaine des accidents domestiques.
- L'organisme qui offre son assistance à la réalisation de brochures rigoureuses et agréables à l'usage.

3. Les programmes d'éducation pour la santé

Les programmes d'action ou de recherche s'appuient sur l'infrastructure permanente afin de mener à bien un objectif limité dans le temps, l'espace ou la thématique. Les programmes peuvent être mis sur pied par un service d'éducation pour la santé agréé ou par tout autre organisme, pouvoir public, etc... L'aspect, par définition, non-permanent d'un programme implique un financement par subvention.

3.1 Les programmes d'action

Exemple:

- Le Comité Interprovincial de Médecine Préventive organise une campagne sur l'auto-examen du sein.
- Les mouvements féminins organisent des ateliers pour maigrir.
- La Ligue des Familles et les Mutualités organisent ensemble une campagne pour limiter l'usage des tranquillisants.

3.2 Les programmes de recherche

Exemple:

- Une recherche de comparaison de deux stratégies: étendre la couverture vaccinale par l'information au grand public ou par la formation des professionnels en éducation pour la santé.
- L'adaptation à titre expérimental et avant diffusion d'une méthode qui a fait ses preuves à l'étranger comme la méthode d'éducation par les pairs à l'école secondaire, dans le domaine des assuétudes.
- Des évaluations contrôlées (avec groupe témoin) de programmes dans le domaine des maladies cardio-vasculaires.

Tableau récapitulatif

DÉNOMINATION	QUI	FAIT QUOI	A L'ATTENTION DE	POUR QUEL TYPE DE SUBSIDIATION
1. Une cellule consultative				
1.1. La Cellule permanente éducation pour la santé	Spécialistes nommés par le Ministre	Conseil	Le Ministre	Néant
2. Les services d'éducation pour la santé				
2.1. Le centre de coordination communautaire	Une équipe permanente de professionnels de l'éducation pour la santé	Service, coordination communautaire	Les organismes, services et relais sur le plan communautaire	Agrément 5.000.000
2.2. Les commissions locales de coordination	Des animateurs permanents formés à l'éducation pour la santé	Service, coordination locale	Les organismes, services et relais locaux	Agrément 2.000.000
2.3. Les services aux éducateurs	Des équipes permanentes de professionnels de l'éducation pour la santé	Service de logistique	Les organismes et personnes relais	Agrément 3.000.000
3. Les programmes d'éducation pour la santé				
3.1. Les programmes d'action	Les relais (groupe, institution, personne)	Action, campagne	Le public avec lequel le relais est naturellement en contact	Convention annuelle à négocier
3.2. Les programmes de recherche	Les équipes de recherche universitaires ou indépendantes	Recherche	Le Ministre et/ou les services d'éducation pour la santé	Convention annuelle à négocier

EXPOSE DES MOTIFS

L'éducation pour la santé fait partie intégrante d'une politique de santé. En effet, à côté d'actions visant à promouvoir un environnement sain ou à assurer des services de soins de qualité, il faut fournir à chacun des conditions, connaissances, capacités et motivations nécessaires pour préserver et améliorer sa santé et celle de ceux qui l'entourent. Nous devons déployer des efforts pour aider la population à éviter les comportements préjudiciables à la santé (assuétudes, déséquilibres alimentaires, etc.) et aussi à adopter des comportements favorables: maîtrise du stress, pratique régulière d'un sport, etc. Des facteurs complexes sont à l'origine des comportements individuels, familiaux et de groupe. Il est donc nécessaire d'installer des services d'éducation à la santé qui pourront soutenir la population dans son effort. C'est d'autant plus indispensable que l'éducation pour la santé reste un moyen d'action privilégié pour prévenir notamment des maladies cardio-vasculaires, des cancers et pour lutter contre l'épidémie de SIDA.

L'éducation pour la santé s'est considérablement développée dans la Communauté française. C'est ainsi que les crédits inscrits à l'article budgétaire «Education pour la Santé» sont passés de 6,4 millions en 1975 à 70 millions en 1988. Le nombre de projets subsidiés par la Communauté française est passé de 2 à plus de 50 pendant la même période. Depuis 1981, le nombre de demandes de financement excède les possibilités budgétaires. Il n'existe pas de réglementation spécifique pour l'attribution du budget de l'éducation pour la santé. Jusqu'ici, la coutume administrative veut que chaque année, il soit proposé au ministre compétent d'accepter ou de rejeter des projets de programmes pour lesquels des subventions sont demandées. Les réponses attendues sont extrêmement simples: approbation, rejet ou octroi d'une partie de la subvention demandée accompagnée d'une justification éventuelle. Cette manière d'agir, propice il y a 15 ans au développement des initiatives, ne répond plus aux exigences actuelles.

Le but 30 de la stratégie régionale européenne de l'Organisation Mondiale de la Santé développée pour atteindre la « Santé pour Tous en l'an 2000 » recommande aux Etats-membres de se doter de mécanismes coordonnant les services et les ressources. Une réglementation du financement et une réorientation des structures existantes sont d'autant plus nécessaires qu'on ne peut résumer les efforts de la Communauté française aux projets subsidiés sur l'article budgétaire mentionné ci-dessus. Il est en effet nécessaire de promouvoir une concertation qui inclue, d'une manière ou d'une autre, des organismes tels que les Mutuelles, l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les Centres de Planning familial, l'Institut Belge pour la Sécurité Routière, l'Association Nationale pour la Prévention des Accidents du Travail, l'ADEPS etc. Il faut donc créer une structure de services qui permette la définition et la réalisation d'une politique concertée avec ces organismes (but 33 de la stratégie de l'OMS-Europe). Cette

politique doit s'accompagner du contrôle de la qualité des services (technologie appropriée et réponse adéquate aux besoins: but 31), de l'évaluation des politiques et stratégies (but 32), de la planification et de l'allocation des ressources (but 34) et de la réalisation de systèmes d'informations sanitaires (but 35). Pour répondre, dans la Communauté française, aux buts de l'Organisation Mondiale de la Santé, il faut instaurer une réglementation des services qui soutienne une infrastructure permanente d'organismes services. Ceux-ci ont pour mission d'initier ou de renforcer les programmes et actions développés ou réalisés par des équipes de terrain sur l'ensemble ou partie de la Communauté française. Il est également nécessaire de prévoir un mode de sélection des programmes subsidiés qui tienne compte des développements scientifiques de l'éducation pour la santé. Cette sélection doit se faire dans le cadre d'une politique générale de la promotion et de l'éducation pour la santé, une fois celle-ci définie par le Ministre assisté d'un conseil d'experts, de représentants d'équipes de base, de l'Administration et des pouvoirs politiques. De cette manière seront assurés à la fois la définition et la réalisation d'une politique cohérente et le développement d'initiatives de qualité.

SERVICES AUX EDUCATEURS

Ont été agréés en tant que services aux éducateurs, à la date du 31 mars 1991:

▲ **L'Equipe Education et Promotion Santé de l'Ecole de Santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles** avec pour mission d'assurer la coordination d'une équipe interuniversitaire chargée de gérer le «Service banque de données en éducation pour la santé». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- récolter des données sociologiques, épidémiologiques, économiques, etc utiles en éducation pour la santé;
- publier les données les plus pertinentes;
- fournir aux organismes actifs en éducation pour la santé des données utiles pour leur action.

▲ **Le Réseau des Enseignements en Santé Ouverts aux adultes de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain** avec pour mission d'assurer la coordination d'une équipe interuniversitaire chargée de gérer le «Service de documentation en éducation pour la santé». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- récolter et gérer les données documentaires en éducation pour la santé notamment listes d'adresses d'organismes, bibliographies, programmes et matériels éducatifs;
- organiser un réseau décentralisé permettant l'accès direct des utilisateurs aux fichiers.

▲ **L' Association pour la Promotion de l'Education pour la Santé**, avec pour mission d'assurer la coordination d'une équipe interuniversitaire chargée de gérer le «Service d'assistance en méthodologie et en évaluation en éducation pour la santé». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- offrir une assistance méthodologique aux organismes actifs en éducation pour la santé, en priorité pour les programmes au niveau de l'ensemble de la Communauté et pour des programmes de caractère expérimental;
- publier des résultats des évaluations dans la mesure où ils sont susceptibles d'être utiles à d'autres;
- assurer des formations en méthodologie et en évaluation (publications, journées d'études,...).

▲ **La Croix-Rouge de Belgique** avec pour mission d'assurer la gestion du «Service jeunes en âge scolaire». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la concertation interthématique entre groupes et/ou personnes s'adressant aux jeunes en âge scolaire;
- offrir une aide logistique aux structures et aux organismes d'éducation pour la santé qui souhaitent s'adresser aux jeunes en âge scolaire;
- tenir à jour un fichier de relais, notamment d'enseignants, infirmières scolaires, animateurs de mouvements de jeunesse, de clubs sportifs, ...

▲ **L'Office de la Naissance et de l'Enfance** avec pour mission d'assurer la gestion du «Service petite enfance». Celui-ci aura notamment pour mission de:

- favoriser la concertation interthématique entre groupes et/ou personnes s'adressant aux futurs et jeunes parents et aux enfants avant l'âge scolaire;
- offrir une aide logistique aux organismes d'éducation pour la santé qui souhaitent s'adresser aux futurs et jeunes parents et aux enfants avant l'âge scolaire;
- tenir à jour un fichier de relais dans le domaine de la petite enfance, notamment de professionnels de santé, travailleurs sociaux,...

Le budget de ce service est imputé au budget global de l'ONE.

▲ **L' Union Nationale des Mutualités Socialistes** avec pour mission d'assurer la cogestion d'une cellule de coordination intermutualiste chargée de:

1. gérer le «Service d'assistance à la création de groupes d'entraide». Celui-ci aura notamment pour mission de:
 - favoriser la création de groupes d'entraide expérimentaux et les évaluer;
 - offrir une aide méthodologique aux organismes qui souhaitent susciter la création de groupes;
 - tenir à jour un fichier de groupes d'entraide, d'animateurs, de formateurs, etc.
2. gérer le «Service de diffusion à l'intention des relais sociaux». Celui-ci aura notamment pour mission de:
 - publier et diffuser un calendrier mensuel des activités d'éducation pour la santé;
 - publier et diffuser un périodique trimestriel spécialisé en éducation pour la santé destiné à un public relais (communes, enseignants, éducateurs, personnel de santé...);
 - sélectionner, publier et diffuser des programmes d'intervention prêts à être mis en oeuvre par les relais (communes, enseignants, éducateurs, personnel de santé...).

▲ **L' Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes**, avec pour mission d'assurer la cogestion d'une cellule de coordination intermutualiste chargée de:

1. gérer le «Service d'assistance à la création de groupes d'entraide». Celui-ci aura notamment pour mission de:
 - favoriser la création de groupes d'entraide expérimentaux et les évaluer;
 - offrir une aide méthodologique aux organismes qui souhaitent susciter la création de groupes;
 - tenir à jour un fichier de groupes d'entraide, d'animateurs, de formateurs, etc.
2. gérer le «Service de diffusion à l'intention des relais sociaux». Celui-ci aura notamment pour mission de:
 - publier et diffuser un calendrier mensuel des activités d'éducation pour la santé;
 - publier et diffuser un périodique trimestriel spécialisé en éducation pour la santé destiné à un public relais (communes, enseignants, éducateurs, personnel de santé...);
 - sélectionner, publier et diffuser des programmes d'intervention prêts à être mis en oeuvre par les relais (communes,

Santé asbl.

- Pour Hainaut-Centre: FARES asbl en collaboration avec la Province du Hainaut.

- Pour le secteur du Hainaut-Est: FARES asbl en collaboration avec Educa-Santé asbl.

- Pour le secteur du Hainaut-Ouest: FARES asbl en collaboration avec la Province du Hainaut.

- Pour le secteur de Huy-Waremme: FARES asbl en collaboration avec la Province de Liège.

- Pour le secteur de Liège: FARES asbl en collaboration avec la Province de Liège.

- Pour le secteur de Luxembourg: FARES asbl en collaboration avec la Province du Luxembourg.

- Pour le secteur de Namur: FARES asbl en collaboration avec l'Unité pour la Promotion et la Pratique de L'Education pour la Santé (UPPES).

- Pour le secteur de Verviers: FARES asbl en collaboration avec la Province de Liège.

Section 3 : les services aux éducateurs

Article 14

Les services aux éducateurs ont pour mission de répondre à un besoin logistique ou méthodologique permanent au profit des éducateurs pour la santé, principalement via les commissions locales de coordination. L'ensemble du réseau des services aux éducateurs devra notamment remplir les missions suivantes:

- recueillir et diffuser des programmes, des documents ou des données documentaires, sociologiques, épidémiologiques, économiques, etc utiles en éducation pour la santé;
- offrir une assistance méthodologique ou logistique aux organismes actifs en éducation pour la santé, en priorité pour les programmes au niveau de l'ensemble de la Communauté française et pour des programmes de caractère expérimental ou prioritaires;
- mettre à la disposition des intervenants locaux, principalement via les commissions locales de coordination, des méthodes, programmes ou modules pédagogiques adaptés aux divers publics cibles, et leur conseiller le matériel pédagogique le plus adéquat. Au besoin, créer ou susciter la création de ce matériel;
- favoriser la concertation thématique, interthématique et intersectorielle entre groupes et/ou personnes relais;
- tenir à jour des fichiers de structures ou personnes relais;
- informer les organismes actifs en éducation pour la santé des manifestations, actions, publications sur les plans internationaux, nationaux, communautaires et locaux.

Article 15

Pour obtenir l'agrément et le conserver les organismes doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- Etre une personne morale;
- Employer du personnel pour l'équivalent de 2 temps plein;

- Ne pas faire double emploi avec un service existant;
- Exercer son champ d'activité sur l'ensemble de la Communauté française;
- Rendre un service au profit des personnes relais et des organismes locaux sans distinction de tendance philosophique, politique et religieuse;
- Compter au moins trois ans d'existence et d'activité au moment de la demande de reconnaissance;
- Présenter chaque année un bilan d'activité et d'évaluation pour les douze derniers mois ainsi qu'un plan d'activité définissant:
 - les objectifs pour les trois années à venir;
 - les objectifs opérationnels et la planification pour les quinze mois à venir.

Article 16

Dans la limite des crédits disponibles, le Ministre octroie une subvention aux services aux éducateurs agréés.

Cette subvention annuelle est d'un montant de 3.000.000 francs et est adaptée selon les dispositions légales et réglementaires en matière de liaison des prestations à l'indice des prix à la consommation.

CHAPITRE IV : PROCÉDURE D'AGRÉMENT DES SERVICES D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

Article 17

Toute demande d'agrément doit être adressée au Ministre et à la Direction Générale de la Santé de la Communauté française. Pour être recevable, la demande d'agrément doit être accompagnée

- des statuts de l'organisme;
- des bilans financiers et du rapport d'activité des trois années précédant la demande;
- des documents établissant la réalisation des conditions correspondant au type de service pour lequel l'agrément est demandé.

Article 18

L'Administration compétente instruit la demande et, dans le mois de la réception de la demande, communique le dossier ainsi que sa proposition, pour avis, à la Cellule. L'absence d'avis de la Cellule dans un délai de quatre mois à dater de la réception du dossier est considérée comme l'approbation de la proposition de l'Administration.

Lorsque l'Administration compétente et/ou la Cellule émettent une proposition motivée de refus ou de retrait d'agrément, l'Administration informe l'organisme qu'il dispose d'un mois pour introduire un mémoire justificatif auprès d'elle-même et auprès de la Cellule.

Arrêté portant création de la Cellule Permanente Education pour la Santé et relatif à l'agrément et au subventionnement des services d'éducation pour la santé ainsi qu'au subventionnement de programmes d'action ou de recherche en éducation pour la santé.

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Vu l'Arrêté Royal n°5 du 18 avril 1967 relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions;

Vu l'Arrêté Royal du 5 octobre 1961 portant organisation du contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1985 réglant la signature des actes de l'Exécutif;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1988 portant règlement de son fonctionnement tel qu'il a été modifié par arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31 mars 1988;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées par l'arrêté royal du 12 janvier 1973 notamment l'article 3 1er modifié par la loi du 9 août 1980;

Vu l'urgence;

Considérant qu'il importe de régler, sans délai, les modalités d'agrément et de subventionnement d'organismes d'éducation pour la santé, jusqu'à ce jour non-coordonnées, selon des règles favorisant la continuité, la rigueur et la coordination de leur action;

Sur la proposition du Ministre ayant la Santé dans ses attributions et vu la délibération de l'Exécutif du 8 novembre 1988.

Arrêtons:

CHAPITRE PREMIER : DÉFINITIONS

Article 1

Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par:

- **Ministre:** le Ministre de l'Exécutif de la Communauté française qui a la santé dans ses attributions;

- **Education pour la santé:** le processus d'apprentissage dont le but est de faciliter l'adoption de comportements favorables à la santé dans le chef des individus, des familles, des groupes et des communautés. Les approches utilisées vont de l'instruction d'un comportement spécifique à l'apprentissage d'un processus de décision individuel ou collectif;

- **Services d'éducation pour la santé:** les services qui constituent l'infrastructure permanente permettant de mettre sur pied des programmes d'éducation pour la santé. Ces services sont à la disposition de toute personne relais ou institution qui souhaite mener des activités d'éducation pour la santé. Il existe trois types de services: le centre de coordination communautaire, les commissions locales de coordination, les services aux éducateurs;

- **Centre de coordination communautaire:** le service chargé de la coordination de l'éducation pour la santé au sein de la

Communauté française. Cet organisme a également pour rôle de mettre à la disposition des éducateurs toutes les informations concernant les services et les commissions locales de coordination;

- **Commissions locales de coordination:** les services qui aident les acteurs locaux à mettre sur pied des actions d'éducation pour la santé;

- **Services aux éducateurs:** les services chargés d'un aspect logistique précis qui va permettre de réaliser des programmes d'éducation pour la santé;

- **Programmes d'éducation pour la santé:** les programmes qui s'appuient sur l'infrastructure permanente afin de mener à bien un objectif limité dans le temps, l'espace ou la thématique. Les programmes peuvent être mis sur pied par un service d'éducation pour la santé agréé ou par tout autre organisme, pouvoir public, etc... L'aspect par définition non-permanent d'un programme implique un financement par subvention. Il y a deux types de programmes d'éducation pour la santé: les programmes d'action et les programmes de recherche;

- **Programmes d'action:** les programmes qui visent à mener à bien une action d'éducation pour la santé dont les objectifs sont précis et limités dans le temps, l'espace ou la thématique. Trois types de programmes d'action peuvent être mis sur pied:

1. Les programmes communautaires qui ont une action sur le plan d'ensemble de la Communauté française.
2. Les programmes pilotes qui réunissent les conditions de reproductibilité suffisante sur le plan communautaire.
3. Les programmes spécifiques qui ont une action sur un plan régional ou local et constituent une réponse à un problème de santé spécifique sur le plan local.

- **Programmes de recherche en éducation pour la santé:** les programmes de recherche spécifique en éducation pour la santé et donc complémentaires aux recherches effectuées dans d'autres disciplines notamment l'épidémiologie, la psychologie, la sociologie, la pédagogie.

CHAPITRE II : CRÉATION, COMPOSITION ET MISSIONS DE LA CELLULE PERMANENTE EDUCATION POUR LA SANTÉ

Article 2

Il est créé auprès du Ministre une « Cellule Permanente Education pour la Santé » dénommée ci-dessous « la Cellule »

Article 3

La Cellule est composée de:

- a) Quatre membres choisis au sein des services d'éducation pour

- la santé agréés;
- b) trois membres choisis au sein des écoles de santé publiques pour autant qu'elles ne soient représentées en a);
- c) deux membres choisis au sein des organisations mutualistes pour autant qu'elles n'aient été représentées en a);
- d) trois membres choisis au sein des organismes non agréés ayant réalisé au moins deux programmes d'action ou de recherche au cours des trois dernières années;
- e) trois membres choisis parmi les professionnels de la santé;
- f) un membre du centre de coordination communautaire de l'éducation pour la santé.

Article 4

Les membres sont nommés par le Ministre.

La durée de leur mandat est de 4 ans; ce mandat est renouvelable. Le membre nommé en remplacement d'un membre démissionnaire ou décédé achève le mandat de celui-ci.

Article 5

Sont membres de plein droit de la Cellule:

- Le Directeur Général de la Santé de la Communauté française;
- Le Président du Conseil Communautaire Consultatif de Prévention pour la Santé;
- Un membre du service administratif chargé de l'éducation pour la santé;
- Un membre du service administratif chargé de l'Inspection Médicale Scolaire;
- Un représentant du Ministre qui a la politique de la santé dans ses attributions;
- Un représentant du Ministre qui a l'Inspection Médicale Scolaire dans ses attributions.
- Un représentant du Ministre qui a l'éducation permanente dans ses attributions.

Article 6

Le secrétariat de la Cellule est confié à un fonctionnaire de la Direction Générale de la Santé.

La Cellule établit son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du Ministre.

Article 7

La Cellule a pour mission:

- de proposer au Ministre des axes prioritaires dans le domaine de l'éducation pour la santé dans un cadre général de santé publique et de diminution des coûts des services et des soins;
- de recueillir les priorités arrêtées par le Ministre et sur base de celles-ci d'établir des recommandations qui pourront être traduites de manière opérationnelle;
- de rendre publics au moins annuellement les recommandations mentionnées ci-dessus ou, à défaut, les axes prioritaires tels que définis ci-dessus;
- de donner, à la demande du Ministre, des avis sur l'opportunité

d'agréer et de subventionner les services d'éducation pour la santé et sur l'opportunité de subventionner les programmes d'action ou de recherche en éducation pour la santé.

Membres de la Cellule Permanente Education pour la Santé à la date du 31 mars 1991:

- a) Membres choisis au sein des services d'éducation pour la santé agréés:
- L. Bils, du CCAD
 - V. Delegher, de la Croix-Rouge de Belgique
 - Dr M. Parent, de l'ONE
 - Dr P. Tréfois, de Question Santé

- b) Membres choisis au sein des écoles de santé publique:
- Dr J. Bury, de l'UCL
 - D. Piette, de l'ULB
 - Dr G. Reginster, de l'ULG

- c) Membres choisis au sein des organisations mutualistes:
- J. Henkinbrant, de l'ANMC
 - Dr J.-L. Pestiaux, de l'UNMS

- d) Membres choisis au sein des organismes non agréés ayant réalisé au moins deux programmes d'action ou de recherche au cours des trois dernières années:
- Dr P. Bartch du Comité Interprovincial de Médecine Préventive et de la FARES
 - T. Foucart, de Vie Féminine
 - C. Collin, des Femmes Prévoyantes Socialistes

- e) Membres choisis parmi les professionnels de la santé:
- Dr Morel, Docteur en médecine
 - M. Luyckx, Infirmière
 - J. Cardon, Pharmacien

- f) Membre du centre de coordination communautaire de l'éducation pour la santé:
- P. Anselme

- g) Membres de droit:
- Dr W. Brunson, Directeur Général (ff) de la Santé de la Communauté française
 - Dr A. Sand, Président du Conseil Communautaire Consultatif de Prévention pour la Santé
 - M.-C. Fréteur, membre du service administratif chargé de l'éducation pour la santé
 - Dr G. Squilbin, membre du service administratif chargé de l'Inspection Médicale Scolaire
 - V. Magos, représentant du Ministre qui a la politique de la santé dans ses attributions;
 - Dr G. Lemaire, représentant du Ministre qui a l'Inspection Médicale Scolaire dans ses attributions
 - D. Brasseur, représentant du Ministre qui a l'éducation permanente dans ses attributions.

CHAPITRE III : CONDITIONS D'AGRÈMENT ET DE SUBVENTIONNEMENT DES SERVICES D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

Section 1: Le Centre de coordination communautaire

Article 8

- Le Centre de coordination communautaire a pour mission de:
- diffuser toutes les informations concernant les services aux éducateurs et les commissions locales;
 - organiser la centralisation et la diffusion des informations, documents, stratégies d'interventions et méthodes;
 - centraliser et diffuser les informations en provenance des Commissions locales, notamment celles concernant les besoins de la population locale, les activités et projets en cours et leur évaluation;
 - transmettre aux Commissions locales les informations concernant les priorités définies par Le Ministre;
 - organiser un lieu de rencontre et des groupes de travail à la demande du Ministre ou de la Cellule.

Article 9

Pour obtenir l'agrément et le conserver, l'organisme chargé de la coordination doit satisfaire aux conditions suivantes:

- Etre une personne morale;
- Exercer son champ d'activité sur l'ensemble de la Communauté française;
- Rendre des services au profit des commissions locales, des services aux éducateurs, des personnes relais et des organismes locaux ou régionaux sans distinction de tendance philosophique, politique et religieuse;
- Assurer la formation continue des animateurs des Commissions locales de coordination.
- Employer à temps plein un chef de projet de niveau universitaire ou A1, un animateur de niveau A1, une personne chargée du secrétariat;
- Compter au moins trois ans d'existence et d'activité en éducation pour la santé au moment de la demande d'agrément;
- Présenter chaque année un bilan d'activité et d'évaluation pour les douze derniers mois ainsi qu'un plan d'activité définissant:
 - les objectifs pour les trois années à venir;
 - les objectifs opérationnels et la planification pour les quinze mois à venir.

Article 10

Dans la limite des crédits disponibles, le Ministre octroie une subvention au Centre de coordination communautaire agréé. Cette subvention annuelle est d'un montant de 5.000.000 francs et est adaptée selon les dispositions légales et réglementaires en matière de liaison des prestations à l'indice des prix à la consommation.

A été agréée en tant que Centre de coordination communautaire: La Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé (a.s.b.l.), en collaboration avec le Comité interprovincial de médecine préventive.

Section 2: Les Commissions locales de coordination

Article 11

Un maximum de 10 Commissions locales de coordination, réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, sont agréées. Elles ont pour mission de:

- mettre à la disposition des relais locaux toutes les informations concernant les services et programmes communautaires;
- mettre à la disposition des relais locaux: informations, documents, stratégies d'interventions et méthodes;
- transmettre au Centre de Coordination Communautaire les informations en provenance de la population et des intervenants locaux;
- favoriser l'intégration des actions locales dans le cadre des priorités définies par le Ministre;
- organiser un lieu de rencontre et organiser des groupes de travail en vue de favoriser les synergies locales.

Article 12

Pour obtenir l'agrément et le conserver, les Commissions locales de coordination doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- Etre une personne morale;
- Rendre un service sur le plan local au profit des personnes relais et des organismes locaux sans distinction de tendance philosophique, politique et religieuse et dans un souci de coordination intersectorielle;
- Employer à temps plein un animateur de niveau A1 ou universitaire;
- Présenter chaque année un bilan d'activité et d'évaluation pour les douze derniers mois ainsi qu'un plan d'activité définissant:
 - les objectifs pour les trois années à venir;
 - les objectifs opérationnels et la planification pour les quinze mois à venir.

Article 13

Dans la limite des crédits disponibles, le Ministre octroie une subvention aux commissions locales de coordination agréées. Cette subvention annuelle est d'un montant de 2.000.000 francs et est adaptée selon les dispositions légales et réglementaires en matière de liaison des prestations à l'indice des prix à la consommation.

Ont été agréés en tant que Commissions locales de coordination: - Pour la Commission du Brabant-wallon: Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé asbl (en abrégé: FARES) en collaboration avec la Province de Brabant. - Pour Bruxelles: FARES asbl en collaboration avec Question